

La pension de vieillesse payée aux personnes de 69 ans en janvier 1966

OTTAWA. — (P.C.) — L'âge donnant droit à la pension de vieillesse sera abaissé par étapes de façon qu'en 1970 elle soit versée à toute personne âgée de 65 ans et plus, annonçait hier aux Communes le premier ministre Pearson.

La pension, actuellement de \$75 par mois à partir de l'âge de 70 ans, sera octroyée à partir de janvier prochain aux personnes âgées de 69 ans.

Une année après, la limite d'âge sera ramenée à 68 ans et la régression se poursuivra d'année en année jusqu'à 1970 alors que la pension sera accordée à tous ceux qui auront atteint 65 ans.

M. Pearson a fait savoir que le projet serait présenté sous forme d'un amendement au plan de retraite dont la Chambre vient d'être saisie.

En vertu de ce projet de loi, les pensions contributives prendraient effet à partir de 65 ans. Les personnes qui opteraient de toucher la pension avant cet âge bénéficieraient de la pension universelle de \$75 mais à des montants moindres.

AUTOMATIQUE

Au lieu de cela, l'amendement stipulera qu'à partir de 1970, la pension de \$75 sera automatique à 65 ans. Cette somme sera ajustée de façon à la rendre proportionnelle aux augmentations du coût de la vie conformément à la formule prévue par le plan de retraite.

Pour faire suite à ce changement, M. Pearson a aussi annoncé que la déduction de \$500 de l'impôt sur le revenu maintenant concédée à tous ceux qui sont âgés de 65 ans et plus sera restreinte aux personnes âgées de 70 ans et plus. Elle sera déclarée sur une période de cinq ans à raison de \$100 par année.

La suppression de cette déduction pour les personnes âgées de 65 à 70 ans n'affectera pas le revenu des gagnants ou ceux qui n'en ont point du tout. Elle n'affectera que ceux qui continueront à travailler tout en retirant leur pension.

Environ 1,000,000 de personnes âgées de 70 ans et plus touchent actuellement la pension universelle. Lorsque la réduction de l'âge aura atteint son plein effet en 1970, ce nombre sera porté à environ 1,600,000.

FELICITATIONS

M. Pearson a rendu hommage au comité parlementaire qui a présidé à l'étude du projet de loi et fait part de l'intention du gouvernement d'apporter d'autres amendements au projet.

Ces modifications serreront de près les recommandations du comité sans être toutefois exactement identiques.

M. J. Waldo Monteith, député progressiste conservateur de Perth, déclare que son parti approuve chaleureusement la mesure mais fait remarquer ironiquement que l'on en est à la cinquième édition du projet de retraite. Les conservateurs auront un grand nombre d'autres propositions à faire lors de l'étude du bill.

M. Stanley Knowles, député néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, félicite chaleureusement le gouvernement de son geste tout en désirant qu'il ait fait davantage. Il espère que le gouvernement prendra en sérieuse considération la proposition qu'on lui a faite de porter la pension de vieillesse à \$75 par mois même s'il y a loin de cette augmentation au \$100 qu'il a lui-même proposée en comité.

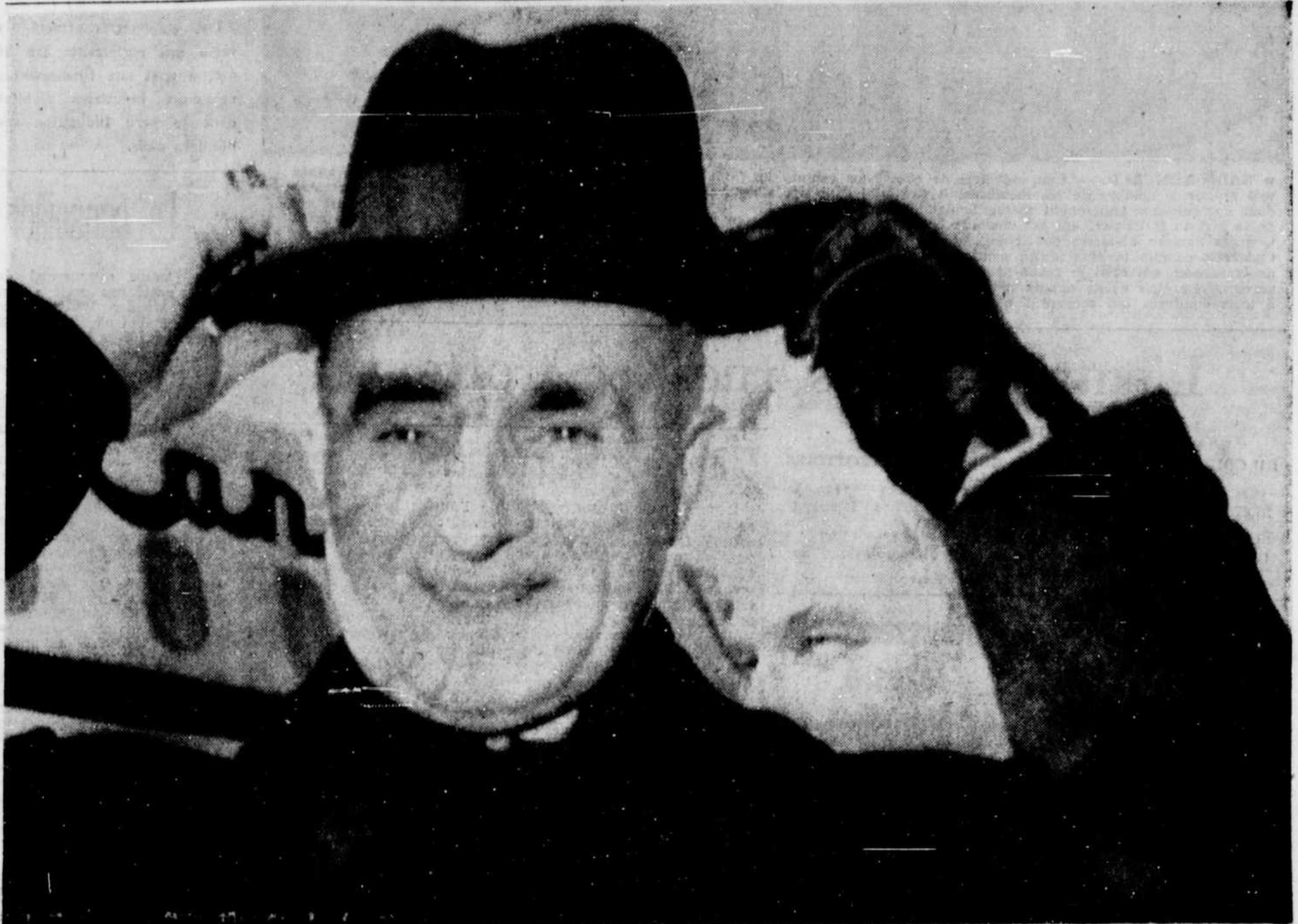
APPLAUDISSEMENTS

Le parti néo-démocrate accueille avec joie la reconnaissance du principe aux termes duquel la pension de vieillesse sera dispensée sans qu'il soit nécessaire de plaider nécessité en bas de 70 ans.

M. Bert Leboe, député créditiste de Caribou, est heureux, comme son parti, de voir que le gouvernement a jugé bon de prêter l'oreille aux propositions d'amélioration du projet de retraite. Il estime que les allocations de vieillesse pourraient être accrues sans imposer de trop lourd fardeau sur les épaules du contribuable.

Pour bénéficier de la retraite il suffira d'avoir habité pendant dix années consécutives le pays avant d'avoir atteint l'âge de la retraite qui est maintenant de 70 ans.

Un Canadien qui a vécu hors du pays durant une partie des dix années avant l'âge d'élégibilité aura qualité pour un bénéfice si auparavant il a habité le pays deux fois le temps qu'il a passé à l'étranger. Il lui faudra cependant avoir habité le pays toute l'année précédant son admissibilité.



IL SE PROTEGE CONTRE LE VENT. — Mgr Maurice Roy, de Québec, récemment nommé cardinal, protège son chapeau contre le vent à son arrivée à Rome, mardi dernier. Mgr Roy se verra conférer officiellement le titre de cardinal la semaine prochaine lors d'un consistoire à la basilique St-Pierre de Rome. (Téléphoto UPI)

D'accord ou pas ?

MONTREAL (P.C.) — M. Réal Caouette maintient qu'un Canadien de langue française ne peut devenir premier ministre du Canada sans "renier ses origines et donner un coup de poignard dans le dos de sa race".

Le chef créditiste a fait connaître cette opinion hier soir au cours d'une émission de télévision du réseau français de Radio-Canada.

Geste regrettable
Voici quelques autres commentaires sur les rumeurs voulant que M. Lesage retourne à la politique fédérale.

M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative du Québec, a déclaré : "J'ai toujours dit que M. Lesage attendait la première occasion de pouvoir retourner à Ottawa. Il conserve l'attitude d'un émissaire d'Ottawa, ce qui de toutes façons fera du Québec une province comme les autres".

M. Louis-Joseph Pigeon, député conservateur, a dit : "Je suis convaincu que, s'il retourne à Ottawa, ce serait une catastrophe pour les droits à l'autonomie recherchés par la province de Québec".

M. Robert Cliché, chef du Nouveau parti démocratique dans le Québec, a répondu : "Le départ de M. Lesage placerait le parti libéral québécois dans une bien mauvaise situation. Mais que M. Lesage n'aille pas se faire l'idée qu'en tant que Canadien français il obtiendra automatiquement les votes des Québécois à Ottawa".

Heures de travail trop longues dans l'industrie du camionnage

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Travail, M. MacEachen, a déclaré mercredi que les heures de travail dans l'industrie du camionnage étaient excessives et devaient être réduites dans l'intérêt de la sécurité publique et pour le bien-être des camionneurs.

Pour justifier sa décision de ne pas accorder aux camionneurs une exemption totale des dispositions du futur code fédéral du travail, le ministre a formulé aux Communes l'espoir de voir inaugurer graduellement une semaine de travail normale dans cette industrie.

M. MacEachen adressait la parole au cours de l'étude, clause par clause, du projet de code, étude qui n'avance guère. Seulement deux des 54 articles du code ont été approuvés jusqu'ici. Le débat a son sujet débuta en octobre dernier. Il fut ajourné pour faire place à d'autres travaux. Il fut repris mardi à la réouverture de la session.

Le débat continue aujourd'hui, jour qui marque le premier anniversaire de l'ouverture de la session, de beaucoup la plus longue de l'histoire parlementaire canadienne.

CAS SPECIAUX

On a assisté de nouveau, mercredi, de nouvelles charges de l'opposition contre l'article du code relatif aux heures de travail. Celles-ci seraient de huit heures par jour et de 40 heures par semaine. Huit heures d'extra seraient tolérées par semaine avec rémunération supplémentaire. L'on pourrait travailler quelques heures de plus mais seulement dans des cas spéciaux ou avec la permission du ministre du Travail.

L'opposition appréhende que l'industrie du camionnage, du transport, les éleveurs à grain, les minoteries et les pêcheries en souffrent. Plusieurs députés réclament des exemptions.

M. MacEachen comprend que la section du code relative aux heures de travail va créer des problèmes mais il souligne que le bill a pour but d'apporter des changements et que l'on ne saurait atteindre ce but en le surchargeant d'exemptions.

"S'il vous plaît, dit-il, ne me demandez pas de maintenir le statu quo".

Le principe du projet de loi vise à limiter les heures de travail en créant le moins possible de difficultés à l'industrie et le moins possible de tracasseries aux ouvriers qui pourraient subir une perte de revenus par suite de la réduction des heures de travail.

INTERET SUPERIEUR

M. MacEachen comprend parfaitement les problèmes que pourrait susciter l'application immédiate de la loi aux camionneurs. Ceux-ci seraient bien plus heureux s'ils échappaient entièrement aux effets du Code.

Le ministre ajoute toutefois d'une voix grave : "Les heures de travail dans l'industrie du camionnage sont, à mon avis, excessives. Il importe de les réduire pour raisons de santé et de sécurité et afin de les rendre conformes aux heures de travail existant en général dans l'industrie".

Camionneurs et autres intéressés pourront tirer profit de la clause établissant une moyenne pour les heures de travail. La chose pourrait se faire au cours d'un laps allant jusqu'à un an et elle pourrait dispenser ces industries de l'obligation de suivre un horaire rigide de la journée ou de la semaine de travail.

De plus l'on pourrait bénéficier d'un sursis de 18 mois ou davantage en demandant une enquête spéciale au cours de laquelle des personnes impartiales et équitables se rendraient compte de situations spéciales et adresseraient des recommandations au ministre.

ADAPTATION

Seul augmente cependant l'écart des prix entre le producteur et le consommateur et le gouvernement prétend n'y rien pouvoir. Il se contente de publier des études économiques et sociologiques prouvant que les cultivateurs de l'Est se sont laissés dépasser par le progrès. Il n'en reste pas moins vrai que cette situation est profondément injuste.

Livre blanc

OTTAWA (P.C.) — M. Robert Thompson, chef du Crédit social a réclamé hier en Chambre la publication d'un livre blanc exposant la puissance agissante des communistes et "des autres éléments subversifs" au pays.

M. Thompson a ajouté que le Canada aurait tout intérêt à posséder un document de cette nature à la lumière de la mise au jour mardi d'un complot de dynamites qui devaient faire sauter trois monuments historiques des États-Unis, complot auquel a participé une jeune femme du Québec qui serait associée aux éléments communistes et séparatistes.

Il faisait allusion à l'arrestation à New York de trois Noirs américains et de Michelle Duclos, 28 ans, de Montréal qu'on accuse de conspiration pour détruire la statue de la Liberté, le monument de Washington et la cloche de la Liberté.

M. Thompson a cité des extraits de journaux rapportant que Mlle Duclos est une ancienne secrétaire volontaire du Rassemblement pour l'indépendance nationale RIN en plus d'être une "fanatique partisane" des régimes de Castro et de Mao Tse-Toung ayant reçu son entraînement en Algérie.



INSPECTION — Un prêtre et un policier inspectent l'endroit où une bombe explosait à la porte du Vatican, mercredi dernier. Personne a été blessée à la suite de cette explosion. Les seuls dégâts enregistrés sont le mur partiellement brûlé et des débris sur le trottoir. On attribue ce méfait aux communistes ou aux membres de l'aile gauche qui voulaient ainsi protester contre la pièce "Le Vicaire" qui critique le pape Pie XII. (Téléphoto UPI).

Chronique parlementaire

Par

Jean Charpentier

Un trait de génisse

comme celle de la femme est destinée à remplir une certaine fonction et la partie la plus importante d'une vache est le pis, quelle que soit sa race".

Même pour un ministre canadien de l'Agriculture, il existe certaines limites à la vulgarité que de tels propos dépassent manifestement. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que M. Hays nous sert semblables crudités. Au début on pensait que c'était un genre, mais on s'aperçoit maintenant que son insolente grossièreté n'est que la manifestation d'un non moins insolent mépris du public.

Dès son accession au cabinet, il y a à présent deux ans, le premier soin de M. Hays fut de tuer dans l'oeuf le projet de son chef, M. Pearson, de créer un ministère de l'Agriculture de l'Est, annulant ainsi l'une des principales promesses électorales des libéraux.

Il fit en sorte par la suite de saboter le projet subéquent d'un ministère de l'Aménagement rural qui sous un

autre nom prétendait résoudre le problème de l'agriculture de l'Est. Les preuves pourtant ne faisaient pas défaut de l'acuité de ce problème. L'été dernier, une enquête fédérale dont les résultats furent commentés sous la présente rubrique peignait un tableau pathétique de la situation de l'agriculture dans l'est du pays. Cependait M. Hays affirmait aux Communes le 9 novembre : "Dire que les agriculteurs de l'Est sont moins bien partagés que ceux de l'Ouest ne tient pas debout si l'on examine les faits..."

Récemment encore il revenait à la charge affirmant qu'avec un porc et six vaches un cultivateur pouvait gagner sa vie. Le moins qu'on puisse demander à M. Hays est d'avoir une certaine suite dans sa mauvaise foi. Parfois il prétend qu'un porc et six vaches procurent un revenu adéquat et parfois il fait sienne la thèse officielle de son parti voulant que le contexte économique d'aujourd'hui condamne le petit cultivateur à mourir de faim.

A vrai dire cette dernière thèse est assez vraisemblable bien qu'à première vue il semblerait que le revenu des cultivateurs devrait croître en fonction de la population à nourrir.

Seul augmente cependant l'écart des prix entre le producteur et le consommateur et le gouvernement prétend n'y rien pouvoir. Il se contente de publier des études économiques et sociologiques prouvant que les cultivateurs de l'Est se sont laissés dépasser par le progrès. Il n'en reste pas moins vrai que cette situation est profondément injuste.

Aucun économiste, aucun sociologue ne prétendra que le cultivateur de l'Ouest est plus intelligent que son collègue de l'Est. La disparité actuelle de leurs niveaux de vie résulte d'une interminable succession de ministres de l'Agriculture originaires de l'Ouest qui systématiquement choyaient l'agriculture de l'Ouest.



RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD



● SAINT-ROMUALD. — Une industrie de chez nous compte un Club Quart de Siècle très nombreux et qui chaque année voit grossir le nombre de ses membres: il s'agit du Club des Employés de la Compagnie B.V.D. qui groupe 36 membres dont quelques-uns approchent même le demi-siècle de service de la maison St-Hilaire, qui est devenue la compagnie B.V.D. en 1937. Le plus ancien employé chez les hommes est M. Georges Samson ex-maire de St-Romuald et père du maire Cadorette compte le plus grand nombre d'années de loyaux services: plusieurs des membres du club ont connu le fondateur de la maison, qui était le grand-père du surintendant actuel: M. Paul St-Hilaire qui compte lui-même plus de 25 ans de service. Le club existe depuis près de 29 ans, plus de 60 employés en ont été membres; cette année il rouvrira ses portes à trois employés qui recevront un magnifique cadeau pour souligner leur appartenance au "25".

La plus avantageuse

LAUZON. — La soumission de la maison Grenier-Ruel et Cie de Québec, pour la vente de \$165,000. pour le compte de la cité de Lauzon a été jugée la plus avantageuse par la Commission municipale de Québec qui, aux dires des officiers municipaux de Lauzon, "trouvent cet emprunt très avantageux".

Le coût moyen de l'emprunt sera de 5.50%. M. Brousseau, trésorier de la ville, s'est réjoui de cette finance qui prouve l'excellence de la situation financière de la ville.

Cet emprunt contracté en vertu des règlements 419 et 425, a trait aux financements de deux industries établies dans le parc Industriel, ces derniers mois.



● Samedi le 20 février, à 8 heures, à l'Auditorium du Collège de Lévis, aura lieu le couronnement de la Reine du Festival du Christ-Roi. Le couronnement sera suivi d'un spectacle auquel toute la population est invitée et qui comprendra des artistes comme Fernand Gignac, M. T. V., Pierre Châtel, l'ami des jeunes, Lise Robert, chanteuse. Comme animateur, nul autre que Roger Drolet qui anime l'émission "Moi j'ai du caractère". On peut se procurer des cartes en s'adressant à: Pharmacie Samson, rue St-Georges, restaurant Vital, rue St-Georges, restaurant Nadeau, rue St-Georges, la Librairie Fourrier, Côte du Passage. La photo nous montre chacune des jeunes filles engagées dans la lutte pour le titre de Reine, parmi lesquelles une sera choisie De gauche à droite: Lorraine Bégin, duchesse de Bégin; France Simoneau, duchesse du Christ-Roi; Denise Gosselin, duchesse de Desjardins; Yolande Nadeau, duchesse de Bel-Air. (Photo Eclair Enr.)

Le conseiller Lemieux apporte des précisions

"Le Centre commercial de Lévis n'avait pas droit à son escompte de 3 p. 100 et j'étais le seul échévin dissident. Voici mes raisons: 1—Le trésorier a refusé le chèque parce qu'il y avait des arrérages pour le passé. 2—Il y avait litige sur le compte produit pour l'an passé et le litige étant encore devant les Tribunaux. Le Centre Commercial ne pouvait donc pas procéder autrement qu'en soumettant un chèque représentant le plein montant des arrérages et de la taxe à payer pour l'année en cours, sauf réserve pour faire réviser le compte payé et se faire remettre l'excédent, s'il y avait lieu. 3—Le compte en litige de l'année précédente a été acquitté après la date du 30 décembre 1964. 4—Un principe d'affaires veut que l'on acquitte les vieux comptes avant les nouveaux. Ici, l'on voulait acquitter un nouveau compte sans acquitter le vieux. 5—L'avisé légal, M. Roger Thibaut, n'a pas envoyé d'avis écrit, cependant en rencontrant le conseil en comité, il remettait au Conseil le soin de prendre la décision sur ce sujet. 6—En un mot, nous avons fait un faveur au Centre Commercial de Lévis de près de \$700. après avoir refusé la même faveur à 14 autres citoyens de Lévis dans le même cas. Ce sont les raisons pour lesquelles ma dissidence est enregistrée aux minutes de l'hôtel de ville.

pas justifié de demander à l'estimateur, la justification d'une telle évaluation.

Les contribuables paient la taxe locative suivant les baux qu'ils signent après avoir fait une déclaration solennelle à la Cité de Lévis, attestant que le bail contient la vérité. La question de l'évaluation des loyers commerciaux a été remise au greffier pour que ce dernier la soumette au Bureau de cotisation à la première occasion, de façon à ce que la situation soit tirée au clair. La taxe locative dans les cas qui nous occupent sera réajustée telle qu'il se doit, sinon j'aurai encore à revenir sur le sujet. Si je donne des explications, c'est moins pour me justifier que pour faire le point sur les insinuations du maire qui ont laissé planer un doute sur l'honnêteté de mes démarches qui en l'absence d'avis écrit, je crois tout de même avoir l'appui de la plupart de ses collègues qui y voient le bien de la ville. Il y a une différence entre le fait de se préoccuper de rendre justice également à tous

les citoyens et le fait de se préoccuper de ses intérêts personnels. J'ai recherché une telle justice pour les payeurs de taxes et on m'en fait grief de patronage. A mon avis tout traitement préférentiel, devrait être reporté à la législature provinciale. Le patronage, que je sache, consiste à rechercher l'avantage pour certains intérêts privés alors que dans l'exercice des prérogatives de ma tâche d'élu du peuple, j'ai recherché le bien commun. Est-ce là du patronage? Denis LEMIEUX, échévin

En formation

Un corps de tambours et clairons junior, est présentement en formation sur la rive sud. Le nom de ce corps sera dévoilé plus tard. On demande à tous ceux qui sont intéressés d'en faire partie et qui sont âgés de 14 à 21 ans, de bien vouloir communiquer avec M. Gérard Paré, au numéro de téléphone suivant: 837-4628 pour avoir de plus amples renseignements.

Informations

MAGASINEZ DANS UNE ATMOSPHERE DE CALME, DE DETENTE CHEZ

AVEZ-VOUS VISITE LE NOUVEAU SALON DE MEUBLES de

NOREAU ELECTRIQUE, Ltée

Tél.: 837-9321

44, RUE SAINT-LOUIS,

LEVIS, QUE.

Une avalanche de spéciaux vous attend

48186 24-12 (Jau 25-2) 112 C.L.

Chez Carrier & Goulet la viande n'est pas coupé d'avance, nous la préparons devant vous

Carrier & Goulet inc.

345 rue du Pont - Tél.: 522-5291

CROUPE DE BOEUF	25¢	SAUCISSE	4 LB	\$100
LB		FRAICHE		
STEAK T-BONE	83¢	CANARDS		57¢
BIEN TRIME	LB	Eviscérés, Catégorie "A"	LB	
ROSBIF EPAULE	43¢	POULES FRAICHES		39¢
LB		Eviscérés, Catégorie "A"	5 lbs et plus	LB
COTE DE BOEUF	69¢	POULETS FRAIS		44¢
ROULEE	LB	Catégorie "A" 6 lb et plus	LB	
FILET MIGNON	99¢	Poitrines de POULET		59¢
2 A 3 LB	LB	ENBALLAGE DE 2 1/2 LB	LB	
LANGUE DE BOEUF	45¢	ROLL DE DINDE		\$139
DE VEAU ET DE PORC	LB	CUIT POUR SANDWICHES		
HAUT-COTE	35¢	ET BUFFET FROID	LB	
DE BOEUF	LB	Cuisses de POULET		42¢
BAS DE COTE	15¢	FRAICHES	LB	
DE BOEUF	LB	POULETS FRAIS		38¢
STEAK DE RONDE	69¢	Catégorie "A", Eviscérés,		
LB		3 à 4 lb	LB	
DEVANT DE VEAU	35¢	DINDES FRAICHES		41¢
COMPLET	LB	Catégorie "A" & "B"		
FOIE DE BOEUF	25¢	ENVIRON 15 LB	LB	
ROGNONS DE BOEUF	LB	POULET CUIT		49¢
BOEUF	3 LB	AVEC SAUCE, 4 A 5 LB	LB	
HACHE	99¢	JAMBONS		
ROSBIF SURLONGE	79¢	JAMBON CUIT		49¢
DESOSSE		FRANCHE	1/2 LB	
STEAK Surlonge 1 lb \$1.10	LB	COTTAGE ROLL		56¢
FESSE D'AGNEAU	55¢	COMPLET	LB	
DEVANT D'AGNEAU 25¢	LB	EPAULE FUMEE		35¢
PATTE DE PORC	15¢	GENRE "PICNIC"	LB	
PANNE DE PORC	15¢	JAMBON HACHE		49¢
LB		SAUCISSON complet		20¢
ROSBIF TALON GELE	64¢	LARD SALE		20¢
OU SPENCER	LB	GRAS PAR 10 LB	LB	
LARD SOC ET LONGE	45¢			
LA LIVRE				
CHOPS DE PORC	59¢			
FRAICHES	LB			
FOIE DE VEAU	95¢			
LB				

L'entretien des rues et trottoirs

LA CITE DE LAUZON
ETAT COMPARATIF AU 5 FEVRIER 1965
DU COUT DE L'ENTRETIEN DES RUES ET DES TROTTOIRS

1964-65	1963-64	1962-63	1961-62	1960-61	1959-60
27,475.73	19,921.30	26,877.01	18,262.96	18,337.54	18,504.41
NEIGE TOMBEE (x)					
100.5"	82"	113.4"	91.7"	61.4"	98.4"

(x) Statistiques fournies par le Bureau Météorologique de l'Ancienne-Lorette, Québec.

Crise chez les producteurs d'oeufs

Depuis quelques temps, les producteurs d'oeufs de consommation traversent une crise sans précédent qui aura pour résultat d'entraîner un bon nombre d'aviateurs dans une faillite à plus ou moins brève échéance.

Il se produit, dans la province de Québec, environ 65,000,000 de douzaines d'oeufs par année et il s'en importe presque autant des autres provinces. Depuis quelques semaines, les prix payés aux producteurs ont varié entre 26 cents et 30 cents la douzaine pour la catégorie extra gros (classés), alors que le coût de production d'une douzaine d'oeufs s'établit à environ 34 cents la douzaine, selon des données officielles. Les aviateurs se trouvent donc dans une situation alarmante en produisant à perte. Or, on sait que le gouvernement fédéral, par l'Office de stabilisation des prix des produits agricoles, garantit aux producteurs un prix de 34 cents la douzaine. Cependant, le prix de soutien s'applique seulement à 4,000 douzaines par année par producteur, (ce qui représente la production d'environ deux cents poules, alors qu'un producteur moyen possède de 5,000 à 10,000 poules).

La Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, (U.C.C.) conjointement avec l'Union Catholique des Cultivateurs, demande donc au gouvernement fédéral d'étendre ce prix de soutien à toute la production et fait parvenir à l'honorable Harry Hays, ministre fédéral

de l'Agriculture, le télégramme suivant:

"Producteurs d'oeufs traversent actuellement une crise effroyable due à légère surproduction et à baisse de prix sans précédent. Plan conjoint provincial en voie d'organisation. Buts: réglementer production et mise en marché, producteurs demandent instamment aide de l'office de stabilisation des prix des produits agricoles, lequel ne stabilise en aucune façon le prix des oeufs. Demandons que politique de paiement de prix de soutien sur 4,000 douzaines d'oeufs pour l'année en cours, par producteur, s'étende sur toute sa production. Cette quantité de 4,000 douzaines par producteur, par année, est ridicule en regard de la production d'un aviateur moyen. Changement demandé ajoute à l'effort concerté des producteurs pour réglementer production et mise en marché pourrait régler à brève échéance le sort de milliers de producteurs d'oeufs. La Fédération des Producteurs d'oeufs de consommation du Québec,

Par: Ovide LEBEL, président. L'Union Catholique des Cultivateurs, Par: Lionel SOREL, président."



Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée
Agent général pour le Canada
J. Alfred Oumet, Montréal

Hausses de taxes à Bienville

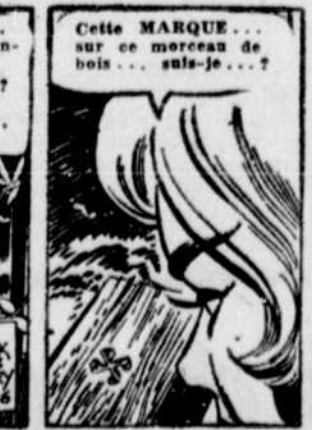
Dans notre édition d'hier, nous parlions de hausse de taxes scolaires à Bienville et à St-Romuald. Afin de ne pas induire nos lecteurs en erreur, signalons que dans chaque cas, il fallait ajouter \$0.04 au taux mentionné dans le titre de chacune de ces nouvelles; ainsi, à St-Romuald, on lira \$0.84 et à Bienville: \$1.40.

QU'ON COURE... ? à L'ACTION

LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTOME



par Lee Falk et Ray Moore



PHILOMENE



par Ernie Bushmiller



Vichy Supreme
Une formule toute nouvelle
PURGATIVE
Un verre, chaque matin
vous maintiendra en bonne santé
J. ALFRED OUMET INC. - MONTRÉAL

Les activités prévues au Montmartre canadien

Les jeudis de chaque semaine
Le præsidium de la Légion de Marie, "Notre-Dame de l'Assomption" à sa réunion hebdomadaire le jeudi à 8 h. Ce præsidium est au service des oeuvres du Sacré-Coeur au Montmartre. Tél.: M. Jean Daigle, 653-0676.

Jeudi, 18 février
Une soirée récréative se tiendra à la salle des pèlerins, le jeudi à 8 h. Les amis du sanctuaire y sont invités.

19 février: Veillée de prières
Chaque fin de semaine, soient les vendredis, samedis et dimanches, il y a Adoration du T. S. Sacrement de 2 h. à 7 h. 30. Le vendredi 19 février: Veillée de prières à 8 h. et messe à 9 h. p.m.

20 février: L'heure de l'Unité
C'est l'heure d'union à l'oeuvre du Concile. Elle a lieu à 3 h. p.m. chaque samedi. Les communautés religieuses en assurent la succession et plusieurs laïcs suivent cet exercice durant lequel l'heure est prêchée et priée. Le 20 février: le Séminaire des Pères Eudistes est l'invité. Le R. P. Gaudreau, supérieur, dira la messe à 4 h. p.m.

Mardi, 23 février
Conférence spirituelle aux tertiaires de St-Augustin et aux amis de l'Assomption, la sixième donnée par le Père André Godbout, A.A., directeur du Sanctuaire. Le sujet: la seconde source de Vie spirituelle ou de la charité. Le CHRIST, l'Envoyé du Père dans le monde. Heure 8 h. p.m.

Mercredi, 24 février
Les Auxiliaires de l'Assomption tiendront leur réunion bimensuelle au Montmartre Canadien. Ce groupement de jeunes offre aux demoiselles l'occasion d'une union fraternelle, de formation apostolique et de dévouement à l'Eglise, à l'école du Tiers Ordre Augustinien. Les jeunes filles intéressées peuvent s'adresser au Montmartre, tél.: 681-7357.

Vendredi, 26 février: Veillée de prières
Chaque fin de semaine, soit les vendredis, samedis et dimanches, il y a Adoration du T. S. Sacrement de 2 h. à 7 h. 30. Le vendredi 26 février: Veillée de prières à 8 h. p.m. et messe à 9 h. p.m.

Samedi, 27 février: L'heure de l'Unité
C'est l'heure d'union à l'oeuvre du Concile. Elle a lieu à 3 h. p.m. chaque samedi. Les communautés religieuses en assurent la succession et plusieurs laïcs suivent cet exercice durant lequel l'heure est prêchée et priée. Samedi le 27 février, les invités sont: les religieuses du Bon Pasteur, Crèche St-Vincent de Paul, Prison des femmes, et le Scolasticat Marianiste de Lévis, les Frères Maristes, école St-Malo et de Charlesbourg. La messe sera dite après l'heure de l'Unité à 4 h. p.m.

Tous les jours
Une messe est dite chaque jour pour les amis du Sacré-Coeur à 11 h. 15 a.m. Le public est invité.
Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à: Frère Vianney Tremblay, A.A., responsable, Montmartre Canadien, 1679, Chemin St-Louis, Québec 6. — Tél.: 681-7357

Réunion d'urgence à la régionale Chauveau:

Les enseignants sont priés de reprendre leur travail

Versant nord de la cité de Ste-Foy

La construction de l'égout-collecteur reliée au développement de la Vallée de la St-Charles

par Nelson LABRIE

De la construction de l'égout-collecteur du versant nord de Ste-Foy dépend le développement industriel de la Vallée de la St-Charles, seule solution à la stabilisation de la taxe dans la Cité du maire Carter. Le problème d'évacuation des eaux d'égouts du versant nord en est un qui suscite l'intérêt du conseil actuel et qui préoccupa des conseils précédents car il est l'objet d'études sérieuses depuis bientôt quinze ans. Plusieurs solutions ont été étudiées depuis ce temps, mais avec l'accroissement rapide de Ste-Foy, à chaque fois qu'un projet était amené à sa réalisation, il était devenu pratiquement désuet, et le problème devait être étudié à nouveau.

Actuellement la cité de Ste-Foy a un projet d'égout collecteur qu'elle entend réaliser en dedans de trois ans et dont elle attend une ordonnance d'ici 15 jours de la Régie des Eaux pour commencer les travaux. Ce projet de \$6,210,000, qui ne coûtera à Ste-Foy que \$3,927,000, doit répondre non seulement à l'assainissement de la Vallée où s'écoulent les eaux du versant nord de Ste-Foy, mais également du versant sud des municipalités contiguës au nord et nord-ouest de Ste-Foy. On sait que le versant nord de Ste-Foy est limité par le promontoir de la cité de Ste-Foy, et les limites nord de la Cité où celles-ci rencontrent les villes de Duberger, Les Saules et l'Ancienne-Lorette.

Dans le but d'expliquer clairement aux contribuables de Ste-Foy cet important projet et de leur démontrer l'importante relation qui existe entre la construction de l'égout-collecteur du versant nord et le développement de la Vallée de la St-Charles, la Chambre de Commerce de Ste-Foy avait organisé hier soir à l'Ecole Supérieure des filles, une séance d'informations au cours de laquelle Ben Morin, directeur toutes les informations relatives à ce vaste projet. Dans les articles ci-contre nos lecteurs prendront connaissance des principales données se rapportant au projet proprement dit, à son financement et à son remboursement.



UN NOUVEAU VOLUME: L'ETAT DU QUEBEC. — Les éditions de l'Homme ont lancé hier soir un nouveau volume qui reproduit le mémoire présenté par le Club Fleuve de Lys au comité parlementaire de la constitution. Ce volume qui s'intitule L'ETAT DU QUEBEC a été composé par une équipe composée de Jules Emery, s.j.; Guy Nadeau, D.Sc.; Guy Bertrand, avocat; Georges Caron, courtier; Antoine Larue, pédagogue et Guy Pinsonnault, avocat (dans l'ordre sur la photo). Il convient de remarquer que le comité n'a pas choisi d'avancer l'option de l'indépendance du Québec. Cette résolution a été prise au sein d'un travail d'équipe. En conclusion, le Club Fleuve de Lys du Québec a recommandé l'indépendance "rapide et inconditionnelle" du Québec. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

DEBUT DES TRAVAUX EN AVRIL

par Nelson LABRIE

M. Jean Robitaille, ex-ingénieur de la Cité de Ste-Foy, a affirmé hier soir lors de la séance d'informations organisée par la Chambre de Commerce locale à l'intention des contribuables qui s'interrogeront sur le projet d'égout-collecteur du versant nord de la Cité, que le projet avait reçu l'approbation des ministères de la Santé et des Affaires

Municipales et que le conseil n'attendait plus maintenant que l'ordonnance de la Régie des Eaux, ce qui doit se faire d'ici 15 jours, avant de mettre à exécution ce projet qui mettra fin au problème d'évacuation des eaux d'égouts du versant nord de la Cité de Ste-Foy. La Régie donnant sa réponse, favorable entendons-nous, les travaux de construction débuteront en avril prochain pour se terminer au début de 1967.

L'allocation que prononça M. Robitaille, avait comme but principal de fournir aux contribuables quelques explications relatives au retard dans la mise à exécution de ce projet. Retard qu'il attribua surtout au fait que la croisance rapide de Ste-Foy avait forcé le conseil à mettre de côté à maintes reprises des projets qui se révélaient tous à la fin désuets et qui obligeaient alors les édiles à étudier de nouveau pour trouver une meilleure solution au problème d'évacuation des eaux d'égouts du versant nord de la Cité.

M. Robitaille relata qu'en juin 1961 quatre projets d'égouts avec déversements au fleuve St-Laurent furent soumis au Ministère de la Santé. Ces collecteurs, suivant les exigences du temps du Ministère, étaient du type combiné, et les surplus d'orage pouvaient être déversés à St-Thomas d'Aquin jusqu'à la rivière St-Charles et au niveau du boulevard Henri IV à la rivière Ancienne Lorette. Après études avec le Ministère, le deuxième projet de la Cité fut accepté, soit celui aux limites de Ste-Foy, où le déversement se faisait au moyen d'un tunnel pour aller se jeter dans le St-Laurent à marée basse. Or pour cet émissaire au fleuve à la limite de Ste-Foy, le coût estimatif de \$4,763,000 ne considérant pas les eaux pluviales de la zone industrielle, et \$4,957,000, en considérant que ces eaux pluviales se déversent au fleuve.

Un mois après, alors que la Cité de Ste-Foy venait d'engager un ingénieur supplémentaire pour s'occuper principalement de ce projet, la Régie d'Épuration des Eaux, nouvellement formée laissait savoir aux édiles de Ste-Foy que leur projet devait être étudié à nouveau, qu'il devait être conforme aux nouvelles exigences de la Régie, c'est-à-dire que les égouts à ce moment là, devaient être séparés, et qu'une usine d'épuration d'égouts devra être prévue dans le projet.

Or, selon M. Robitaille, à la suite de ces modifications, la Cité soumit à la Régie une étude préliminaire de son projet et lui demanda d'accepter cette étude pour que Ste-Foy continue d'élaborer les plans du collecteur. Plus tard le président de la Régie, le Dr Gustave Prévost, laissait savoir à la Cité de Ste-Foy qu'elle devrait prendre les devants pour réaliser la construction de son collecteur d'eaux d'égouts et d'eaux pluviales, et que dans la partie tunnel, elle devrait à ce moment ainsi que dans les calculs à son usine d'épuration, prévoir les autres municipalités devant rejoindre le réseau à cet endroit seulement.

Toujours d'après M. Robitaille, le 6 mai 1963, la Régie répondant aux lettres de la Cité de Ste-Foy, refusait catégoriquement tout déversement d'eaux usées traitées ou d'eaux combinées dans la rivière Cap-Rouge, pour la raison que cette rivière recevrait la pollution de l'équivalent d'une population d'environ 10 à 15 mille personnes lorsque l'usine régionale serait construite et que les autres municipalités avoisinantes s'y déverseraient.

Donc, la Cité étant fixée sur le projet et les exigences de la Régie d'Épuration des Eaux, les ingénieurs de la Cité de Ste-Foy se remirent à l'ouvrage pour finalement présenter un projet révisé le 12 novembre 1963.

Un projet de \$5½ millions

par Nelson LABRIE

Selon les chiffres fournis par le maire Carter, le coût du projet de l'égout-collecteur, incluant les frais de financement d'après les estimés est de \$5,500,000. A cette somme il faut ajouter cependant les frais prévus pour l'installation d'une conduite d'aqueduc de 20 à 24 pouces pour desservir les installations industrielles, soit \$710,000 ce qui porterait le coût total du projet à \$6,210,000. La majeure partie de ce projet est sujette à bénéficier d'octrois tant fédéraux que provinciaux sous l'empire de la loi d'épuration des eaux-vannes.

Comme l'a laissé entendre le maire de Ste-Foy, la partie du projet qui peut bénéficier de ces octrois se chiffre à \$4,100,000. De plus, il y aura à déduire de la balance du coût, des octrois statutaires du fédéral et du provincial. Les

deux gouvernements octroyant chacun 16 du coût du projet, soit \$864,000, pour un total de \$1,728,000. Pour la partie de l'égout-collecteur prévu, qui n'est pas éligible aux octrois statutaires décrits ci-haut, soit l'égout pluvial dont le coût est estimé de \$1,400,000, M. Carter a fait remarquer que la cité pouvait prévoir une contribution du ministère de la Voirie de l'ordre de \$400,000, puis pour la section de tous les travaux d'égoutement qui se situe entre le chemin du dépôt et le fleuve et qui comprend un ordre de grandeur prévoyant son utilisation par les autres municipalités, encore là, la cité de Ste-Foy prévoit obtenir une contribution de l'ordre de \$400,000 du ministère de la Voirie. Enfin, toujours selon M. Carter, le ministère des Affaires municipales contribuerait au coût

d'installations pour la prévention des incendies, bornes-fontaines et conduites dont 50% du coût estimé est de \$710,000 par 33 1-3% de contribution, soit \$115,000.

Or, le total des contributions et des octrois statutaires étant de \$2,283,000 le coût net du projet pour la cité de Ste-Foy serait de \$3,297,000.

FINANCEMENT ET REMBOURSEMENT

Le maire Carter a affirmé hier soir que le conseil préconise le financement intégral du projet de l'égout-collecteur du versant nord durant toute la période de construction, c'est-à-dire qu'à supposer que les travaux de construction débuteraient au cours de 1965 pour être complétés à la fin de 1967 comme prévu, la période de remboursement débiterait avec l'année de taxation 1968.

FAITS DIVERS

Par Claude Bédard

Blessés dans des accidents de la circulation

Quatre personnes ont subi des blessures plutôt légères au cours de différents accidents de la circulation hier. Hier matin, une collision d'automobiles à l'angle de la 3e Avenue et de la 5e Rue, à Limoilou, a causé des blessures à deux militaires du camp Valcartier. Il s'agit de Roger Neuve, 28 ans, et de André Brouillette, 23 ans. Souffrant tous deux de contusions et de coupures au visage, ils ont été reconduits à l'hôpital St-François d'Assise par les ambulanciers de la maison J. Bouchard et Fils.

Quelques heures plus tard, une écolière de 11 ans, Carole Bouchard, demeurant au 1233, rue Forget, a été happée par une auto à sa sortie de l'école St-Charles-Garnier, sur la rue Chanoine-Morel, à Sillery. La voiture-ambulance de la maison Lépine l'a transportée à l'hôpital du Saint-Sacrement. La fillette souffre de contusions multiples.

Une automobile a renversé une femme sur le chemin de la Canadière, vers 4 h. 30 hier après-midi. L'accident est survenu près de la rue Vitre. La victime, Mme Eudore Carneau, du 8412 avenue Royale, à Château-Richer, a été dirigée vers l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Léger incendie, rue St-Benoît

Les pompiers du poste n° 7 ont été demandés vers 4 h. 30 hier après-midi au 433, rue St-Benoît où un incendie venait d'être découvert dans le sous-sol d'une maison de deux étages.

Une cheminée défectueuse serait à l'origine du feu qui a fait ses ravages surtout dans les murs de la cave et du premier étage. Un seul jet a suffi pour éteindre les flammes. La demeure, habitée par la famille de M. V. Nadeau, a subi des dommages pour plusieurs centaines de dollars.

Les auteurs d'une douzaine de vols avec effraction sont arrêtés; ils sont âgés de 9, 10 et 11 ans

Les policiers de la brigade judiciaire de Québec ont été stupéfiés devant le jeune âge des suspects qu'ils ont mis sous arrestation hier après-midi après avoir éclairé une douzaine de vols avec effraction commis dans des établissements commerciaux de la région.

Les trois jeunes garçons âgés respectivement de 9, 10 et 11 ans, opéraient entre minuit et 1 h. 30 de la nuit. Parmi les endroits visités, mentionnons le Buffet Nadeau, rue St-Eustache, et la boutique Vic-Karo, rue St-Jean.

D'après les policiers, les parents de ces jeunes ne s'inquiétaient nullement de ne pas voir entrer leur fiston durant plus d'une nuit. Le trio passait de longues journées à fumer des cigarettes et avait trouvé un endroit pour cacher leur butin, en l'occurrence une maison en construction, une fois le coup accompli.

Les enquêteurs municipaux n'ont pas cependant retrouvé tout ce qui avait été dérobé et on croit que les enfants ont averti certaines personnes de faire disparaître une partie de leur marchandise avant qu'ils soient arrêtés.

Chronique municipale

Par Jacques Jobin



Le maire: monument historique

Et l'on n'y est pas allé avec le dos de la cuiller en parlant (toujours M. Robitaille) "de population au déclin dirigée par une clique d'inconscients que le gouvernement provincial est forcé de mettre, à toute fin pratique, en tutelle. Oublions les insipides déclarations à propos des taudis par le premier magistrat de Québec pour se dire qu'un tel travail est possible et qu'il se réalise actuellement dans bien des pays".

"Sans un programme de rénovation Québec sera bientôt une ville morte... Jusqu'ici l'inertie de l'hôtel de ville laisse mourir et se désintégrer le Vieux Québec. Après dix ans du rapport Gréber il est inconcevable que la ville ne possède pas de plan directeur. Il n'y a aucune politique d'ensemble. On enfouit les rapports dans les coins les plus miteux".

Encore ici, ce n'est pas moi mais les invités au colloque qui parlent.

De tous bords et de tous côtés les attaques fusent en direction de l'hôtel de ville et des échivons qui y font la pluie et le beau temps depuis une décennie tout au moins. De quelque côté que l'on se retourne on considère que la ville aurait dû faire quelque chose: taudis, loisirs, réaménagement, circulation, etc. etc.

Devant ces attaques que dit-on chez les gens en place?

L'un des arguments les plus souvent rebâchés par le maire et ses adjoints du conseil est que la situation n'est pas si pire qu'on veut le dire parce que le visage financier de la cité se présente, à l'étranger comme au pays, sous un angle très avantageux. Les émissions d'obligations se vendent bien. On a un bon nom financier.

Ce n'est pas difficile toutefois de ne pas avoir de dette lorsque l'on ne fait qu'encaisser les impôts sans mettre sur pied les réalisations qui s'imposent.

Aujourd'hui, à cause des retards continus apportés dans tous les projets, Québec n'a plus les moyens financiers de réaliser ce qui doit l'être. On érie au secours en tournant les yeux vers les gouvernements supérieurs. Mais à qui la faute?

Un autre argument du maire et de ses acolytes est qu'avant tous les édifices gouvernementaux qui se sont installés en ville et qui ne sont pas taxes, il n'y a pas moyen d'arriver.

C'est drôle qu'à Ottawa, où il y a bien plus d'édifices gouvernementaux, on a trouvé le moyen d'arriver. Même le maire Hamel le reconnaît quand il s'exclame: "Oui, mais à Ottawa, ils ont tout ce qu'ils veulent." Pourquoi à Ottawa et pourquoi pas Québec?

Probablement parce que l'on est plus préoccupé, à Ottawa, d'administrer la ville que de perdre son temps dans du patronage de quartier.

Certes, les bobes dont souffre la ville, particulièrement le Vieux Québec, ne sont-ils pas tous dus à l'incurie de l'administration municipale. La disparition du quartier étudiant par exemple n'a pu être contrôlée par la cité de même que la fuite vers l'extérieur de plusieurs magasins, maisons de commerce et grandes compagnies d'administration (quoique pour ces derniers cas la responsabilité est discutable).

Mais là où l'incurie municipale entre en jeu c'est de n'avoir pas pallier ces inconvénients par des solutions de rechange, que dis-je, c'est de n'avoir pas tenté de le faire d'une façon rationnelle et soutenue.

On s'est contenté de déplorer ceci et cela, de déplorer encore et de déplorer toujours, mais qu'est-ce qu'on a fait?

Car une ville qui ne se renouvelle pas, meurt. Et comme on le sait ce ne sont pas les mémoires et les rapports d'enquêtes qui ont manqué.

Non, ce qui a manqué c'est l'intelligence de s'en servir.

L'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

Nos socialistes en herbe vont "le dire à maman"...

Depuis qu'il s'est converti au socialisme, tout en reniant du bout des lèvres le petit père Marx, "Le Carabin" est évidemment l'ardent défenseur de la liberté de la presse: ne faut-il pas se hâter d'utiliser les outils de "la démocratie décadente" avant de les anéantir sous la raison d'Etat — la seule raison d'être, en somme, du socialisme? Ainsi a-t-on vu l'équipe du "Carabin" exprimer son indignation à grands jets de colonnes imprimées, à l'occasion du rapport Wagner signalant certains abus de la presse ou même à propos d'une simple directive de régie interne dans un quotidien de Québec.

Beau zèle, pour une belle cause. Mais comment nos socialistes en herbe traitent-ils la liberté de la presse et le droit à l'information, non plus dans les cas qui ne les concernent point, mais quand ils sont eux-mêmes en cause? Voilà le critère de l'honnêteté intellectuelle: la liberté que l'on exige pour soi est celle que l'on doit être disposé à reconnaître aux autres.

Or, le directeur du "Carabin", M. Yves Mailhot, a fait récemment une colère de tous les diables contre "l'Action". Il nous a accusé d'avoir publié un article "malpropre et malhonnête". Il nous a menacés d'une poursuite devant les tribunaux, en vertu, s'il vous plaît, d'un "code d'éthique de la presse" qui n'existe pas encore... malheureusement.

Quel était le "crime" de notre journal? Il avait tout simplement publié, sans le moindre commentaire et avec une froide objectivité, un compte rendu condensant en quelques paragraphes un rapport de quinze pages qui circulait, par centaines de copies et depuis au moins trois jours, sur le campus universitaire et dont les auteurs responsables étaient ouvertement nommés. Il s'agissait donc d'un reportage objectif, puisque le journal n'y exprimait aucune opinion personnelle. Il s'agissait aussi d'un fait d'intérêt public, puisque le rapport était déjà largement diffusé et puisqu'il concernait un groupe qui, à tort ou à raison, s'adresse au public au nom de l'ensemble des étudiants à Laval. Il s'agissait enfin d'un événement qui n'était pas totalement dénué d'importance, puisque le Grand Conseil des étudiants s'est réuni d'urgence et qu'il a nommé une commission d'enquête pour en traiter.

C'est ce journalisme absolument irréprochable que le jeune Mailhot — l'ex-défenseur des libertés de la presse — a condamné comme "malpropre et malhonnête". Ayant entre les mains (hélas!) son propre journal pour se défendre s'il se croyait lésé, son premier geste fut de se réfugier dans les jupes de la magistrature, avec la maturité virile d'un enfant qui s'enfuit en criant "J'ai l'air d'être à maman!"

Heureusement, le président de l'A.G.E.L., M. Robert Marceau, a manifesté plus de sang-froid et après qu'il eut déclaré que "l'Action" avait parfaitement rétabli les faits, l'incident a été clos.

L'incident serait encore clos, si nous n'avions pas sous les yeux les deux dernières éditions du "Carabin".

Dans le plus récent, la Direction s'excuse de ne point publier le rapport blâmant l'équipe du "Carabin", sous prétexte que "l'espace" n'était pas suffisant. Or, cette édition a de "l'espace" pour tout et, surtout, pour rien! Pour deux "placotages" sur la politique provinciale et (évidemment) sur les dires de René Lévesque; pour des chansonniers qui héritent d'une page entière; pour un plat socialiste servi réchauffé à M. l'abbé Dion; pour une page entière gaspillée afin de faire répondre les étudiants mariés à trois petites questions qui, chacune, tient en deux lignes exactement. Tout le reste est pure bagatelle.

Mais il n'y avait pas "d'espace" pour le fameux rapport qui restera comme l'un des événements majeurs de l'année sur le campus.

Etrange technique journalistique chez ces amants de la liberté à sens unique, qui ont pourtant donné tant d'arrogantes leçons à la presse!

L'édition précédente retroussait les jupes d'une religieuse, dans une caricature en pleine première page. La dernière page, au complet, était consacrée à la gloire de l'agresseur Soekarno qui, selon "Le Carabin" s'efforce de "créer un système politique original qui combine le socialisme marxiste" à d'autres ingrédients. Par contre, les Malais qui ont combattu l'infiltration communiste, qui sont injustement attaqués par Soekarno, qui ne possèdent point une "armée moderne, une aviation puissante... grâce à l'aide de l'Union soviétique" sont voués à l'écrasement par les socialistes du "Carabin"...

Décidément, l'équipe du "Carabin" devient tout emmêlée dans ses sympathies. Elle approuve à tour de bras la fuite de Soekarno aux Nations Unies... que la Chine communiste fut la seule puissance à applaudir. Attention, socialistes de Laval: le Kremlin ne sera pas content.

Des étudiants ont donc accusé le "Carabin" de procéder à une "dégradation systématique" de la religion catholique. Ils ont dit aussi que "leur" journal poursuivait une "valorisation" des idées socialistes à tendances marxistes.

Tout cela peut paraître confus. Par bonheur, un jury trié sur le volet tirera tant d'affaires au clair! Un jury tout en or... qui fournira, sans doute, les surprises que l'on sait...

En attendant, les étudiants qui n'aiment ni l'antireligion, ni le marxisme, feraient mieux d'exposer leurs idées dans "Le Carabin" toujours à court de copie (sauf quand l'espace "manque" fort à propos!), au lieu de se fier aux jupes d'un jury tout en or, en criant comme M. Mailhot lui-même: — "J'ai l'air d'être à maman!"

Les idées, ça s'échange. Ça ne se muselle pas.

Lorenzo Paré



derrière les faits les institutions

Comment furent restreints les pouvoirs de la Chambre des Lords

Au cours des discussions récentes sur la restriction des pouvoirs du Conseil législatif, on a souligné, avec raison qu'on ne faisait que réduire la Chambre haute québécoise au statut de la Chambre des Lords qui ne peut pas écarter une mesure financière et qui ne peut rejeter d'autres lois publiques plus qu'une fois. Aussi est-il peut-être intéressant de rappeler en quelles circonstances parfois orageuses ce statut a été établi.

La Chambre des Lords, héritière du Grand Conseil des rois normands, a connu pendant plusieurs siècles une importance considérable et elle eut même parfois prépondérance sur la Chambre des Communes. Elle commença cependant à s'effacer avec la démocratisation du pouvoir lors de la réforme électorale de 1832 et avec la reconnaissance définitive du principe de la responsabilité ministérielle qui ne joue, comme on le sait, qu'au niveau de la Chambre basse.

En 1911

Mais évidemment le plus rude coup qui fut porté à la Chambre des Lords fut l'adoption en 1911 de ce qu'on appelle dans l'histoire le "bill Asquith", du nom du Premier Ministre de l'époque, la Loi sur les pouvoirs et la durée du parlement. C'était l'aboutissement d'une longue lutte qui, pendant plusieurs années, passionna l'Angleterre et donna lieu à deux élections générales.

En 1906, les Libéraux s'opposèrent aux réformes sociales que la Chambre des Lords profondément conservatrice pouvait difficilement accepter. L'opposition entre les deux chambres se cristallisa, en 1909, autour du "budget du peuple" qui établissait des impôts frappant les grands propriétaires terriens et que la Chambre des Lords rejeta. En 1910, deux élections générales furent tenues sur la question, l'une en janvier et l'autre en décembre. Avec l'aide des Travaillistes et des Nationalistes irlandais, les Libéraux furent vainqueurs. Finalement, sous la menace de la nomination d'une fournée de nouveaux lords qui auraient voté comme le voulait le gouvernement, la Chambre des Lords ac-

cepta la loi de 1911 qui, dans l'esprit de ses auteurs, n'était qu'un début de réforme. En effet, dans le préambule, on peut lire "qu'il est désirable de substituer à la Chambre des Lords telle qu'elle existe actuellement une seconde Chambre issue de la volonté populaire au lieu de l'hérédité mais qu'une telle substitution ne peut être réalisée immédiatement". On se contentait pour le moment de limiter les pouvoirs de la Chambre, mais on songeait à une réforme plus draconienne. En fait,

par

Jean-Charles BONENFANT

cette réforme n'a jamais eu lieu, car, comme nous le verrons, la réforme de 1949 n'est que le prolongement de celle de 1911.

Il faut noter cependant qu'en 1958 une loi a quelque peu amélioré le recrutement de la Chambre des Lords en permettant d'y nommer des membres à vie dont le titre ne passa pas à un descendant. Cette dignité peut être conférée à une femme.

En 1949

Dans le discours du trône du 21 octobre 1947, le gouvernement travailliste de M. Clément Attlee faisait dire au roi que pendant la session, un bill serait présenté pour modifier la Loi de 1911. C'était une façon d'annoncer discrètement que le temps était venu de réduire encore les pouvoirs de la Chambre des Lords. Le chef de l'opposition conservatrice, M. Winston Churchill, cria au scandale; on se demanda pourquoi on voulait brimer une chambre haute qui n'avait repoussé aucune mesure importante. En réalité, les Travaillistes ne faisaient que se montrer prévoyants: ils craignaient de ne pouvoir nationaliser les industries sidérurgiques pendant leur règne si les Lords utilisaient complètement les pouvoirs dont ils jouissaient encore. En fait, ils les utilisèrent pour retar-

der l'adoption de la loi les concernant mais, en 1949, leur opposition n'eut plus de valeur, et depuis la Chambre des Lords ne peut retarder l'adoption d'un bill voté par la Chambre des Communes que pendant un an.

En réalité, la loi de 1911 et celle de 1949 ont sauvé la Chambre des Lords en la rendant inoffensive et, en général, elles ont été mal vues par les adversaires sincères du bicaméralisme. Ces derniers ont l'habitude de s'opposer aux réformes des chambres hautes car ils prétendent que la seule façon de les déprécier et de les faire disparaître un jour est de leur laisser l'odieuse des pouvoirs absolus.

Le problème du bicaméralisme ou du bicamérisme, comme on écrit parfois aujourd'hui pour sauver quelques lettres, n'est pas près d'être réglé. Les deux constitutionnalistes français Joseph Barthélemy et Paul Duez ont écrit naguère que le problème de la dualité des chambres et par conséquent de l'existence des chambres hautes était "un des plus délicats de l'art politique". Ce problème on le posait comme suit: "Le Parlement doit-il être composé d'une chambre unique dont la seule volonté aura force législative, ou doit-il comprendre deux assemblées distinctes délibérant séparément de telle sorte que la volonté constitutionnelle du Parlement ne puisse résulter que de la rencontre de la volonté indépendante des deux chambres concordant sur un même point". (1). Les adversaires du bicamérisme répondent avec Benjamin Franklin "qu'un corps législatif divisé en deux chambres c'est une charrette tirée par un cheval devant et un cheval derrière en sens opposé". Les partisans du système peuvent citer Alexis de Tocqueville qui constatait que "la nécessité de partager l'action législative en plusieurs corps" est passée "comme un axiome dans la science politique de nos jours". On peut, en effet noter, que si l'on parle beaucoup contre les chambres hautes, elles survivent aisément dans le monde entier.

(1) Joseph-Barthélemy et Paul Duez, Traité élémentaire de droit constitutionnel, Paris, 1926, p. 393.



Le fluor et la santé

En réponse à un médecin qui avait condamné la fluoruration de l'eau, le Dr Jean-Luc Lavallée, D.D.S., de Montmagny nous prie de publier une réplique. La longueur de cette lettre et le caractère scientifique de certaines de ses parties nous obligent à la réduire pour n'en présenter que l'essentiel. Voici ces extraits:

"Vous dites que le fluor est un poison et qu'il a un effet cumulatif sur les organes.

"Quant à un élément tel que le fluor, qui devient toxique à doses excessives, seulement, doit être absorbé de façon continue par une grande population pendant de longues périodes, il est important d'en étudier à fond les effets biologiques. Des études ont été faites par des spécialistes tant américains qu'européens et aujourd'hui c'est grâce aux résultats de ces recherches que nous pouvons dire que la fluoruration est sûre et sans danger. Nombre de substances (iode par exemple) sont indispensables à la vie, mais si elles sont absorbées à haute dose, elles provoquent des signes d'intoxication. Nous savons tous que le manque d'iode favorise le goitre. Le Gouvernement Fédéral oblige les manufacturiers de sel de table d'y ajou-

ter une certaine quantité d'iode et c'est pourquoi le goitre est aujourd'hui une maladie de plus en plus rare. Il est prouvé que le fluor aura le même effet sur les dents que l'iode sur la glande thyroïde. La dose déterminée est 1 p.p.m. et dans cette proportion, il est sûr et sans danger".

"Vous affirmez, sans toutefois le prouver, que le fluor favorise la carie parce qu'il intoxique les dents. C'est une affirmation gratuite car les rapports publiés partout (en Europe, aux Etats-Unis et au Canada) où l'on a installé la fluoruration, démontrent le contraire de votre affirmation: 'les enfants utilisant de l'eau contenant une partie de fluor par un million de parties d'eau ont un tiers seulement du nombre de caries que ceux d'autres groupes comparables utilisant de l'eau non fluorée'.

"Vous ignorez la cause de la carie dentaire; elle a quatre facteurs d'origine: 1) les bactéries contenues dans la bouche, 2) les hydrates de carbone que nous mangeons, 3) les acides formés par l'action des deux premiers facteurs, 4) une faiblesse de la couche d'émail qui recouvre la couronne de la dent. La carie se fait toujours de l'extérieur vers l'intérieur:

"Si le fluor favorisait la carie, il faut faire une cavité, enlever toute la partie lésée et la remplir d'une substance étrangère au corps humain (celle-là oui) telle que: amalgame, porcelaine ou couronne.

"Si le fluor favorisait la carie, les enquêtes de Joliette, Berthierville, Brantford, n'indiqueraient pas une diminution de caries. Le fluor durcit l'émail des dents; c'est pourquoi c'est un préventif de la carie; il ne guérit pas la carie car ce n'est pas un médicament".

"Trop d'assertions non fondées ont retardé la mise en pratique de cette merveilleuse application qu'est la fluoruration. Aujourd'hui les gens sérieux ont compris et partout où la chose est possible, l'on voit de nouvelles municipalités adopter cette mesure."

"J'ai répondu à votre article, afin de tuer dans l'oeuf les semences du doute et du mensonge que vous semblez vouloir répandre dans la Province. Les gens sérieux ont compris depuis longtemps que la fluoruration aide à construire de meilleurs dents et qu'elle est sûre et sans danger".

Dr Jean-Luc Lavallée, D.D.S.

Montmagny.

La grève doit finir

Trop de personnes se perdent à étudier toutes les technicalités juridiques dans ce conflit; elles oublient l'essentiel: le bien des enfants. Peut-on réparer les dommages d'un arrêt de travail de plus de deux semaines? Il en restera toujours des répercussions; les parents n'ont plus confiance dans les enseignants, les enfants risquent de perdre une année scolaire, et la guerre froide se continue avec les commissaires. Beau gâchis. Et où vont tous les nobles énoncés du Rapport Parent? A mon avis, même si les instituteurs ont gain de cause financièrement, ils démentiront les grands parents. Leur réputation, qui est déjà assez précaire, se détériorera davantage. Ils ont cependant raison dans plusieurs de leurs revendications, et je crois que les commissions scolaires devront finalement céder devant la sentence arbitrale.

Les enseignants ne sont pas

Michel Label

Sur un éditorial

M. le rédacteur, Nous nous en voudrions de passer sous silence votre éditorial de samedi dernier relatif aux paromètres et à la circulation à Québec. Vous défendez dans cet éditorial des idées qui nous sont chères et nous relevons en particulier cette phrase: "De grands boulevards sont ouverts pour dégrader la circulation: on les bloque en multipliant les feux rouges sans synchronisation à tous les coins de rues".

Notre avis commun est d'ailleurs partagé par plusieurs ingénieurs spécialisés en circulation. Depuis plusieurs années nous réclamons l'engagement par la ville d'un ingénieur en circulation qui puisse avoir toute la latitude voulue pour corriger cette situation devenue intenable.

Nous ne saurions donc vous féliciter de votre prise de position que nous appuyons sans hésitation et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Club Automobile Québec,

Claude Dufresne,

(Relations extérieures).

Une seule modestie mais quelle modestie?

Car là est le problème. Quelle modestie conviendrait tout aussi bien à la religieuse qu'à la femme du monde? Au 18^{ème} siècle, il n'y en avait qu'une.

Où est-ce juste au milieu dont vous nous réclamez? Aux genoux. Un peu plus bas, ou un peu plus haut?

Une longueur de jupe jugée convenable, conforme à la modestie chrétienne, serait-elle fixée pour toutes les femmes religieuses ou non? Si oui, vous seriez toutes disposées à accepter? Alors, je m'incline devant votre sagesse.

Mais si votre conception de la modestie vaut dans la même mesure que votre "délicatesse de langage" je crains fort que les religieuses ne puissent l'accepter; car elles n'ont pas du tout, je crois, l'impression d'être jansénistes pour avoir si longtemps gardé longues, leurs tuniques. La pleine longueur leur évite d'avoir à nous suivre "bêtement" de bas à haut, et de haut à bas. Tiendraient-elles à "fixer" qu'on les taxerait encore d'être démodées.

Par ailleurs, il est trop facile d'excuser l'immodestie des mondaines comme étant la ré-

Le Concile vient-il "abolir" les dévotions particulières?

Sur le plan religieux, par le temps qui court, il n'est guère de thème dont l'on parle plus que la liturgie. Beaucoup de questions surgissent à l'esprit. Ainsi, la suivante: L'introduction des langues vivantes, du français, de l'anglais, etc. dans la liturgie signifie-t-elle que l'usage du missel par les fidèles sera dépassé, inutile, désuet?

Il y a quelque temps, un article paru dans le "Canadian Register" répondait à pareille interrogation. Le journal notait que l'enthousiasme exagéré de certains les poussait à dire, en somme: L'on n'aura plus besoin de missel! Il n'est que d'écouter attentivement la voix du célébrant! En fait, ajoutait le journal, aujourd'hui, plus que jamais, l'on aura besoin de recourir au missel et de se joindre, de s'unir au prêtre. Par exemple, on lira à haute voix les textes de l'Ordinaire de la messe, avec le célébrant. Dans les autres cas, les fidèles pourront certainement participer de façon plus intelligente au Saint-Sacrifice en lisant ce qui apparaît au missel, plutôt qu'en se contentant d'écouter passivement. En outre, on aura besoin d'un missel pour suivre le texte de ces parties de la messe que le célébrant lira à voix basse.

Voilà qui répond à une question. Il en est d'autres. Dans les intéressantes

"Annales de Notre-Dame - du - Sacré-Cœur", un écrit du R. P. Jean Richard, M.S.C. intitulé "La liturgie et nos dévotions" met en exergue la question qui suit: "Après le Concile, pourrions-nous encore dire notre chapelet?". Et vient la réponse.

De prime abord, l'interrogation peut paraître oiseuse. De fait, elle ne résiste guère à l'examen. Encore que d'aucuns pourront se demander: Mais, face au nouveau liturgique, que devient nos dévotions? "Ont-elles encore leur raison d'être à cette heure de la vie de l'Eglise?" Qu'advient-il à la juste des chapelets, des Heures saintes, des neuvaines, des Chemins de la Croix? des invocations, des oraisons jaculatoires? Il en adviendra ce qu'il en doit advenir. C'est-à-dire qu'elles continueront d'avoir leur place là et quand elles doivent avoir leur place. — "La liturgie est la prière commune de toute l'Eglise". Comme telle, elle a évidemment préséance, le premier rang; "tandis que les dévotions sont des formes de piété personnelle, des spiritualités spéciales, particulières à tel ou tel fidèle, à tel ou tel groupe de fidèles".

Point ne pourra jamais être question, va de soi, de conférer à une dévotion particulière, par exemple à un chemin de croix, la valeur intrinsèque du Saint Sacrifice de la messe et des sacrements.

Par ailleurs, "toute la liturgie est recommandée à tous les fidèles. Mais il est absolument impossible et l'on ne doit absolument pas essayer de pratiquer toutes les dévotions. Il y a ici, nécessairement, un choix à faire. Chaque fidèle, ou chaque groupe de fidèles pratiquera sa dévotion particulière". Cela, bien entendu, sans mettre de côté "cette prière commune à tous qu'est la liturgie".

Mais, pourquoi donc, en outre de la prière commune, cette diversité spirituelle que constituent les dévotions? A cause de "la richesse même du grand mystère de la liturgie: le grand mystère de Dieu, du Christ et de Son Eglise... Il y a là une richesse spirituelle inouïe". C'est chose normale qu'après avoir considéré cet ineffable mystère dans son entier, "chacun puisse ensuite dans ce grand trésor un élément qu'il assimilera plus particulièrement". "Richesses variées du mystère liturgique", "un même Esprit, différents dons". La grâce intervenant dans chacun — et Dieu, mieux que quiconque, sait que nous ne sommes pas faits en série — chaque fidèle ira à sa ou à ses dévotions. L'important est que cette même piété personnelle dirige, achemine chacun vers une plus grande participation liturgique: vers la compréhension, aussi, du fait, que "la liturgie est la source unique de toutes nos dévotions".

Ici, un point important à noter: L'Eglise, par le truchement du Concile, nous invite à rythmer nos dévotions selon les temps liturgiques; c'est-à-dire, à tenir davantage compte, désormais, du cycle de l'année liturgique jusque dans nos pratiques de dévotion les plus personnelles. Qu'en priant, même seul, le fidèle sache mieux et s'arrête bien à penser que le temps du Carême n'est pas celui de l'Avent et vice versa, que le temps de Noël n'est pas celui de la Passion, etc.

Après le Concile, pourrions-nous encore dire notre chapelet, avoir, quand c'est le moment, nos dévotions particulières? Ce qui était bon dans la mémorable Encyclique "MEDIATOR DEI", de S. S. Pie XII, et auparavant, l'est et le demeure toujours. L'Eglise nous demande à nous, ses enfants, de vivre pleinement la liturgie, prière commune à tous; elle n'exige point, pour autant, que nous soyons interchangeables. Les dévotions particulières, si elles sont en définitive, centrées sur le grand mystère de Dieu, du Christ et de l'Eglise, resteront d'excellents moyens de poursuivre ici-bas notre pèlerinage vers la vision de la Trinité sainte, de la B. V. Marie et des saints et saintes de Dieu, authentiques héros et héroïnes, modèles à imiter.

Odilon ARTEAU

Le Théâtre Lyrique de la Nouvelle-France

présente l'opérette 'Le pays du sourire'



EDWIN BELANGER

Né à Montmagny, Maître Belanger poursuit ses études classiques au Séminaire de Québec. Son professeur de violon fut J.-A. Gilbert, et il étudia l'harmonie avec Omer Létourneau.

Il remporta le prix d'Europe en 1933, et partit immédiatement pour Londres où il perfectionna sa technique de violon avec le célèbre Carl Flesch. Très attiré par la direction d'orchestre, il devint l'élève de Sir Ernest Read au Royal College of Music. Dès son retour chez lui en 1937, il fonda le Cercle Philharmonique de Québec, dont il est le directeur artistique. Maître Belanger est depuis trois ans chef d'orchestre adjoint du Théâtre Lyrique de Nouvelle-France. Il a participé à la radio et à la télévision à de nombreuses émissions, soit comme chef d'orchestre soit comme instrumentiste.

LE PAYS DU SOURIRE

Opérette en trois actes de
André MAUPREY et Jean MARIETTI

d'après

Victor LEON, Ludwig HERZER et Fritz LOHNER.

Musique de Frank LEHAR

DISTRIBUTION

Le Prince Sou-Chong	Jean-Louis Pellerin
Le Comte Gustave de Pottenstein	Aimé Major
L'Oncle Tchong	Henri Norbert
Le Comte de Lichtenfels	Marc Forrez
Le Chef des Eunuques	René Ouellet
Fou-Li	Charles Dumas
Le Général	Roberto Wilson
Un serviteur	Michel Gariépy
Un domestique	Fernand Tremblay
La Princesse Lisa	Louise Gosselin
Mi, sœur de Sou-Chong	Thérèse Laporte
La Duchesse de Hardegg	Annette Leclerc
Laure	Colette Létourneau
Missi	Andrée de Margerie
Fransy	Liliane Guérard
Bally	Lise Thomassin

Chorégraphie de BRYDON PAIGE,
Soliste Chantal Bellehumeur,
des GRANDS BALLETS CANADIENS
avec le concours des
Elèves de l'Académie de danse des
Grands Ballets Canadiens, section de Québec
Chef d'orchestre : Edwin BELANGER
Mise en scène : Henri NORBERT
Décors : Marc Lebel
Costumes : André Cadet-Roy
Coiffures : Salon Paul
Maquillages : Jacqueline Joly
Régie et éclairages : Léo Godin.
Une réalisation de ROGER GOSSELIN.

Le Théâtre Lyrique de Nouvelle France présentera les 23, 25 et 28 février, en la salle de spectacle de l'Académie de Québec, l'opérette bien connue "LE PAYS DU SOURIRE". Ce spectacle s'inscrit dans le cadre de la saison 1964-65 de ce groupe artistique qui a son siège social à Québec.

— LIVRET —

1er ACTE

Grand Duché de Holdembourg, petit Etat d'Europe Centrale.

Dans sa vaste demeure de Holdembourg, le Comte de Lichtenfels, donne un grand bal en l'honneur de sa fille Lisa car elle vient de remporter le 1er Prix dans une épreuve de "Cross Country".

L'ambassadeur de Chine à Holdembourg, le prince Sou-Chong fait porter à Lisa une magnifique statuette de Boudha, la jeune fille est charmée, et très attirée par le caractère exotique du présent... et par le charme de celui qui lui l'envoie.

Gustave, officier de marine, chevalier servant de Lisa, profite d'un moment où ils sont seuls dans le salon de musique, pour lui déclarer son amour et la demander en mariage.

— Hélas, Lisa lui avoue qu'elle l'aime bien, mais comme ami, seulement. Philosophe, Gustave accepte sa défaite et décide avec elle que "On reste bons amis, et cela n'est pas plus mal". Toutefois il met Lisa en garde contre cette étrange attirance vers la Chine. Ils rejoignent les invités...

C'est alors que le Prince Sou-Chong entre : "Enfin je respire cet air parfumé, de sa présence embaumée". Nul doute, le prince aime Lisa, mais croit cet amour sans espoir; comment vaincre les préjugés raciaux? Lisa, qu'on a prénommée vient rejoindre Sou-Chong, et prolonge leur tête à tête en lui offrant une tasse de thé. Troublés, les deux jeunes gens se sentent terriblement attirés l'un vers l'autre.

Les amies de Lisa ont insisté auprès de son père pour être présentées au prince chinois, le Comte cède à leur désir, et cet essaim de jeunes filles entoure Sou-Chong, l'interroge à qui mieux mieux : "Prince dites-nous si l'on "flirte" en Chine?" Bien sûr, répond le prince... "A l'ombre blanche des pommiers en fleurs".

Entre Fou-Li, secrétaire particulier du Prince; il lui apporte un message de la plus haute importance : Sou-Chong doit regagner immédiatement la Chine, il y est nommé président du Conseil des Ministres.

En apprenant cela, Lisa demande qu'on la laisse seule un instant avec le prince, puisque ce doit être la dernière fois. Mais l'amour l'emporte sur la raison. Malgré les conseils de Gustave et de son père, Lisa épouse Sou-Chong et part avec lui en Chine.

ACTE II

Nous sommes en Chine, dans la grande salle d'apparat du Palais princier.

Les hauts dignitaires sont réunis autour de l'oncle de Sou-Chong. Le vieux Tchong est fanatiquement attaché aux traditions ancestrales, et c'est lui qui revêtra Sou-Chong de la "Robe Jaune", distinction la plus haute qui soit réservée à un Mandarin. Après la cérémonie, Mi, jeune sœur de Sou-Chong fait irruption dans la pièce, et saute au cou de son frère pour le féliciter. L'oncle Tchong la regarde horrifié, elle a osé se présenter devant lui en costume de tennis! Aussi court-elle, qu'a-t-elle fait de sa dignité? Tout cela est la faute de cette femme blanche qu'il ne peut souffrir. A cause d'elle il a perdu toute influence sur son neveu. Ce dernier n'a-t-il pas eu l'audace de refuser d'épouser les quatre princesses chinoises que la tradition lui destinait? Il sort, furieux...

Lisa, que son mari a baptisée à la mode chinoise "Fleur de Lotus" vient à son tour le féliciter; l'immense amour qui les unit empêche la jeune femme de souffrir de sa quasi-reclusion.

Ici se situe l'air célèbre "Je t'ai donné mon cœur".

Mi, vêtue à la chinoise, cette fois se demande comment une jeune fille "fagotée" de la sorte peut espérer plaire un jour; à ce moment apparaît Gustave, entré par ruse dans le palais pour essayer de voir Lisa et le Prince; il rassure aussitôt Mi; elle est aussi charmante ainsi qu'en costume de tennis, le matin même, lorsqu'elle fut sa partenaire. Un léger flirt s'engage. Mais Gustave n'oublie pas pour autant sa mission: Il a appris que l'oncle Tchong va

imposer quatre nouvelles femmes au Prince, et il veut protéger sa chère Lisa. Celle-ci est affolée, et le vieux Tchong venant confirmer les dires de Gustave, elle se décide la mort dans l'âme à quitter le Palais avec son ami. L'intervention passionnée de Sou-Chong ne la faisant pas revenir sur sa décision, le prince se fâche et lui interdit sévèrement de quitter le palais; elle sera gardée à vue dans ses appartements. Ce beau rêve d'amour est-il fini pour toujours?

ACTE III

Confinée chez elle, Lisa médite sur la précarité de son sort. Mi, qui l'aime de tout son cœur vient lui apprendre que l'oncle Tchong a décidé de l'exiler en Chine du Nord, dans un domaine isolé où il sera facile de la faire disparaître; il n'y a qu'un moyen pour éviter cela: la fuite. Gustave qui s'est lié d'amitié avec un eunuque réussit à pénétrer dans l'appartement de Lisa; il a préparé l'évasion de la jeune femme avec l'aide de quelques camarades; mais leur sortie est surveillée. Mi, qui connaît tous les secrets du Palais leur révèle le couloir du temple de Boudha, elle leur ouvre la porte. Hélas, Sou-Chong s'y trouve déjà, mais devant la froideur de sa femme, il accepte, le cœur brisé de la laisser partir. Mi éclate en sanglots et se jette dans les bras de son frère pendant que Gustave et Lisa s'éloignent dans le long couloir. Le frère et la sœur, tout à leur chagrin n'ont pas vu Lisa revenir "Si tu m'aimais, tu viendrais avec moi dit-elle". Et parce qu'il l'aime, Sou-Chong abandonnera tout pour suivre sa femme en Europe. Mi et Gustave les suivent, la main dans la main, et ils vont, confiants vers la lumière, vers le bonheur...



THERESE LAPORTE

Née à Montréal, Thérèse Laporte débute aux "Variétés Lyriques" ayant comme partenaires des vedettes françaises dont: Jacques Jansen, Rudy Hlirigoyen, Gérard Boireau dans les opérettes "Balalaïka", "Belle de Cadix", "Violettes Impériales". C'est ensuite le "Téléphone" de Menotti, créé à Montréal par l'Opéra-Minute et repris en 1952 pour l'inauguration de la télévision canadienne. Titulaire d'une bourse du gouvernement, elle se rend à Paris poursuivre ses études lyriques avec Yvonne Brothier de l'Opéra et Fanny Revoll.

En juin 1957, elle revient au Canada pour chanter "Les Souris dansent" ainsi que la "Vie Parisienne" à la télévision. Elle participe au Festival de Montréal en interprétant le rôle d'Hermia dans "Barbe Bleue", opérette-bouffé d'Offenbach, présentée à la Comédie Canadienne.

Mlle Laporte est très connue du public par ses émissions radiophoniques aussi bien que

par ses nombreuses apparitions à la télévision.

Voyage culturel Europe-été-1965

Plus de six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe. — 53 jours dont 45 en Europe. — Aller par bateau de Montréal ou Québec le 28 juin. — Retour par avion "jet", 21 août, à Dorval. — Angleterre, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, France, Hollande.

\$1,203.00

(en dollars canadiens)

TOUT COMPRIS

Profitez de l'expérience: onzième année consécutive. Excellent service d'une grande compagnie. — Pour détails d'informations, demandez: R. P. Julien Déziel, O.F.M. Les Franciscains, Châteauguay, Qué.



AIME MAJOR

Né à Montréal sous le signe du Verseau, Aimé Major fit ses études musicales avec M. Roger Larivière, M. Albert Cornélius, M. Roy Roy et Mme Ria Lenssens.

Il étudia l'art dramatique avec les compagnons de St-Laurent, ayant comme directeur le R. Père Lebaud, ainsi qu'au Conservatoire Lasalle. Les pièces qu'il interpréta passèrent de Molière à Paul Claudel. Il participa au Festival de Stratford-Ontario ainsi qu'au Festival d'Edimbourg-Ecosse.

Il fit partie durant quatre saisons de la troupe des Variétés Lyriques sous la direction de MM. Goulet et Daunais. Il fit même de l'opérette à la télévision: "Pays et Sourire", "Celine" de Roland d'Amours, "Hyménée" de Gogol ainsi que plusieurs apparitions à des Music Hall.

M. Major fit un bon nombre de films: "Etienne Brûlé", "Cie privée" — "Il était une guerre", O.N.F. — "Les Brûlés", O.N.F. — "Evidence for the Crown", O.N.F. — "Enquête Jolibo", Radio-Canada, pour n'en citer que quelques-uns. Tout le monde le connaît aussi par les téléfilms: "Cap aux Sorcières", "Marie Didace", "Quand nous serons à la Manouan", "Kanawio", que par ses quatre microfilms. Sa réputation de chanteur et de comédien a depuis longtemps dépassé les frontières de notre province.



LOUISE GOSSELIN

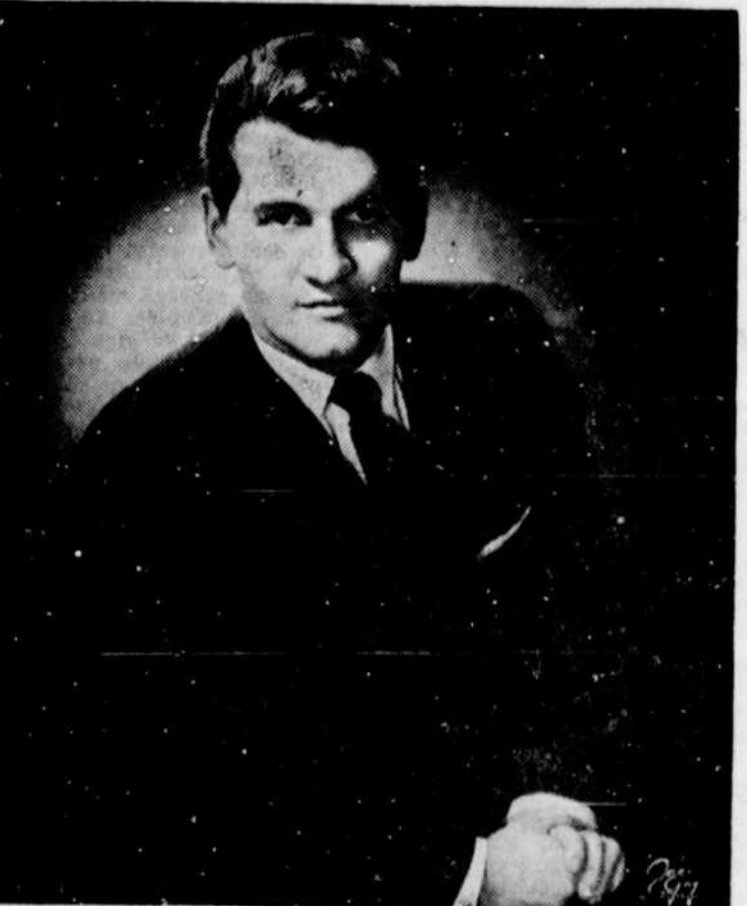
Après cinq ans d'étude au Conservatoire de Musique de Québec, Louise Gosselin en est encore à ses débuts dans la carrière sur un plan professionnel. Quelques tournées avec Musicales, divers concerts à Montréal et à Québec de même que quelques apparitions à la télévision lui ont valu des critiques des plus élogieuses. Le T.L.N.F. est heureux de présenter cette jeune artiste québécoise dans un rôle à sa mesure.



HENRI NORBERT

Ce comédien avait de 1929 à 1939 la direction, en France, de tous les spectacles de plein air du Sud-Ouest (Auch - Fleurance - Lectoure - Condom - Nérac - Agen - Nogaro - Villeneuve sur Lot Castelmoron, etc...) et il y a mis en scène les plus grands opéras-opérettes et ouvrages du répertoire dramatique avec des acteurs éminents de l'Opéra, de la Comédie Française, le Grand Orchestre et le corps de ballet du Grand Théâtre de Bordeaux.

Lorsqu'il vint à Montréal, engagé par France Films au Théâtre de l'Arcade, il mit en scène 6 pièces sur 13 et obtint les compliments de tous les journaux de la métropole.



JEAN-LOUIS PELLERIN

Jean-Louis Pellerin n'est plus un inconnu du public québécois. En effet ses nombreuses apparitions à la télévision à l'heure du concert et autres émissions importantes de même que son interprétation très remarquée du rôle de Fernand dans l'opéra "Cosi Fan Tutte" avec le Théâtre Lyrique de Nouvelle-France et plus récemment sa participation au "Messie" de Haendel avec l'Orchestre Symphonique de Québec ont permis au public québécois d'apprécier la valeur de cet artiste.

Jean-Louis Pellerin a de plus été un des principaux interprètes de l'opérette "La Mascotte" présentée à Montréal; il a participé à plusieurs concerts à la Place des Arts, aux opéras des Festivals de Montréal et aux tournées des Jeunes Musicales à travers le pays. La sensibilité et la finesse de son interprétation sont les qualités dominantes de ce jeune artiste.

\$1,000
IL GAGNE

**VOUS
POUVEZ
GAGNER
VOUS
AUSSI!**



Montréal, Qué.: M. Yves Ainsley, 5110, 12e avenue, Rosemont, Qué., reçoit de M. Gilles Latour (à gauche), représentant de PETER JACKSON, le prix PETER JACKSON de \$1,000 en argent. En effet, M. Ainsley a trouvé un des certificats de \$1,000 qui ont été insérés dans des paquets de cigarettes PETER JACKSON au nouveau format KING SIZE extra-long à bout filtre. Achetez-en un aujourd'hui même, vous aussi vous gagnerez peut-être \$1,000.

Peter Jackson
KING SIZE BOUT FILTRE
UN NOM CÉLÈBRE DEPUIS 1881

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Rendez-vous avec le printemps



Voici deux modèles présentés hier après-midi par Holt-Renfrew au Salon culturel et social de Beauport.

A gauche: un costume en crêpe de laine pied-de-poule noir et blanc. La veste droite, plus longue qu'à l'ordinaire sans être trois-quarts, est agrémentée de deux poches gilets et de deux poches mouteuses hautes. Une ceinture garniture qui n'enserme pas la taille ajoute une note nouvelle vague. Le collet est taillé. Le mannequin porte un joli breton noir comme on en verra beaucoup au printemps.

A droite: un manteau de tricot belge bleu marine à poches rabattues sur un deux-pièces de lainage d'importation australienne. Des boutons dorés et une ceinture verte et marine ornent la blouse verte à taille longue. La jupe est droite et du même rayé que la ceinture. Un chapeau cloche en paille recouvert d'une voilette genre cage complète la toilette. Les voiles refont leur apparition cette année. Sur celui-ci, on note des pois de velours.

(Photo "L'Action" par Marcel Laforce)

La toute jeune fille, la grande femme et la mère aux cheveux gris avaient de quoi rêver, hier après-midi, alors que le Salon culturel et social de Beauport offrait en collaboration avec la maison Holt-Renfrew un thème au bénéfice des Soeurs Dominicaines Missionnaires Adoratrices.

Toute la fraîcheur et la gaieté du printemps éclataient dans des créations que Mme Gemma Barra, commentatrice, a su mettre en évidence. Framboise, jaune, vert s'ajoutaient à toute la gamme des bleus, couleur vedette qui trouve son couronnement dans le fameux marine traditionnel du printemps.

Les deux et trois-pièces sont nombreux. On notait particulièrement les ceintures plus décoratives qu'utilitaires laissant au corps toute sa liberté de mouvement; les plis dans les jupes; les ruchés et les volants; collets tailleurs et "chelsea" faisaient bon voisinage.

Une nouveauté dans le sport: le pantalon, très long, en toile, est ouvert sur le dessus du pied.

CHAPEAUX
Les chapeaux seront portés plus que jamais ce printemps. Les élégantes auront le choix entre bretons, cloches, turbans et bérêts volumineux. On les trouvera en paille avec fini brillant, ce qui se marie parfaitement avec accessoires de cuir verni; en tissus comme la jute ou la pure soie, deux grandes nouveautés. En plus des créations canadiennes, on pouvait admirer des chapeaux de paille signés Dior et agrémentés de tout petits bâtonnets aux couleurs assorties. De quoi prolonger le carnaval jusqu'à l'apparition des bourgeons. Mais c'est dans les toques de fleurs multicolores que le printemps éclatait davantage.

ECHANTILLONS
Voici la description de quelques-unes des toilettes présentées:

● Un manteau de mohair framboise à col tailleur ouvrant sur un costume en botté de soie rose pâle à manches courtes. Chapeau de cuir verni.

● Un costume de soie noire à double boutonnage garni d'un collet de vison blanc. Les poches sont à rabat et les manches trois-quarts.

● Pour la mère, un ensemble robe et manteau bleu méditerranéen agrémenté de renard bleu aux manches.

● Un manteau en lainage bleu et blanc sur un deux-pièces orange. La veste à encolure carrée est droite, sans manches, et porte un bouton-nage de fantaisie. Un turban pure soie multicolore n'enlève rien à la note excentrique de cette toilette recommandée aux grandes femmes.

Une jeune fille qui n'est pas encore en âge de voter est présidente de l'Association libérale de son comté

OLDS, Alta. (P.C.) — N'étant âgée que de 17 ans, Shirley Pickard devra attendre encore deux ans avant d'être en âge d'exercer son droit de vote au provincial. Mais elle est déjà très active en politique.

L'ex-majorette qui mesure cinq pieds a été élue en décembre présidente de l'Association libérale d'Olds-Didsbury.

On admettra que c'est une lourde responsabilité pour une personne de son âge, mais Shirley n'est pas précisément une novice en politique.

Avec un brio digne d'une professionnelle, elle a obtenu l'appui du ministre de l'Agriculture, M. Harry Hays, ex-maire de Calgary, et du leader libéral d'Alberta, M. David Hunter. Ils lui ont tous deux promis leur concours aux diverses fonctions prévues durant son mandat d'un an à la présidence.

"La première chose que je veux organiser c'est une véritable campagne de recrutement", déclare Shirley. "Il

nous faudra faire du bon boulot sur le plan des relations publiques. Nous organiserons des danses, des bonspies, des piques-niques et n'importe quoi de nature à intéresser les gens à participer au travail de notre association".

UN DEFI

C'est un véritable défi que Mlle Pickard a relevé en acceptant la présidence de cet organisme si l'on considère que la circonscription Olds-Didsbury est un château-fort du Crédit social et que les libéraux n'ont même pas présenté de candidat lors des dernières élections.

Shirley, qui est la cadette de l'association dont elle dirige les destinées — elle pourra voter au provincial lorsqu'elle aura 19 ans mais elle devra attendre quatre ans pour en faire autant au fédéral — poursuit actuellement ses études commerciales. Elle s'est intéressée à la politique lors de la convention du parti libéral d'Ontario tenue l'été dernier

pour l'élection d'un nouveau leader.

"Mon beau-frère, Gordon Sullivan, était gérant de la campagne de M. Robert Nixon, député libéral de Brant et candidat à la convention. J'étais dans les parages et je lui ai donné un coup de main. Je fus littéralement emballée de sorte qu'à mon retour chez moi, j'ai décidé que je m'intéresserais davantage à la politique et que j'encouragerais les jeunes à en faire autant".

SES PARENTS

Elle dit que ses parents sont en faveur de ses préoccupations politiques "quoiqu'ils ne m'ont jamais divulgué leur propre affiliation politique".

Son père, Lloyd Pickard, exploite une entreprise de vente des bestiaux en collaboration avec M. Curtis Clark. Le fils de son associé, Robert Clark, a été élu député créditiste d'Olds-Didsbury à l'âge de 21 ans lors d'une élection complémentaire tenue le 30 novembre

1960. Robert a été réélu lors des élections générales de 1963 et il est le cadet de l'Assemblée législative d'Edmonton.

"J'ai discuté de politique avec Bob et il est heureux de constater que je m'intéresse à la politique, quel que soit le parti pour lequel je travaille", a déclaré Shirley. "Il admet qu'un plus grand nombre de personnes dans la vingtaine et la trentaine devraient participer activement aux affaires politiques."

Shirley, qui enseigne le catéchisme aux jeunes qui vont aux offices dominicaux, s'efforce d'intéresser à la politique son frère et sa sœur aînés ainsi que deux sœurs cadettes. Elle aime beaucoup la danse, ce qui explique qu'elle est en charge du comité social de son collège.

"Il va sans dire que je suis débordée de travail, sans compter que je vais graduer en juin, mais tout le monde est si charmant que c'est vraiment un plaisir que de travailler fort".



● **TUNIQUE ET PANTALONS** — La mode italienne dont s'inspire cet ensemble veut des pantalons étroits et recouverts d'une tunique. Cette création de Gino Paoli est en fin tricot.

Un écho du RAPPORT PARENT

Education familiale artificielle ou donnée par des maîtres non adaptés à la vie de famille moderne

Le Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec laisse croire à l'article 1032, chapitre XXVI, volume III, que l'éducation familiale donnée jusqu'à aujourd'hui serait artificielle et dispensée par des maîtres non préparés. Il est tout normal qu'une éducatrice qui dispense cet enseignement dans cette ambiance dite "artificielle" et sans une préparation adéquate, apporte des précisions.

Lorsque M. Albert Tessier, prêtre, reçoit de son Eminence le Cardinal Villeneuve, ce mandat de "revaloriser" les valeurs familiales chez les étudiants du Québec, il n'avait pas tellement de choix dans ses moyens d'action. Il alla frapper aux portes des Communautés religieuses. Ses exigences étaient impérieuses et catégoriques. Que de Communautés ont ouvert les portes de leur Couvent à des coutumes nouvelles, ont jeté des murs par terre, ont mis, nombreux, des sujets aux études spécialisées aux États-Unis ou en Europe — car les universités du Québec ne donnaient pas cette préparation — afin de répondre aux nouvelles exigences. M. Tessier a été considéré, à cette époque, dans nos Communautés, comme un révolutionnaire. Evidemment, à l'intérieur de nos Couvents, M. Tessier opérait une révolution. Il a connu la résistance, mais il a poursuivi son but. De sorte qu'aujourd'hui, il est faux de dire que cet enseignement est articulé dans ses cadres comme dans ses méthodes.

Les Communautés religieuses, à l'étonnement, ont compris le point de vue de Mgr Tessier: "...pour que l'enseignement colle à la vie familiale, il faut faire disparaître le caractère monastique de vos Couvents. Pour vos jeunes filles ces monastères les plongent dans un milieu artificiel". Il fait donc enlever la "file" à double rangée de chaises de nos parloirs, les longues tables monastiques de nos réfectoires, les larges murs blancs et recouverts, les silences religieux des corridors, et surtout, il brise, sans pitié, les cadres disciplinaires jusqu'ici installés. Il remplace tout par du positif. Les fauteuils autour d'un foyer ou d'une bibliothèque constituent maintenant, non plus des parloirs, mais des salles familiales, le tout égayé de murs aux couleurs choisies, et de tentures gaies aux fenêtres. Les réfectoires sont transformés en salles à manger où les tables constituées de huit personnes, tout au plus, rappellent la table familiale par son esprit. Les salles de classe également ont été rajustées, adaptées à la jeunesse qui doit les habiter. Toujours pour que l'enseignement perde de cet artificiel à caractère monastique et qu'il colle davantage à la vie, Mgr Tessier oblige l'aménagement d'un "petit foyer" au sein de l'institution. Ce n'est pas pure fantaisie de sa part, mais c'était préconiser, on ne peut mieux le dire, les ateliers-usines que j'ai visités au campus étudiant de Vaudreuil. Ces ateliers-usines plongent l'étudiant en pleine vie sociale, tout comme le "petit foyer" plonge l'étudiante en pleine vie familiale. Dans la formation familiale, le petit foyer est aussi indispensable que l'atelier-usine dans la formation des jeunes pour la vie. Les cadres disciplinaires, véritable révolution, sont discutés à l'intérieur de la Communauté. Mais les religieux acceptent le point de vue de Mgr Tessier: amener les jeunes filles à un sens des responsabilités plus grand; les laisser autant que possible dans le même milieu de vie que leur milieu familial où n'existe pas la rigidité d'un règlement; faire appel le plus souvent possible, à leur jugement personnel; leur faire prendre conscience de la répercussion de leurs actes... etc.

Les Communautés religieuses, face à toutes ces exigences disciplinaires indispensables pour donner vraiment cette formation en fonction de la famille, conscientes de leur mission: éduquer les jeunes filles XXe siècle, acceptent les plus grands sacrifices en plus d'investir des capitaux importants. Elles s'adaptent. Elles font des Instituts familiaux des milieux vraiment "familiaux" tenant constamment compte de l'évolution à l'échelle familiale et sociale. C'est pourquoi, elles n'hésitent pas, quand la nécessité l'exige, de modifier la formule tout en gardant l'esprit. Et quoi que l'on dise, les Communautés ont accepté de faire les études requises, même dans des pays étrangers, pour donner adéquatement cet enseignement.

En apportant ces quelques précisions, trop brèves, je n'ai pas l'intention de "conquérir" le monopole de l'éducation familiale pour les Communautés religieuses. Non. Les suggestions du Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

"pour que ces divers enseignements ne soient pas donnés de façon artificielle ou trop souvent par des maîtres qui sont des religieux ou des célibataires..." Réf.: Article 1032, chapitre XXVI, volume III du Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

Sœur Jacques-du-Sauveur, Directrice Institut familial Val Marguerite Saint-Césaire (Rouville) P.Q.

Horoscope

Grandeurs 10-18

VENDREDI LE 19 FEVRIER

21 mars au 20 avril (Bélier) — Mieux vaut bien faire deux choses seulement, que d'en entreprendre plusieurs et de les laisser inachevées.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Attendez! gardez-vous de précipiter quoi que ce soit. Les changements impétueux n'ont pas leur raison d'être.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — La volonté de réussir marquera votre comportement. Configurations planétaires stimulantes.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Une journée qui sort de l'ordinaire, c'est le temps où jamais de "prendre le taureau par les cornes".

24 juillet au 23 août (Lion) — Les vendeurs, les secrétaires, les éditeurs et les critiques seront dans d'excellentes dispositions pour faire leur travail.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Des développements inattendus dans une affaire importante vous obligeront à modifier vos projets de fin de semaine.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous travaillerez à l'amélioration de votre personnalité pour répondre à une suggestion qui vous a été faite.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Une légère indisposition le matin ne devrait pas gaspiller votre journée entière. Tenez bien vos comptes.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Configurations planétaires stimulantes. "Vos désirs seront des ordres" pour certains de vos amis.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous aurez le don de plaire à vos supérieurs ainsi qu'à vos aînés. Conservez le sourire.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Votre esprit inquiet se posera plus d'une question intéressante. Ne laissez rien en plan.

20 février au 20 mars (Poissons) — Ne vous préoccupez pas outre mesure de ce que l'on pense de vous. Aucune de vos obligations ne doit être négligée.

SI VOUS ETES NE UN 19 FEVRIER

Vous êtes fort, physiquement et mentalement. Vous avez une façon brève et concise de présenter un projet, qui le rend clair et souhaitable. Le théâtre vous récrée, la musique vous enchante et l'étude vous satisfait. Vos qualités oratoires sont à développer.



Même une débutante peut confectionner très facilement cette jolie robe de ligne "A", dans laquelle vous serez à l'aise et toujours bien mise. Vous la ferez de soie, de toile ou de coton.

Le patron 9458 se vend grandeur: 10, 12, 14, 16, 18.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron
Mesure désirée
Nom
Adresse

HOLT RENFREW
annoncent une présentation de nouvelles modes originales
Haute Couture parisienne, mettant en vedette des
modèles par Marc Bohan pour la maison

Christian Dior

et par

Yves St-Laurent

Mardi le 23 mars 1965, à 8.30 heures p.m.

à La Bastogne

Boulevard Ste-Anne, Beauport

Coquetel Champagne — Prix de présence
\$3.50 par personne

Sous le Distingué Patronage de Madame Comtois

En collaboration avec
Le Cercle du Montmartre Canadien
Oeuvre des Pères Assomptionnistes

Billets en vente chez Holt Renfrew

Les modèles couturier par Christian Dior et Yves St-Laurent
sont exclusifs au Canada chez

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville

Une découverte norvégienne: les plis permanents

OSLO. (P.A.) — Des jupes de lainage à plis permanents et de tissu lavable ont fait leur apparition sur le marché norvégien. L'Institut en recherche textile de Norvège a solutionné le problème de créer des plis permanents en tissu pure laine. Le procédé, appelé Perma Plis, est réservé au marché norvégien pour un an de sorte que les vêtements de ce genre ne seront pas reproduits dans

d'autres pays avant l'année prochaine. Toutefois, on s'attend à quelques exportations à l'automne.

Un porte-parole de l'Institut de recherche textile a déclaré à Oslo, que le matériel est plissé de façon ordinaire. Les plis sont ensuite fixés de manière permanente selon la méthode de haute température sous une humidité contrôlée.

SIMPSON'S SEARS

Simpsons Sears et McCall's
s'unissent pour vous présenter:

"Printemps et Été"

Un défilé intime des plus récents modèles
McCall's mettant en vedette les ravissantes
cotonnades "Tex Made"

JEUDI 18 février 7h. 30 P.M.
VENDREDI 19 février 3h. et 7h. 30 P.M.

Attention! Changement dans l'horaire
précédemment annoncé!

Salle Louis-Hébert
au deuxième

Défilé consacré à toutes celles qui préfèrent des vêtements vraiment inédits, vraiment individuels... à des prix adaptés au budget de chacune... comme seuls peuvent l'être des vêtements confectionnés pour elles!

Commentatrices

En français: Mlle Gabrielle Labbé
Conseillère en Modes
Simpsons-Sears de Québec.
En anglais: Mme Pat Gwyer
Conseillère en Modes
de la maison McCall's

Entrée libre • Prix de présence

Un peu de tout

Une Québécoise au Conseil d'administration de MADEMOISELLE

Mlle Louise Paradis, 2110, Bourbonnière, Sillery, vient d'être nommée membre du bureau collégial d'administration du magazine *Mademoiselle*. Ce bureau est composé des gagnants du concours annuel organisé par cette publication. Le concours a pour but de repérer les jeunes filles possédant des talents particuliers

en littérature, dessin, photographie, commerce, création de mode, publicité.

Les jeunes filles feront partie du bureau d'administration jusqu'à leur graduation. D'ici là, elles communiqueront, régulièrement au magazine les événements qui se passent dans leurs écoles.

La championne et l'artisanat

Mlle Nicole Millaire, de Landrienne, dont le bouillon vient de remporter le grand championnat, visita le stand de la Coopérative d'Arts domestiques, au Salon National de l'Agriculture qui se déroulera présentement à Montréal.

La Coopérative d'Arts domestiques, qui appartient à quelque 200 artisanes de divers coins de la province, occupe dans le centre du vieux Québec une partie de la maison historique Légaré.

Sur certains navires on engage maintenant les épouses des membres de l'équipage

HALIFAX (P.C.) — La tradition voulant que les marins soient attendus par des femmes à chaque escale, n'existe pas pour certains membres de l'équipage à bord du cargo norvégien *Belinda*. L'équipage compte cinq femmes dont quatre sont des épouses d'officiers.

Le capitaine Rangevald Rove dit que cette présence féminine a pour effet de réduire le vocabulaire de jurons utilisé d'ordinaire par ces marins de toute nationalité.

Le comportement général et la tenue vestimentaire sont grandement améliorés parmi les hommes de l'équipage. Presque tous les emplois de

stewards sur les paquebots scandinaves sont maintenant assumés par des femmes et plusieurs navires suédois utilisent les services d'opératrices de radio.

Même en Norvège, où le métier de navigateur est de tradition, il est difficile de nos jours d'embaucher des hommes comme marins, et l'on recrute des femmes pour certains emplois. Cependant, comme le nombre de mariages est considérable parmi ces femmes, on a résolu le problème, a dit le commandant Rove. Sur certains navires, on engage à présent les épouses des membres de l'équipage.

Vous aimez prendre des photos ?

Participez au concours de l'EXPO

La province de Québec organise un concours de photographie en vue de l'élaboration de son pavillon à l'EXPO. Tous les résidents de la province peuvent y participer. Le concours se terminera en décembre prochain. On accepte aussi bien les photos en couleur que celles qui sont en noir et blanc. Elles pourront être prises en toutes occasions.

Recette ancienne du Québec

Soupe aux pois (Ile d'Orléans)

1 lb. de pois jaunes
1/2 lb. de lard salé entrelardé ou un os de jambon
5 oignons (moyens)
1 poireau
2 brindilles de sarriette (en poudre, 1/2 cuillerée à thé)
1 cuillerée à thé de ciboulette, poivre et sel
Faire tremper les pois dans l'eau froide dès la veille; le lendemain, laver et couvrir d'eau froide. Ajouter le lard salé et 2 oignons hachés fins. Faire bouillir lentement durant deux heures.
Faire revenir dans le beurre (cuire à moitié) 3 oignons hachés et un poireau et ajouter à la soupe avec la ciboulette, la sarriette, sel et poivre. Ajouter assez d'eau pour couvrir les pois et faire cuire 2 heures, plus s'il le faut la ciboulette; le sel et le poireau peuvent être remplacés par des herbes salées.
Vieille recette de la région de Québec et de la voie maritime, c'est-à-dire tout le long du fleuve jusqu'en Gaspésie. On retrouve encore aujourd'hui cette même recette à l'Ile d'Orléans et sur la côte de Beauséjour.



● PARIS. — Cet ensemble sport confectionné en agneau du Sud-Ouest Africain est signé Chombert. La blouse style cycliste et les pantalons Bermuda conviennent on ne peut mieux aux terrains de golf et de polo les plus élégants du monde. Cette création s'appelle: "Vacances à Deauville". (U.P.L.)

S
Syndicat
DE QUÉBEC



jr. Flair

a créé

L'ÉLÉGANCE PRATIQUE

de ces robes yé yé en cordé de rayonne

A. Robe droite sans manche, avec encolure ronde. Frisons verticaux en dentelle de coton et faux boutonage. 7 à 15 ans. Marine/blanc ou brun/blanc \$25.00. B. Robe yé yé à taille haute soulignée d'un frison de coton répété au col et aux manches. Jupe en toile. Marine ou brun. 7 à 15 ans \$19.98. C. Joli trois-pièces: jupe droite, surblouse en toile, sans manche et veste droite à revers piqué. Marine/blanc et brun/blanc. 7 à 15 ans \$29.95. D. Robe tout-aller à manches courtes. Encolure 'Chelsea' avec cravate de toile contrastante. Marine/blanc ou brun/blanc. 7 à 15 ans \$19.95

GRATIS:

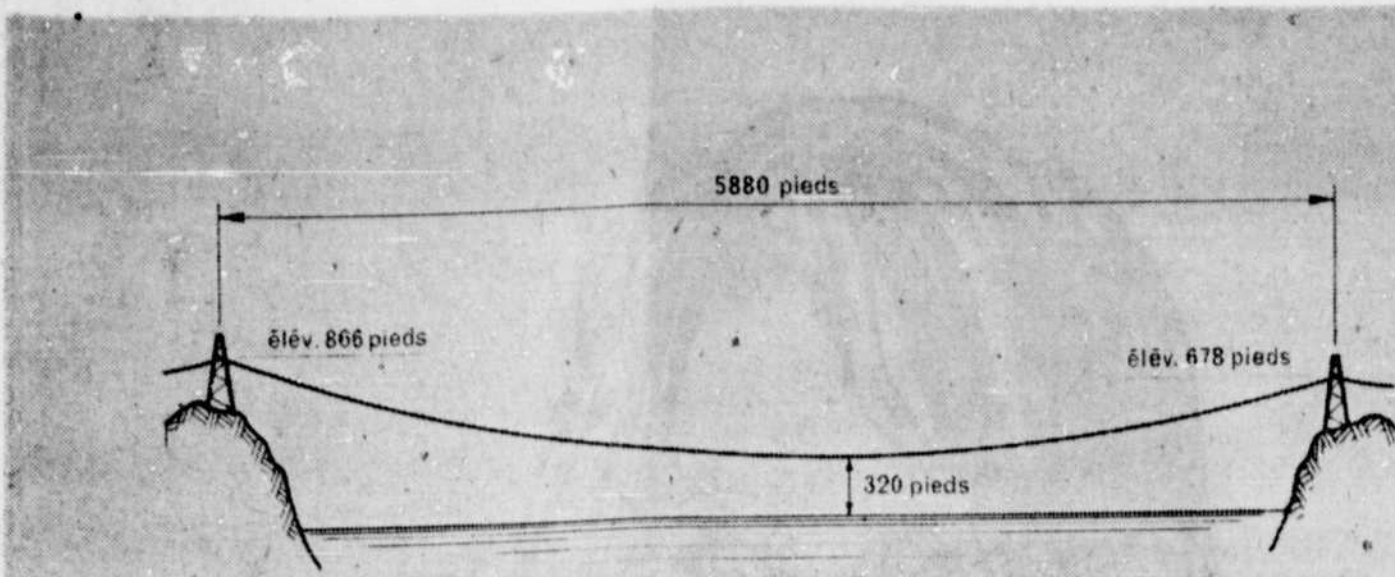
Avec tout achat d'une robe Junior Flair, vous recevrez un fichu de même tissu, le 'BABUSKA' qui complètera la dernière note de la mode.



Dites seulement: 'Portez à mon compte' Voyez les différents modes de crédit à notre bureau du 7e

Syndicat, 3e étage. Aussi à Place Laurier. C.P. 1217, Québec 2.

OUVERT CE SOIR ET DEMAIN SOIR JUSQU'À 9H.30 — TEL.: 529-7351



PREMIÈRE LIGNE DE TRANSPORT DE 735.000 VOLTS

Traversée de la rivière Saguenay
Ligne Manicouagan-Montréal de l'Hydro-Québec

● Un câble d'aluminium extrêmement robuste pour le franchissement des rivières a été conçu et fabriqué par l'Alcan pour la ligne de 735.000 volts de l'Hydro-Québec, qui doit relier Manicouagan à Montréal. On a récemment terminé la pose de la ligne au-dessus du Saguenay, large de plus d'un mille. Cette ligne a le plus haut voltage au monde pour les longues distances. Les travaux se continuent au cours de l'hiver.

□ □ □

● Les communications modernes jouent un rôle dans l'accélération de la pose de la ligne de transport d'énergie à longue distance qui part du complexe hydroélectrique Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec. Ce contremaître, à l'emploi de Checo Enterprises Inc., responsable de l'aménagement de la ligne pour le compte de l'Hydro-Québec, est installé dans une cabine roulante suspendue aux câbles d'aluminium conçus par l'Alcan et communiquant par téléphone sans fil avec le bureau, au sol. A cette phase des travaux, on établit à intervalles de 100 verges des barres d'espacement qui écartent de 18 pouces les câbles les uns des autres et en amortissent la vibration.

Le conflit scolaire de la périphérie

Q- Pourquoi les enfants sont-ils les victimes innocentes de l'arrêt de travail des instituteurs ?
R- Parce que les instituteurs ont décidé qu'il en serait ainsi. C'était, dans leur opinion, un excellent bouclier dans leur lutte pour obtenir des révisions de salaire rapidement comme leur accorde la Sentence Trepanier. Les conséquences désastreuses de leur geste semblent être le dernier de leur souci.

Les 13 Commissions Scolaires de la périphérie en conflit avec 3 Associations d'Instituteurs.



Ligne de transport d'énergie au voltage le plus élevé au monde

L'Hydro-Québec vient de terminer la ligne au-dessus du Saguenay. Elle a 5.880 pieds de large et on a utilisé 12 câbles de 6.230 pieds de longueur. Les câbles, d'un alliage d'aluminium très robuste, ont une âme d'acier.

Dans les solitudes rocheuses qui séparent la rivière Saguenay et sur le plateau qui sépare cette dernière rivière de la côte Montmorency, près de la ville de Québec, des poseurs de câbles électriques travaillent par un froid rigoureux interrompu de fontes de neiges soudaines à l'installation de la ligne de transport d'électricité à longues portées dont le voltage est le plus élevé au monde.

sion de 5.5 millions de kilowatts à partir de l'un des plus vastes complexes hydroélectriques du monde occidental. Ce complexe, en voie de construction par l'Hydro-Québec, fournira plus de sept millions de HP qui stimuleront la prodigieuse expansion industrielle du Québec.

Déjà on a posé la ligne au-dessus du Saguenay, large de 5.880 pieds, utilisant douze câbles de 6.230 pieds de longueur; ces câbles, d'un alliage d'aluminium très robuste, ont une âme d'acier. Ils sont des câbles aluminium-acier les plus forts en Amérique du Nord pour le franchissement des cours d'eau, bien que leur diamètre ne soit que de 1.1 pouce, donc plus mince qu'un manche à balai.

Ces câbles sont conçus de façon à résister, sur des portées d'un mille de longueur, aux dangers du vent, des orages, du verglas, de la chaleur et du froid excessif. Au Canada, tout le câble d'électricité qui franchit les cours d'eau a été conçu et fabriqué par l'Aluminium Company of Canada, Ltd., l'une des rares compagnies au monde qui ait plus de soixante ans d'expérience dans la conception, le tissage et l'utilisation du câble de transport d'énergie.

En ce moment, la tréfilerie Alcan de Shawinigan tresse du câble d'électricité qui franchira le St-Laurent entre la côte Montmorency et l'île d'Orléans, entre cette île et la rive sud du St-Laurent, et pour une ligne d'attache entre sous-stations de sectionnement dans les régions

de Québec et de Lévis. La tréfilerie Alcan de Shawinigan tresse des 1902 le premier câble de longues portées pour la ligne de haut voltage reliant Shawinigan à Joliette ce câble sert encore aujourd'hui.

La ligne de 735.000 volts transportera à Montréal l'électricité produite à Manicouagan: distance de 365 milles, distance très longue dans le domaine du transport d'énergie électrique. Le haut voltage s'accompagne, dans ce cas, d'un bas amperage, ce qui réduit la déperdition d'énergie qui se produit dans le transport sur de longues distances.

Le câble qui passe au-dessus des terres a aussi été conçu par l'Alcan de concert avec l'Hydro-Québec. Pour sa partie de l'ouvrage, l'Alcan fournit 2.400 milles de câble. Il s'agit d'un câble conducteur d'électricité en aluminium très fort tressé autour d'une âme d'acier.

Le complexe Manicouagan-Outardes sera l'un des plus vastes au monde dans le domaine hydroélectrique. Une première partie du courant sera livrée cette année et, une fois le tout terminé en 1974, la ligne aura une capacité de 5.500.000 kilowatts, ce qui doublera presque la production actuelle de l'Hydro-Québec. Le complexe comporte plusieurs barrages, huit centrales, trois lignes de transport d'énergie vers Montréal, et un coût global de quelque \$1.5 milliard. Le bassin hydrographique qui doit alimenter le complexe Manicouagan-Outardes a une superficie de 25.000 milles carrés, ce qui dépasse celle de la Nouvelle-Ecosse.

Vous êtes convaincu de la valeur de "L'Action" ? ...
Pourquoi pas en convaincre un autre ?

VENTE ESCompte-ECHANGE

de matelas Sealy

chez **C. ROBITAILLE INC.**

COUTIL FLEURI LUXUEUX, DURABLE

SUPPORT EXTRA-FERME

PIQURE sur double couche de Sealyfoam

REBORDS PROTECTEURS

empêchant l'affaissement des côtes, agrandissant la surface du matelas.

Sealy

75⁰⁰

Nous vous allouons \$21.00 pour votre vieux matelas et votre vieux sommier quelle qu'en soit la condition!

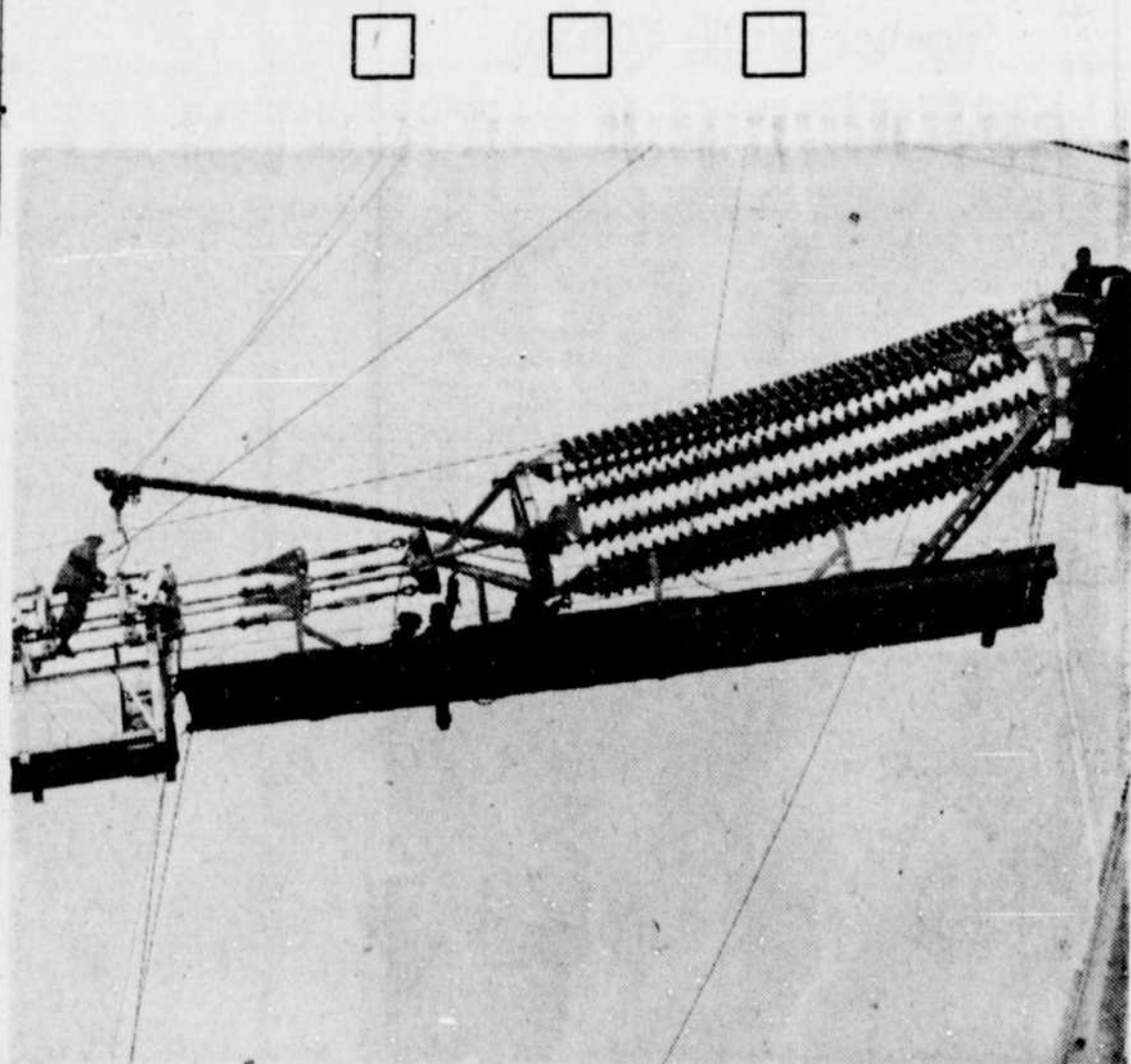
L'ENSEMBLE "Correct Sleep" de Sealy

Matelas	59 ⁰⁰
Sommier rembourré	59 ⁰⁰
	119 ⁰⁰
ESCOMPTE	23 ⁰⁰
	96 ⁰⁰
ECHANGE	21 ⁰⁰
pour votre vieux sommier et votre vieux matelas	75 ⁰⁰

Grâce à la coopération de Sealy, Robitaille est en mesure de vous présenter cette fameuse VENTE ESCompte-ECHANGE pour un temps limité. Hâtez-vous d'en profiter, venez chez Robitaille dès ce soir!

OUVERT JUSQU'A 9h.30
CE SOIR ET DEMAIN
TEL.: 529-2141

C. ROBITAILLE INC. — 200 est RUE ST-JOSEPH — Jusqu'à 36 mois pour payer



● Dans le vent, à plus de 800 pieds d'altitude au-dessus du niveau du Saguenay, deux poseurs de lignes installent un faisceau de quatre câbles d'aluminium renforcé Alcan qui s'incorpore à la ligne Manicouagan-Montréal de transport d'énergie de 735.000 volts commandée par l'Hydro-Québec. La cabine roulante, en aluminium, et, à l'extrême droite, la plate-forme, disparaîtront avec la fin des travaux.

Le CP favorise les études de ses employés

Le Canadien Pacifique vient de mettre au point un vaste programme destiné à aider les 65.000 employés de cette compagnie à poursuivre leurs études et à compléter leur formation académique.

Ce programme, qui est maintenant en vigueur, prévoit le paiement des frais de scolarité en faveur des employés qui suivent avec succès des cours à temps partiel, par correspondance ou du soir.

La compagnie espère que ses employés profiteront de cet encouragement pour développer leurs aptitudes particulières en vue de donner un meilleur rendement à leur travail et de s'assurer ainsi de l'avancement. Le paiement des frais de scolarité dépendra des succès remportés. Il favorisera l'émulation. En effet, mieux réussira l'employé dans ses études, moins lui coûteront les frais de scolarité. Dans certains cas, la compagnie paiera la moitié des frais de scolarité tandis que dans d'autres, elle les paiera en entier.

● A la tréfilerie Alcan de Shawinigan, on tresse des brins d'aluminium d'un diamètre de 0.1269 pouce autour d'une âme de renfort. Il en résulte un câble d'électricité d'un diamètre de 1.1 pouce et d'une force ultime de 110.000 lb, conçu spécialement par l'Alcan pour le franchissement des cours d'eau par la ligne Manicouagan-Montréal de 735.000 volts commandée par l'Hydro-Québec. La portée la plus longue entre pylônes est celle qui est tendue au-dessus du Saguenay, large de plus d'un mille.

Le projet sera terminé en 1974 et comptera huit centrales produisant 5,500,000 kilowatts

Le complexe hydroélectrique de Manicouagan - Outardes, de l'Hydro-Québec, utilisera les eaux sans cesse renouvelées de la rivière

Manicouagan et de la rivière aux Outardes, sur la côte nord du Bas-St-Laurent, environ 200 milles en aval de la ville de Québec. Une fois

terminé, vers 1974, il comptera huit centrales produisant quelque 5,500,000 kilowatts.

Le bassin hydrographique qui

alimentera ce complexe a une superficie de 25,000 milles carrés. La Manicouagan et la rivière aux Outardes déversent chaque année 1,500 milliards de pieds cubes d'eau dans le Saint-

Laurent. La première centrale à fonctionner sera Manic 2, cette année même. A partir d'un poste collecteur situé à proximité, soit environ 20 milles au nord de Baie-Comeau, une ligne triphasée de 735,000 volts, formant circuit simple et composée de faisceaux de quatre conducteurs électriques d'aluminium renforcé, se reliera à Boucherville, dans la zone industrielle de Montréal. Voici quelques précisions sur cette nouvelle ligne :

LA LIGNE

735,000 volts — le plus haut voltage au monde pour une ligne de longue distance.
Capacité totale : 5,500,000 KW portés par trois lignes de circuit simple.

Distance : Manicouagan-Boucherville (Montréal) — 365 milles dont trois longs franchissements de cours d'eau et une ligne d'attache à travers le St-Laurent entre les sous-stations de sectionnement de la ville de Québec et de Lévis.

Dix types de pylônes. — Pylônes conventionnels de 132' 4" de hauteur — Longueur des traverses : 140' — Espacement horizontal des phases : 50' — Espacement entre quatre câbles conducteurs de chaque phase : 18' — Intervalle moyen entre pylônes : 1,500' — Entretoises d'espacement en X faites d'aluminium.
Dégagement au sol : 40' pour les piétons; 45' pour les véhicules; 50' au-dessus des grandes voies de circulation.

Franchissement des cours d'eau

1. Saguenay : 2,5 milles au nord de Tadoussac. — Hauteur des pylônes : 113' et 128' — Poids des pylônes : 150-170 tonnes — Distance entre les deux pylônes : 5,875' — Longueur des câbles Alcan : 74,760'

2. De la côte Montmorency à l'île d'Orléans : Deux pylônes de suspension hauts de 378' et pesant 370 tonnes chacun — Deux pylônes d'ancrage hauts de 115' et pesant 140 tonnes chacun — Portée la plus longue, 4,200'; autres portées : 3,041 et 2,900 pieds — Longueur des câbles Alcan : 125,892'

3. De l'île d'Orléans à la rive sud au-dessus du chenal navigable : Deux pylônes de suspension hauts de 551' 6" — Deux pylônes d'ancrage hauts de 125' et 135' pesant 160 tonnes chacun — Portée la plus longue, 5,200'; autres portées : 2,400' et 2,200' — Longueur des câbles Alcan : 121,800'

4. Ligne d'attache entre les sous-stations de sectionnement de Lévis et de Québec et, à ce dernier endroit, reliant la nouvelle ligne au réseau actuel : Pylône haut de 411' et pesant 415 tonnes — Deux pylônes

d'ancrage — Portées de 3,600 et de 1,541 pieds — Longueur des câbles Alcan : 65,892'

Câbles au-dessus de l'eau
Faisceaux de 4 câbles par phase — 3 phases par pylône — Diamètre de 1.1" — 37 brins d'acier et 23 brins d'alliage d'aluminium — Force ultime de 110,000 lb — Espacement des faisceaux dans chaque phase : 18" — Espacement horizontal entre les phases : 80" — Longueur totale des câbles conçus et fabriqués par l'Alcan pour passer au-dessus de l'eau : 388,344'

Câbles au-dessus des terres
Tendus à 8,000/9,000 lb —

Diamètre de 1.38" — 42 brins d'aluminium Alcan et 7 brins d'acier — Tout le câble passant au-dessus des terres et pour la ligne entière est fabriqué selon des études faites par l'Alcan de concert avec l'Hydro-Québec.

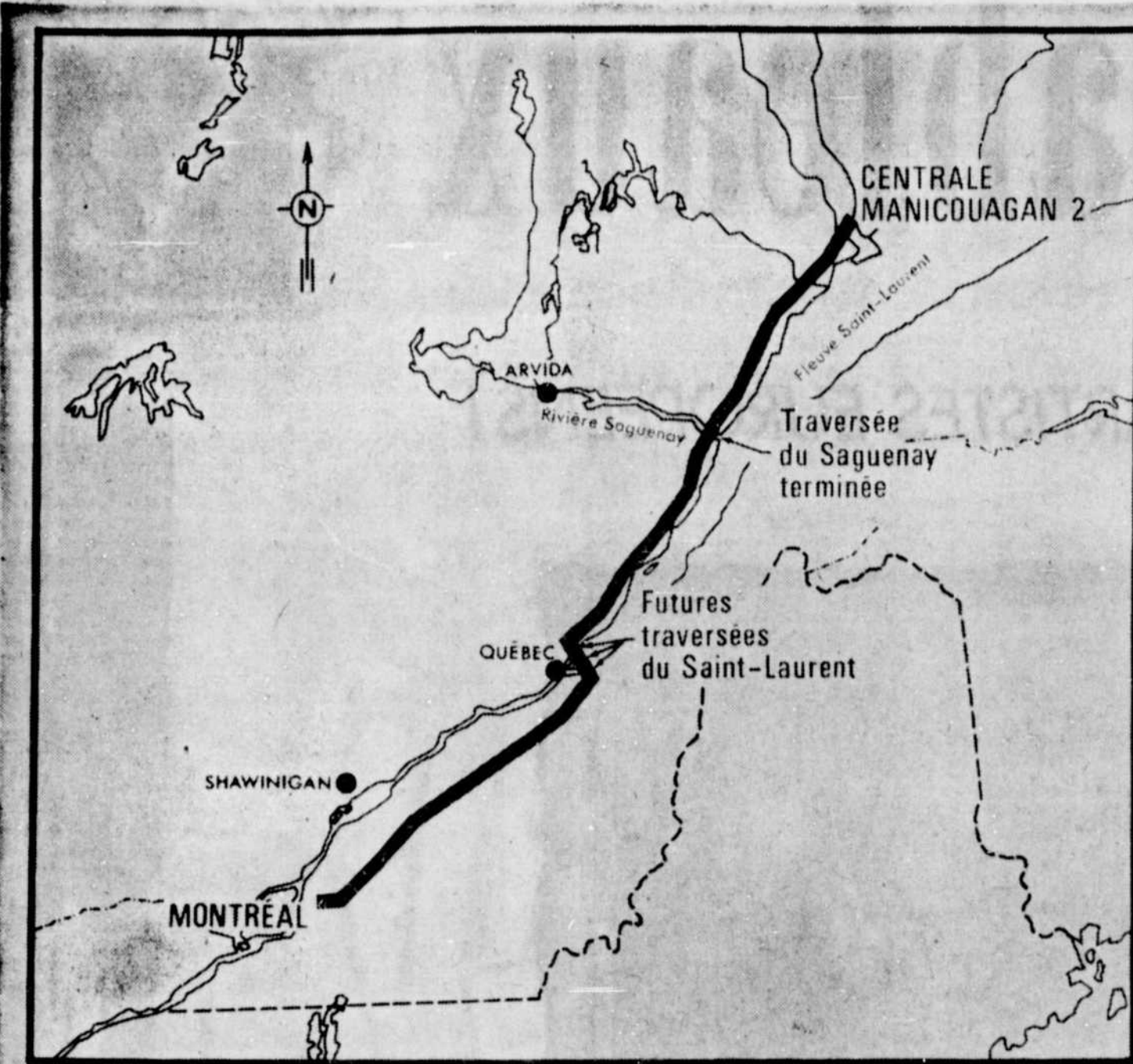
Déblaiement pour droit de passage :
Largeur de 535' ou 65 acres au mille. — Il faudra pratiquer un passage en terrain boisé de près de 17,000 acres.

Matériel entre Manicouagan et Boucherville
55,000 tonnes d'acier — 4,800 milles de câble électrique — 790 milles de fil de terre —

700,000 isolateurs — 4,000 ensembles pour montage de suspension — 875 ensembles d'extrémité — 24,500 entretoises d'espacement — 6,500 joints d'épissure et montages d'extrémité.

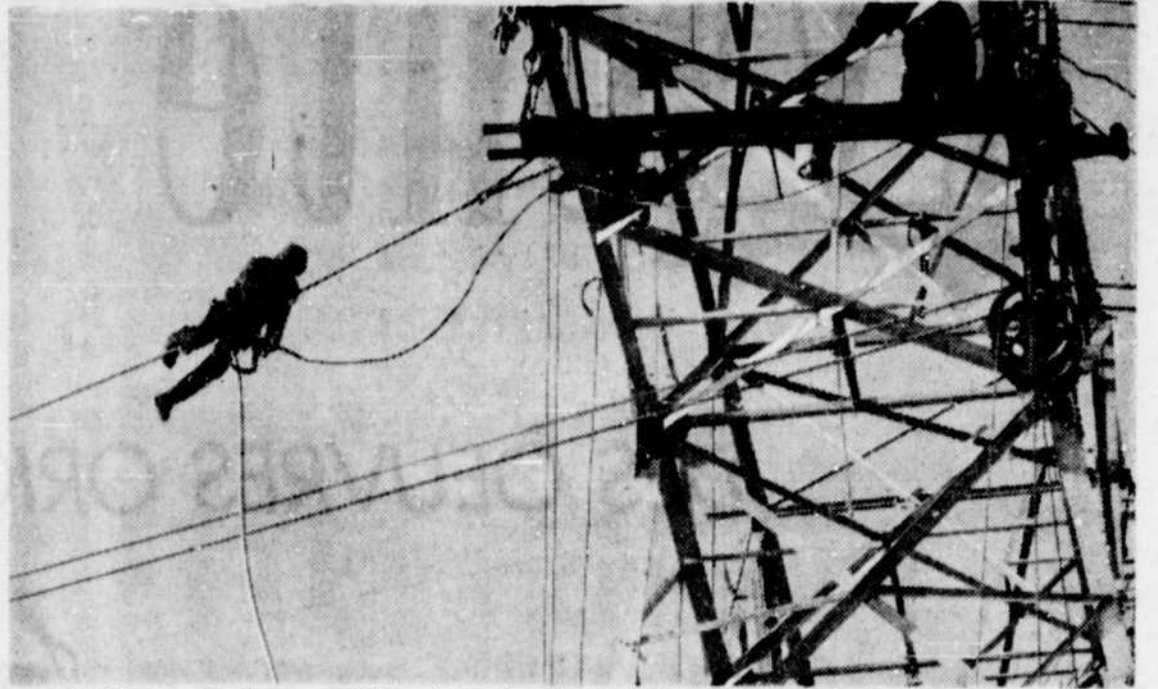
Le complexe d'énergie entières doit être terminé vers 1974, doit produire environ 5,500,000 kilowatts (plus de 7,000,000 de HP) doublant presque l'actuelle puissance hydroélectrique installée de l'Hydro-Québec.

Sous-stations de sectionnement à Lévis et à Boucherville. La tension de la ligne sera de 735,000 volts dès le début.

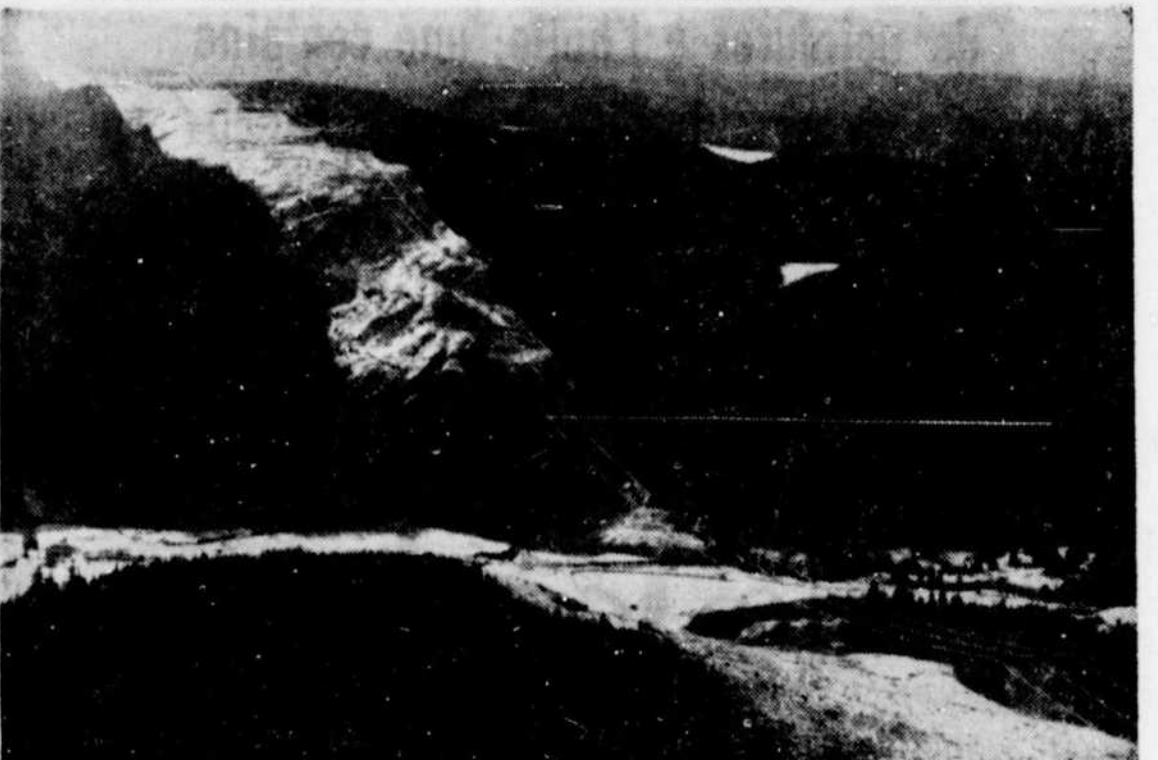


PREMIÈRE LIGNE DE TRANSPORT DE 735,000 VOLTS
Ligne Manicouagan-Montréal de l'Hydro-Québec

Les franchissements de cours d'eau sont indiqués sur cette carte où l'on voit le tracé de 365 milles de la ligne de 735,000 volts de l'Hydro-Québec entre Manicouagan et Montréal. Le câble de longues portées pour le franchissement des rivières — le seul Saguenay a 1 mille de large — a été spécialement conçu et fabriqué par l'Alcan. Une fois terminée, cette ligne, dont le voltage est le plus élevé au monde pour le transport d'énergie à longue distance, sera l'une des trois lignes partant du complexe Manicouagan-Outardes qui, ajoutant plus de 5.5 millions de kilowatts à la capacité de l'Hydro, en double presque la puissance installée.



Poseurs de lignes qualifiés et forcément acrobates, des employés de Checo Enterprises Inc., compagnie qui construit la ligne Manicouagan-Montréal de 735,000 volts pour l'Hydro-Québec, sont ici photographiés à 100 pieds du sol. A gauche, un homme pose une bride qui soutiendra 1,600 pieds de câble d'aluminium renforcé Alcan.



Les câbles d'aluminium Alcan pour la ligne Manicouagan-Montréal, longue de 365 milles et construite pour l'Hydro-Québec, passent au-dessus de la topographie rugueuse de la Côte Nord. Pour tout le parcours de cette ligne de 735,000 volts on a dû déblayer un passage de 535 pieds de largeur (65 acres au mille) parfois au travers de la forêt.

AUJOURD'HUI VENDREDI ET SAMEDI - 3 DERNIERS JOURS POUR EN PROFITER !



OUVERT
CE SOIR ET
VENDREDI SOIR
JUSQU'A
9.30 HRES

Vente
SURPRISE
fourrures

J.B. LALIBERTÉ
LIMITÉE

À GAGNER CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

\$100.00

PARMI LES ACHETEURS AU SALON DE FOURRURE

Chaque jour de cette semaine, parmi les factures accumulées au Salon de fourrure, une facture est choisie et la personne chanceuse se voit attribuer un bon de \$100.00 qu'elle peut appliquer sur l'achat de sa fourrure ou tout autre achat de son choix. Hâtez-vous de tenter votre chance... car il ne reste que 3 jours pour profiter de cette offre exceptionnelle.

Venez et voyez nos offres spectaculaires ! En plus d'épargner \$100., \$200., \$300. et même plus, vous aurez la chance de gagner un cadeau de \$100. Ça vaut la peine !

SERVICE MISE DE COTE ET FACILITES DE PAIEMENT - J.B. LALIBERTÉ LTÉE 595 EST ST-JOSEPH QUEBEC

SIMPSONS-SEARS

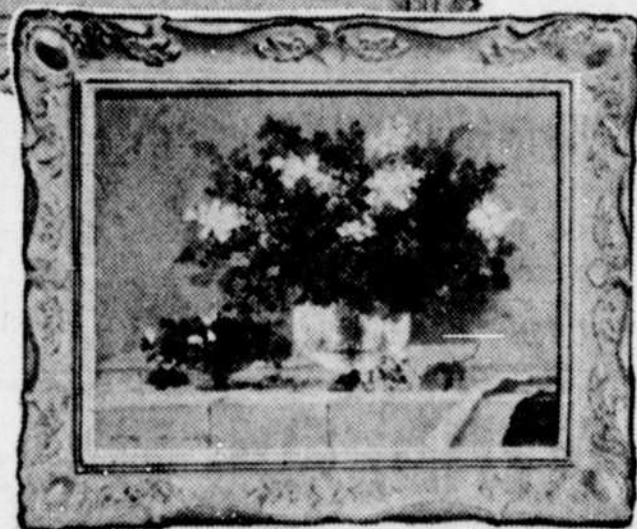


Vente de tableaux

DES OEUVRES ORIGINALES D'ARTISTES EUROPEENS!

Voici un autre groupe imposant de peintures à l'huile; une centaine d'oeuvres traditionnelles exécutées par des peintres contemporains, en majorité français, italiens et autrichiens, et offertes à des prix variés pour tous les budgets.

\$49 \$69 \$99



Voici quelques-uns de ces artistes contemporains qui se sont acquis une réputation enviable en Europe:

Novaretti. Cet artiste est né à Turin, en Italie, en 1901. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Brera à Milan. Son sujet préféré: la mer. Sa ville de prédilection: Venise, dont il a su faire ressortir le charme unique.

Dossena naquit à Florence en 1908. Dès l'âge de 12 ans, il s'intéressa à la peinture et devint le plus jeune élève à l'Académie des Beaux-Arts de Florence. Puis il se rendit à Rome et Milan. Il habite maintenant, avec ses 3 enfants, une petite villa près de Milan. Ses thèmes: paysages champêtres et marins.

Une représentante autrichienne: **Pruser**, née à Vienne en 1902. Elle fréquenta l'Ecole des Arts graphiques et l'Académie des Beaux-Arts. Cette merveilleuse artiste puise ses sujets dans la campagne autrichienne et le Tyrol. Les fleurs sont aussi un de ses thèmes favoris. Elle a exposé dans les plus importantes galeries de Vienne.

Les principaux thèmes développés dans ces tableaux sont les paysages marins et champêtres, les natures mortes et les scènes de rue. Ces différents sujets se trouvent représentés dans chaque groupe de prix.

Vous rêvez de posséder un ou plusieurs tableaux originaux, qui rendront votre intérieur plus chaud, plus élégant, et prouveront votre bon goût? Réaliser ce désir à bon compte vous sera enfin possible! Voyez ce choix d'originaux, parmi lesquels des oeuvres de style classique ou plus moderne, avec encadrement simple d'inspiration scandinave ou richement travaillé et décoré ton or. Enfin, un peu de tout pour harmoniser avec les différents styles de décoration.

Pas de Commandes Postales ou Téléphoniques, s.v.p.
Simpsons-Sears — Lampes (Rayon 21), au Deuxième.

SIMPSONS-SEARS GARANTIT: "SATISFACTION OU REMBOURSEMENT"

SIMPSON-SEARS

VOUS PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS HEBDOMADAIRE?

DEMAIN SOIR
\$ 300
À GAGNER

POUR FUTURS MARIES

Trois jours seulement! Achetez l'un ou l'autre de ces ensembles,
et bénéficiez d'un rabais supplémentaire sur les appareils ci-dessous!



RABAIS **\$40¹⁰**

Futurs mariés! Voici le moment de vous procurer une splendide dinette 7 pièces pour le prix d'un ensemble de 5 pièces. Simpson-Sears vous offre plus en qualité que vous n'auriez pensé obtenir à ce bas prix. Le dessus "Arborite" au riche fini similinoyer ajoute à l'élégance de cette dinette. Table 36"x48" extensible jusqu'à 60"; pieds coniques en acier ton bronze. Chaises à dossier incurvé matelassé de mousse, et siège en vinyle beige et blanc.

Commandes Postales ou
Téléphoniques exécutées. **529-9841** local 201
Simpsons-Sears — Meubles (Rayon 1) au Deuxième.

DINETTE 7 PIÈCES

Rég. 139.98

99⁸⁸

Mensualités 7.

Avec l'achat de
cette dinette, vous
bénéficiez d'un ra-
bais extraordinaire
sur cette cuisinière
ou l'un des deux
autres appareils.

CUISINIÈRE "KENMORE 30"



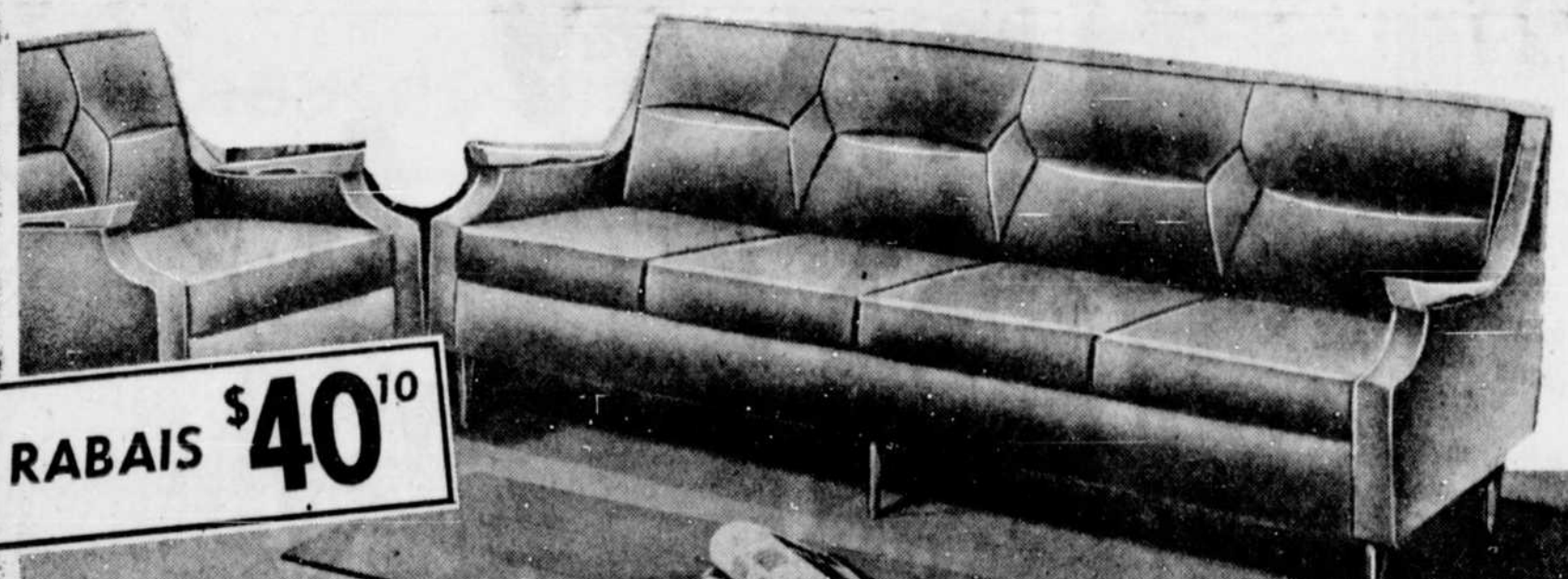
RABAIS
52.95

Valant
199.95

\$147

AVEC MOBILIER

Cette cuisinière aux multiples
avantages vous offre: 4
commutateurs à 7 intensités,
une râpeuse, facilité d'en-
tretien avec porte du four
amovible et fini porcelainé.
Simpsons-Sears —
RAYON DES MEUBLES,
AU DEUXIÈME



RABAIS **\$40¹⁰**

Pour le jeune couple, voici un ensemble des plus modernes. 2 pièces aux lignes effilées dont les coussins rembourrés SERO-foam, sont réversibles. Riche recouvrement de bouclé traité Scotchguard sans frais supplémentaires. Choix de 6 couleurs.

Commandes Postales ou
Téléphoniques exécutées. **529-9841** local 201
Simpsons-Sears — Meubles (Rayon 1) au Deuxième.

MOBILIER CANAPE ET FAUTEUIL

Rég.
239.98

199⁸⁸

Mensualités 11.

Avec l'achat de ce
mobilier, vous bé-
néficiez d'un rabais
extraordinaire sur
ce réfrigérateur ou
l'un des deux au-
tres appareils.

REFRIGERATEUR "COLDSPOT"



Rabais
56.95

VALANT 209.95

\$163

AVEC MOBILIER

9.4 pi. cu. à congélateur 5.1 lb.
Dégivrage manuel. Extérieur fini
acrylique blanc. Parfaite étan-
chéité.
Simpsons-Sears
RAYON DES MEUBLES
AU DEUXIÈME



RABAIS
\$40¹⁰!

Aux lignes modernes, ce mobilier a été conçu pour le jeune ménage qui veut apparenter la beauté, le confort et un bas prix. Ce mobilier est fini satiné noyer très résistant. Les tiroirs ont la forme incurvée et sont munis de guides en nylon. Grand miroir pivotant. L'ensemble comprend la commode triple à 8 tiroirs, la commode de monsieur à 4 tiroirs, et le lit en choix de trois largeurs.

Commandes Postales ou
Téléphoniques exécutées. **529-9841** local 201
Simpsons-Sears — Meubles (Rayon 1) au Deuxième.

RICHE MOBILIER 3 PIÈCES

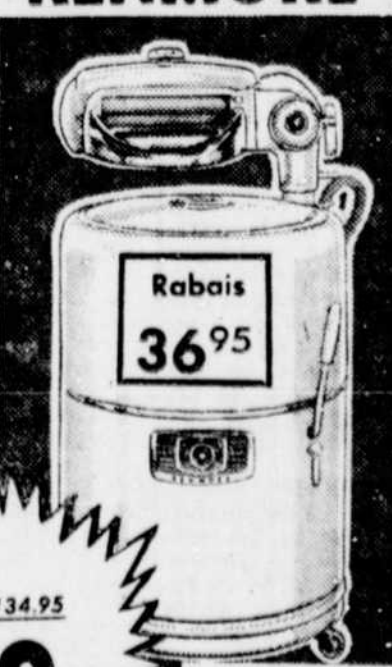
Rég.
299.98

259⁸⁸

Mensualités 14.

Avec l'achat de ce
mobilier, vous bé-
néficiez d'un rabais
extraordinaire sur
cette laveuse ou
l'un des deux au-
tres appareils.

LESSIVEUSE-ESSOREUSE KENMORE



Rabais
36.95

VALANT 134.95

\$98

AVEC MOBILIER

Cuve porcelainée blanc avec
pompe automatique. Essoreuse
"Love'll" se bloquant à 8 positions.
Filtre à Charpie. Minuterie.
Simpsons-Sears —
RAYON DES MEUBLES
AU DEUXIÈME

MATELAS 627 RESSORTS! RABAIS 39.62

Rég. 79.50. Piqué pour plus de confort! Coutil damasé rayonné. Disponible dans les modèles de 39"-48"-54" de largeur.

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées: **529-9841** local 201
Simpsons-Sears — Meubles (Rayon 1) au Deuxième

39⁸⁸

Mensualités \$5

SOMMIER-CAISSE ASSORTI! Rabais 39.62

Rég. 79.50. Confortable sommier assorti au matelas ci-contre. Il est construit spécialement pour compléter le matelas.

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées: **529-9841** local 201
Simpsons-Sears — Meubles (rayon 1) au Deuxième

Largeurs
39" — 48" — 54"

39⁸⁸

Mensualités \$5

SIMPSON-SEARS GARANTIT: "SATISFACTION OU REMBOURSEMENT"

Collaboration de l'U. Laval

Maison française à l'U. de Victoria

Dans le cadre de sa session d'été, l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, ouvrira au mois de juillet 1965, en collaboration avec l'Université Laval, un centre d'études pratiques de la langue française. C'est ce qu'annonce un bulletin que vien de diffuser l'université.

Sous la direction de professeurs de langues française, appliquant les méthodes d'enseignement les plus perfectionnées (la méthode audio-visuelle "Voix et Images de France", notamment, qui utilise des bandes magnétiques et des films fixes développés et préparés au "Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français" de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, près de Paris), les étudiants pourront apprendre à imiter le rythme et l'intonation du français parlé, du français de tous les jours, juge-t-on.

Signalons que le français est la "langue officielle" de la Maison française. Les étudiants devront donc, à toute heure, en tout lieu, parler français: pendant les repas ainsi que pendant les cours, dans les salles de séjour ainsi qu'en récréation. Des séances de cinéma, des soirées théâtrales et musicales, etc., seront organisées régulièrement. Tout, dit le bulletin de l'Université de Victoria, se déroulera dans une véritable "ambiance française".

Les directeurs de la nouvelle maison seront M. et Mme Claude Treil. M. Treil est professeur assistant de français à l'Université de Colombie-Britannique, et ancien de l'Université Laval de Québec. Mme Treil, sous le nom de Maria Varro est une pianiste renommée.

Les cours de français, à la Maison française, seront donnés du 5 au 30 juillet, à raison de trois heures de cours par jour.

Disons enfin qu'un professeur à l'Université de Colombie-Britannique, qui est membre du Conseil de la Vie française en Amérique, M. Gerald Moreau, fut dans le comité préparatoire de la nouvelle école. M. Moreau est aussi président de la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique.

Fortin dénonce Arsenault

Par Jean Martel

M. Georges-Henri Fortin, président de la fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, a déclaré hier que M. Bona Arsenault, secrétaire de la province, a dit des faussetés au sujet de la fédération et que c'était sans doute la spécialité de M. Arsenault de dénigrer des infiltrations d'indépendantistes et de communistes dans les organisations canadiennes-françaises.

M. Bona Arsenault, dit M. Fortin, prétend qu'il y a infiltration d'indépendantistes au sein de la fédération des SSJB.

"Depuis longtemps, répond M. Fortin, la fédération a cessé d'excommunier des gens sous prétexte qu'ils appartiennent à une école de pensée plutôt qu'une autre. La fédération considère l'indépendance du Québec comme valable".

DRAPEAU

M. Fortin dit que le secrétaire de la province se trompe lorsqu'il affirme que la fédération dénonce le nouveau drapeau canadien après en avoir demandé un. La fédération, a précisé le président, souhaite que le Québec adopte un potrocle du drapeau afin que le fleurdelisé continue d'avoir sa place.

CENTENAIRE

Au sujet de la célébration du centenaire de la Confédération du Canada, de déclarer M. Fortin, l'attitude de la Fédération des SSJB est dictée par une résolution adoptée à l'unanimité par un congrès général de juin 1962. Cette résolution était présentée par la SSJB du diocèse de Québec.

LA REINE

"Quant à l'attitude de la fédération au sujet de la visite de la reine à Québec en octobre, elle était endossée par toutes les SSJB de la province à la demande de la délégation de la SSJB diocésaine de Québec à l'Assemblée du Conseil général de la fédération, à Saint-Hyacinthe, le 21 mars 1964.

Cependant, M. Fortin fait remarquer que la dernière déclaration de la fédération au sujet de la visite de la reine n'a pas rencontré l'unanimité des SSJB. Avant de la faire, la fédération a consulté toutes les SSJB. La majorité a accepté, en fin de compte, la déclaration.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS ET TOUTE LA JOURNÉE DU SAMEDI

Timbres Pinky
avec tous vos achats

le
printemps
c'est
vous...

Belle de la tête aux pieds dans
l'un de ces petits tailleurs déjurés,
créations de Digby Morton ou de
David Barnes d'Angleterre!
C'est vous, indécise et ravie
devant cette collection unique
de modèles, les uns en laine
Shetland ou en tweed d'Irlande,
les autres en fine toile texturée,
en doux lainages et même en
pure laine!

Tous ont un style bien défini, une
coupe impeccable et des détails
astucieux qui en font de véritables
petits chefs-d'oeuvre d'élégance.
Les modèles à jupe fourreau sont
disponibles en beige, crème, gris
foncé, hêtre, bleu, citron, rose,
naturel et abricot. Les mo-
dèles à jupe plissée sont quadrillés
dans les tons de rose/beige ou
turquoise/bleu. Tailles 8-18.
Vous n'avez plus qu'à
choisir — Beauté et
qualité sont vôtres
pour seulement

\$79.00

Galerie de Modes Miracle Mart
Rayon de la Mode pour dames



Avec notre Plan de "Mise-
de-Côté", nul besoin de payer comptant
pour obtenir qualité et bas prix!

LE MAGASIN QUI HABILLE LA FEMME AVEC GOÛT • LE MAGASIN QUI HABILLE LA FEMME AVEC GOÛT • LE MAGASIN QUI HABILLE LA FEMME AVEC GOÛT • LE MAGASIN QUI HABILLE LA FEMME AVEC GOÛT • L



LA GALERIE DE MODES MIRACLE MART

BOUL. LAURIER, PLACE STE-FOY • BOUL. LAURIER, PLACE STE-FOY • BOUL. LAURIER, PLACE STE-FOY • BOUL. LAURIER, PLACE STE-FOY • BOUL. LAURIER, PLACE STE-FOY • BOUL. LAURIER, PLAC



HODGE BLANCHIT LES WINGS ET LES HAWKS GAGNENT DE JUSTESSE

Montréal: 2 Détroit: 0



Mikita a dépassé BOBBY HULL

LES COMPTES

	B.	A.	Pts
Mikita, Chi	21	47	68
B. Hull, Chi	21	29	67
Ullman, Det	24	28	52
Esposito, Chi	22	26	48
Howe, Det	21	27	48
Provost, Mtl	21	27	48
Goyette, N.Y.	12	33	45
Pilote, Chi	9	36	45
Backstrom, Mtl	19	22	41
Henry, Chi	23	17	40
Gilbert, N.Y.	21	20	40

GOLF

Harold W. Blakley, président de la Brasseur Carling Ltée, a annoncé la nomination de Paul Harney, gagnant de l'omnium de golf de \$70,000 de Los Angeles, comme professionnel du Pleasant Valley Club de Sutton, Massachusetts. Pleasant Valley sera l'hôte du Championnat de golf Carling Mondial de \$200,000, en 1965. Harney a aussi remporté le tournoi de Los Angeles en 1964.

Âgé de 34 ans, ce vétéran de 10 ans des tournees PGA n'a fait que quelques apparitions sur les parcours en 1964.

Chicago: 5 New York: 4

CHICAGO (PA) — Les Black Hawks de Chicago sont revenus de l'arrière avec trois buts dans la dernière période hier soir et ont triomphé des Rangers de New York 5-4 dans un rude match de la LNH. Les vainqueurs ont ainsi conservé quatre points en tête du circuit. Le 24e but de la saison de Stan Mikita, aux dépens de Marcel Paillé à 14:23 du dernier engagement, a procuré le gain aux locaux.

Ken Wharram a d'abord donné une avance de 1-0 aux Hawks dans la première période, mais les Rangers ont explosé pour quatre points dans la deuxième reprise, où les locaux n'ont compté qu'une fois.

Earl Ingarfield, Rod Gilbert, Vic Hadfield et Don Marshall ont compté au profit des visiteurs tandis que Pierre Pilote marquait le but des locaux.

Doug Mohs, avec un but au tout début du dernier engagement, et Fred Stanfield, avec l'aide de Nesterenko, ont ensuite égalé les chances avant le but victorieux de Mikita, qui a devancé Bobby Hull en tête des compteurs grâce à une aide sur le but de Pilote.

NEW YORK — Buts: Paillé; Défenses: Howell, Brown, Hillman, Neilson, Sellin; Avants: Hadfield, Marshall, Evin, Robinson, Gilbert, Ingarfield, Ricks, Angotti, Breneman, Bettele, Goyette.

CHICAGO — Buts: Dejorcy; Défenses: Pilote, Vasko, Ravlich, MacNeil, Jarrett; Avants: Mikita, Mohs, Wharram, Stanfield, Esposito, Henry, B. Hull, D. Hull, Hay, Nesterenko. Arbitre: Skov; Lignes: Armstrong et d'Amico.

SOMMAIRE Première période 1-Chicago, Wharram (1) 15-46 (Mohs, Ravlich)

Hockey O.Q.A.A.

LES COMPTES

	B.	A.	Pts
Steve Montell, Toronto	23	30	53
Hank Montell, Toronto	20	27	47
Bob Pond, Québec	21	26	47
Gilles Lefort, Montréal	13	22	35
Gord Cunningham, Toronto	17	16	33
Chiblain Delage, Montréal	13	19	32
Ward Pass, Toronto	11	21	32
Jean Cusson, Québec	15	13	28
John Van Brunst, Québec	12	17	29
Skip Gerner, McGill	10	20	30
Larry Jones, Québec	9	21	30
Clark Soper, McMaster	15	13	28
Reynald Dufour, Laval	9	17	26
Grant Moore, Toronto	14	11	25
Rich Ristien, McGill	12	12	24
Rick Moore, McGill	10	15	25
Pierre Lacoste, Montréal	12	10	22
Don Menon, Waterloo	7	15	22
Graffon, Laval	15	6	31
John DeLiana, McMaster	9	12	21
Yvon Piquet, Laval	7	14	21
Jerry Lawless, Waterloo	7	13	20
Roger Blake, Laval	5	15	20

LES GARDIENS

	B.	A.	Pts
Gary Bonney, Western	12	37	3.08
Bill Stewart, Toronto	9	20	3.33
Doug Dunne, Toronto	5	22	4.40
TOTAL, Toronto	14	52	5.71
Rolland Potras, Montréal	12	46	3.83
Harvey Wells, McMaster	6	3	3.80
Jack Young, McMaster	6	3	3.53
TOTAL, McMaster	12	6	4.69
Elw. Derbyshire, Québec	13	62	4.77
Norm. Arsenault, Laval	12	64	4.92
Elw. Vandernol, Guelph	10	66	6.50
Don Littlejohn, Guelph	2	14	7.00
TOTAL, Guelph	12	80	6.67
Casey Soden, Waterloo	14	94	6.71
Ken Walters, McGill	14	91	6.71
Bruce Glenora, McGill	1	17	17.00
TOTAL, McGill	15	111	7.40

GORDIE HOWE et le HOCKEY

L'un de mes fils veut jouer aussi bien que Bill Gadsby

La plupart des jeunes d'aujourd'hui ont la chance de voir à la TV les meilleurs joueurs de hockey, lorsqu'ils ne peuvent pas les voir en personne. Si vous étudiez le jeu, vous pouvez amasser beaucoup de connaissances de votre observation.

Comme rat de patinoire à Saskatoon, j'ai vu les Quakers de Saskatoon chaque fois que j'en avais l'occasion, que ce soit juste en pratique, ou à de plus rares occasions dans les joutes, quand je ne jouais pas moi-même ailleurs.

J'étais déjà professionnel quand la télévision fit son apparition; les "tuyaux" que j'ai recueillis étaient donc de première main, sans parler de bâtons fêlés ou cassés pour lesquels je me battais et que je sauvais en me servant de ruban gommé.

J'amène mes trois fils aux pratiques de temps à autre et aux joutes de fin de semaine, quand c'est possible. Marty et Mark sont devenus de véritables étudiants du jeu.

Récemment, après que le club de Marty eut joué à Brampton, Ontario, les jeunes demandèrent de l'argent afin de rapporter un souvenir chez eux. Colleen n'avait pas de change et elle donna un dollar à Marty. Quand il revint, il lui donna 20 cents de change. "J'ai acheté ceci pour M. Gadsby" dit-il en exhibant un cigare de 80 cents.

"Je n'ai pas d'objection à ce que tu achètes des cigares à M. Gadsby, dit-elle en riant, mais je crois qu'il en fume une sorte plus court et meilleur marche".



Adams Memorial

MONT ORFORD — Depuis 5 semaines le club de ski du Mont Orford a mis en branle une équipe de techniciens et experts en matière de compétition alpine en vue de faire de l'Adams Memorial la compétition la mieux organisée de tout l'Est du Canada. Cette importante course internationale aura lieu sur les pentes "45" et "Trois-Ruisseaux" les 20 et 21 février prochain au parc provincial du Mont Orford dans les Cantons de l'Est.

On sait que la Fédération Internationale du ski (FIS) attribue des points pour l'organisation d'une course et qu'elle a classé l'Adams Memorial au premier rang au cours des dernières années.

La Brasserie Dow de Montréal, continuant sa politique d'aider le ski amateur au Canada sera le commanditaire de cet important événement.

L'exécutif du club de ski Mont Orford a annoncé récemment que les responsables de la course sont MM. Jacques Audette, Marc Brien et Guy Crépeau.

Dans l'Américaine

LES COMPTES

	B.	A.	Pts
Stratton, Buf	15	62	77
Lunde, Buf	38	37	75
Litzenberger, Roc	18	51	69
Horvath, Roc	26	40	66
Hannigan, Buf	28	36	64
Smrke, Roc	22	39	61
Hicks, Roc	26	33	59
Elman, Que	24	32	56
Morton, Que	24	32	56
Melnik, Buf	16	39	55
Hoekstra, Que	20	36	56

Ce que j'en pense

Par Jean POULIOT

UN AUTRE BOYER

Les joueurs des Yankees ont coutume de dire à Clotis Boyer: "Ne perds jamais ton gant, ou bien tu vas perdre la position en même temps." En fait, un joueur ne peut se maintenir dans les majeures avec comme seul atout sa solidité défensive, mais c'est nettement la marque dominante dans le cas du 3e but des Yankees. Par contre, son frère Ken est aussi bon défensivement, mais on fait moins attention aux exploits de son gant, car il possède également un solide coup de bâton.

Dans le cas de l'autre Boyer, dont nous voulons parler ici, Wally, des Américains de Rochester, il n'a aucun des atouts qu'un dépisteuse cherche chez un joueur de hockey au point de vue taille, coup de patin ou lancer. Mais il est indéniablement le joueur le plus utile aux Américains et s'il a enlevé le blanchissage à Gilles Banville, mardi, c'est qu'il ne lâche jamais, même quand la situation semble désespérée.

Ses exploits se résument à être un joueur défensif redoutable, un tueur de punitions qui marque plus de buts qu'il n'en alloue, un centre merveilleux qui a mené Red Armstrong à 26 buts jusqu'ici. Des joueurs comme Boyer, Sutherland et Guy Rousseau sont des raisons d'espérer pour tous les midjets qui n'ont pas attiré l'attention des éclairés en dernière fin de semaine, mais qui ont l'autorité la plus importante bien cachée sous leur gilet: du coeur.

RESULTATS CONTRADICTOIRES

Le regretté Jim Hendy avait coutume de dire: "La séduite idéale serait celle où chaque équipe gagnerait ses 36 parties locales."

C'était peut-être vrai il y a dix ans, mais aujourd'hui, grâce à la télévision ou la radiodiffusion des parties à l'extérieur, ainsi qu'aux comptes rendus extensifs dans les journaux des parties disputées à l'étranger, les amateurs sont plus exigeants pour leurs porte-couleurs et ne comprennent pas qu'une équipe puisse perdre 9 à 1 le dimanche sur la route et gagner 7 à 1 chez elle contre le même adversaire le mardi.

Le jour n'est pas loin où le hockey devra adopter un système de compensation financière aux clubs visiteurs, soit légère (38 cents du billet) comme dans le baseball, soit très forte (40 pour cent des recettes nettes) comme dans le football. Si ce sport a conquis le haut du marché aux États-Unis, c'est grâce à la quasi-absence d'avantage du terrain.

Bernard Geoffrion avait sept avants à sa disposition en terminant la joute à Rochester dimanche, il avait le choix sur 12 joueurs d'attaque pour commencer la partie de mardi à Québec. On peut difficilement traiter les athlètes eux-mêmes de "homers" dans de telles circonstances.

UN PRESIDENT ACTIF

Encouragé par l'attitude positive du Conseil de Ville qui a voté les fonds nécessaires à la réfection du stade et enthousiaste envers le nouveau circuit dont Québec fera partie, le président des Indiens, Paul Garneau, est déjà fort avancé dans la préparation de la prochaine saison.

Le comité des billets de saison et celui du programme sont déjà en marche, alors que celui du souper et celui des tag-day ont obtenu la date respective de leur événement.

Les joueurs qui sauteront sur le terrain le 23 mai prochain ne devront rien négliger pour former une équipe représentative, car tout le reste (ligue, stade, comités) est de fort calibre.

LABADIE, UN LEADER

Le dernier accident survenu à Michel Labadie quand il s'est fracturé la joue, vendredi, a donné au Québécois l'occasion de montrer qu'il était véritablement devenu un leader chez les Indiens, qui bataillent toujours pour une place dans les éliminatoires.

Michel a même renversé Eddie Shore quand il s'est présenté à la pratique lundi avec le visage encore enflé pour demander: "Faites-moi faire un masque spécial? Je suis prêt à revenir au jeu."

Shore fut obligé de modérer son enthousiasme. "Attends une minute, Mike. C'est O.K. si tu veux patiner, mais donne une chance à l'os malade de reprendre un peu." Dans quelques jours toutefois, avec un protecteur spécial, Labadie pourra aller aider ses coéquipiers dans la chasse aux Clippers.

L'ANECDOTE DU JOUR

Maurice Dionne, de CKCV, a reçu de nombreuses félicitations après que son homonyme, de St-Pacôme, eut remporté la course d'auto-neige. Imperturbable, il répond aux félicitations en disant: "Merci beaucoup. L'an prochain, j'ai l'intention de remporter la tige de chevaux".

Ici et là.

George Beahon, de Rochester, dans une revue des actions de Jack Riley depuis le début de la saison, rapporte qu'il a imposé une amende de \$500 aux As pour avoir annoncé sans permission qu'ils prétendaient des joueurs au Canadien junior pour affronter les Russes. — Les échanges à coups de bâton qu'on a vus hier soir à la T.V. devraient comporter des amendes plus fortes que la bataille à Toronto où personne ne risquait d'être blessé. — Len Corrievau partira le 17 mars pour deux mois de clinique de hockey à Tokyo.

Félicitations à Georges Roy, dont les Castors ont apporté à Sherbrooke son premier championnat depuis longtemps. Les 1ères parties des semi-finales auront lieu sur sa glace les 21 et 25 février. — Rochester a été obligé de fournir un équipement au Hershey dimanche dernier quand celui des Bears n'arriva pas à temps. C'est un règlement de l'A.H.L. — Les amateurs de courses sous harnais qui comprennent l'anglais pourront obtenir une brochure de 12 pages en écrivant à: Harness Horse Happenings, Garden City Raceway, P.O. Box 622, St.Catharines, Ont.

ROGER CROZIER A PERDU DEUX DENTS

MONTREAL (PC) — Le gardien Roger Crozier, du Détroit, a perdu deux dents et a subi sa blessure à la deuxième reprise.

Pour sa part, le pilote Sid Abel, des Wings, concluait sagement que ses protégés n'avaient pas su trouver le fond du filet rival, tout en ajoutant que les Canadiens "n'avaient pas brillé outre mesure".

De son côté, le pilote Toe Blake, des Canadiens, était

heureux du fait que les siens avaient enfin mis fin à la lésion qui leur avait donné seulement trois points à l'étranger en cinq matches.

Il avait réuni, sur un même trio, Jim Roberts, Red Berenson, appelé d'urgence des As de Québec, et Jean Béliveau. "Béliveau a bien joué ce soir et ce fut toute la différence", a noté Blake. "S'il continue ainsi, nous irons loin".

heures du fait que les siens avaient enfin mis fin à la lésion qui leur avait donné seulement trois points à l'étranger en cinq matches.

Il avait réuni, sur un même trio, Jim Roberts, Red Berenson, appelé d'urgence des As de Québec, et Jean Béliveau. "Béliveau a bien joué ce soir et ce fut toute la différence", a noté Blake. "S'il continue ainsi, nous irons loin".

à l'heure de la détente...



la bonne bière de chez nous



Claude LAROSE

Le bilan de Claude Larose sera excellent cet hiver

MONTREAL PC — Si on avait demandé aux experts, avant le début de la présente saison, quels seraient les 10 meilleurs compteurs dans la ligue Nationale de hockey, il en aurait peut-être inclus le nom de Claude Larose.

Il n'en reste pas moins que, après les deux tiers du calendrier, seulement huit joueurs ont amélioré le total de l'alignement des Canadiens.

Avec 19 buts au cours des 51 premières joutes et d'excellentes chances d'atteindre le total de 25, Larose s'affirme une des surprises de la saison.

En compagnie de joueurs tel que son coéquipier Ralph Backstrom, Larose est une des principales raisons qui ont permis aux Canadiens de demeurer parmi les meneurs en dépit des performances individuelles de certaines étoiles plus reconnues.

Les deux personnes les plus intéressées et les plus heureuses de ces résultats ne sont guère surprises de ces succès.

Larose lui-même avait confié à des amis, avant la saison, que s'il jouait assez souvent, tout d'un coup de travailler aussi fort que le puits, de travailler dur, de même que Claude Larose.

"Tous les rapports obtenus sur son sujet étaient bons et il les a certes justifiés", a ajouté Blake.

Expérience passée Par contre, les experts ne pouvaient consulter ces rap-

ports et, selon l'expérience passée, ils pouvaient être excusés s'ils ne prévoyaient pas que Larose serait un des meilleurs compteurs de l'équipe.

En effet, il n'avait pu compter qu'un but en 25 joutes avec les Canadiens au cours des deux saisons précédentes. De plus, des les premiers exercices au camp d'entraînement, il a subi une fracture nasale et n'a pu reprendre sa condition physique qu'à la veille de la saison.

Cependant, lorsque la recrue Yvan Cournoyer n'a pas répondu aux attentes fondées sur lui au début de la saison, Larose a eu sa chance et a su en profiter. Formant un trio avec Backstrom et John Ferguson, il fut l'homme-clé qui a fait de l'unité la meilleure formation offensive de l'équipe.

Opinions Larose, qui aura 23 ans le mois prochain, prétend qu'il n'y a pas de secret dans le succès de sa tenue.

"J'évolue mieux à mon poste que par le passé et je pense que je lance un peu plus rapidement, mais il s'agit surtout d'un cas de travailler aussi fort que le puits, de travailler dur, de même que Claude Larose."

De plus, Larose a développé graduellement les talents naturels qu'il avait démontrés chez les juniors avec Peterborough.

"Ils se sert mieux de ses talents maintenant", a précisé Blake. "Il possède toutes les

qualités pour un avenir assuré. Il n'a plus qu'à améliorer une couple de faiblesses et ça viendra avec le temps."

Faiblesses Ces faiblesses comprennent une certaine difficulté à sortir la rondelle de sa zone et une trop grande tendance à répéter aux coups rivaux.

"Il est prêt à répéter chaque fois au lieu d'encaisser et d'attendre sa chance plus tard", a dit Blake. "Son attitude nous a coûté souvent des punitions inutiles, mais nous essayons de le corriger sur ce point."

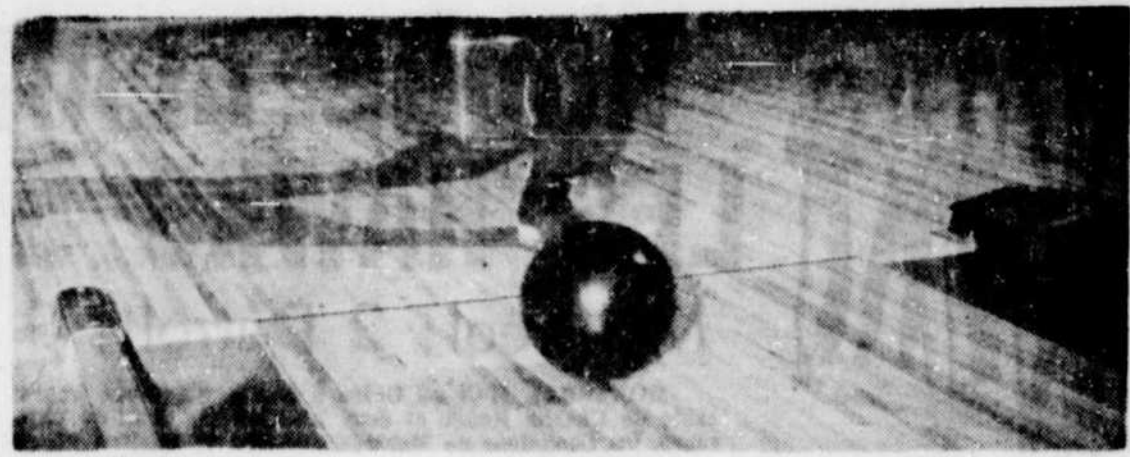
Larose est le premier à admettre ce problème personnel. "Je prends le feu rapidement, non seulement sur la glace, mais même ailleurs, soit en jouant aux cartes par exemple. J'imagine que je tente d'impressionner les autres ainsi. Toutefois, je crois surmonter cette tendance maintenant, du moins je l'espère."

Par ailleurs, certains chroniqueurs prétendent que Larose lance trop souvent, mais Blake ne partage pas cette opinion.

"J'entends les gens parler ainsi, mais, s'ils observaient de près, ils constateraient que la plupart de ses lancers sont bons", a remarqué Blake.

"D'ailleurs, il y a assez de joueurs sur l'équipe qui pêchent par excès contraire sans critiquer Larose de lancer trop souvent."

Il aurait pu ajouter que, seuls, Claude Provost et Backstrom, des Canadiens, ont compté plus souvent que Larose.



Sixième tournoi du circuit professionnel

Le sixième tournoi de qualification du Circuit Professionnel sera présenté le samedi 20 février prochain au Salon de Quilès St-Roch.

Trente-trois quilleurs, en plus des champions des tournois de qualification, deviendront éligibles à la grande finale du Tournoi des Maîtres cédulée pour le printemps prochain. Ces quilleurs seront ceux ayant obtenu la meilleure moyenne tout en ayant participé à au moins cinq tournois sur les huit cédulés.

Voici la liste des 20 premiers quilleurs ayant participé aux 5 premiers tournois de qualification:

- 1-Norm Vermette (Métro) 5028
- 2-Léandre Poulin (Beauce) 4994
- 3-Guy Boudreau (Loretteville) 4922
- 4-Guy Plourde (Québec) 4816
- 5-Guy Plourde (Québec) 4804
- 6-Julien Roy (Québec) 4793
- 7-Claude Pélissier (Québec) 4771
- 8-Jocelyn Havel (Châteauguay) 4759
- 9-Bruno Savard (Loretteville) 4730
- 10-Yves Bouchard (Québec) 4722
- 11-J. Le Guilleminet (Québec) 4666
- 12-J. Marc Dumas (Châteauguay) 4539
- 13-Bill Flinnier (Québec) 4342
- 14-Emile Poulin (Beauce) 4241
- 15-Noël Paquette (Duchesne) 4092

16-Jacques Renaud (Loretteville) 4597
17-Jacques Renaud (Loretteville) 4597
18-Ros. Cloutier (Châteauguay) 4467
19-Ros. Cloutier (Châteauguay) 4467

Pour tous les autres quilleurs qui aimeraient connaître leur résultat à date, communiquez avec les organisateurs ou rendez-vous le samedi 20 février au Salon de Quilès St-Roch, et il nous fera plaisir de vous les donner. Les heures des rondes de qualification seront les suivantes: 10 hres a.m., 1.15 hre p.m., 3.15 hres p.m., et 5.15 hres p.m.

Ligue d'Youville

POSITION DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-Paquet	30	24	14 33093 50
2-CM	28	24	10 30254 45
3-M. Côté	24	20	14 29972 42
4-R. Beaulieu	22	20	13 29008 42
5-Barbeau	21	21	9 30206 41
6-Drolet	21	21	9 29418 38
7-Gauvin	20	20	7 29357 27

MOYENNES INDIVIDUELLES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

RECORDS DE LA SEMAINE

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

RECORDS À BATTRE

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

RECORDS À BATTRE

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 107
12-L. Côté	51	67	110 107
13-L. Amoy	50	63	109 104
14-A. Langlais	59	62	105 101
15-J. Y. Desnoes	48	61	105 101
16-C. Barbeau	54	59	91 100
17-A. Barbeau	48	59	92 100

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

	P	F	Moy.
1-L. Paquet	60	72	126 126
2-L. Côté	60	72	125 121
3-M. Côté	54	69	124 101
4-R. Beaulieu	52	60	123 109
5-Barbeau	50	77	117 107
6-Drolet	57	69	117 103
7-P. Desnoes	58	71	115 107
8-G. Beaulieu	61	68	115 107
9-Y. Durois	60	69	115 107
10-P. Desnoes	57	69	112 107
11-P. Desnoes	59	63	112 10

ciné BULLETIN

Voir "Valeur morale des films" chaque vendredi
COTES MORALES ET HORAIRES

On trouve dans cette rubrique quotidienne la classification morale des films actuellement projetés sur les écrans des cinémas de Québec et de la Rivière St-Charles.

La classification morale est établie sur les films par l'Office catholique national des techniques de diffusion.

Les cotes morales s'inspirent aux meilleures sources. Elles ont une valeur pour le film auquel elles s'appliquent. Il va sans dire qu'elles ne peuvent s'appliquer à l'ensemble du programme si celui-ci y a.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES

T — Tous les films sont classés par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

AA — Adultes et adolescents. Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

A — Adultes. Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

AR — Adultes avec réserves. Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

D — Déconseillés. Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

P — Prohibés. Films qui, en général, peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

BIENVILLE — La fille-mère (AR) à 8.45, 10.15, 11.45. Tentations diaboliques (A) à 8.45, 10.15, 11.45.

CAPITOL — It's a Mad, Mad, Mad, Mad World (A) à 2.05, 5.10, 8.15. Programme continué de 1.45 à 11.00. Dernier spectacle complet à 7.55 heures.

CANARDIERE — La femme des dunes (D) à 2.00 et 8.30 heures.

CARTIER — Nouvelles et annonces à 1.30, 4.30, 8.45. Cet enfant est mien (A) à 1.30, 5.05, 9.00. Sept heures avant la frontière (A) à 3.10 et 7.00. Fin à 11.00 heures.

CINEAC — Le stérin d'Hollywood (T) à 1.30, 5.10, 9.30. Court métrage à 1.30, 5.10, 9.30. Le masque de fer (A) à 3.22, 7.30. Fin à 11.00 heures.

CLASICO — Les dix gladiateurs (AA) à 3.22, 7.30. Les révoltes du bagne (AA) à 1.35, 5.30, 9.35. Fin à 11.15 heures.

EMPIRE — Nouvelles et annonces à 1.30, 5.00, 9.00 et 9.00. Le gendarme de St-Tropez (A) à 1.31, 3.21, 5.21, 7.21. Fin à 11.00 heures.

IMPERIAL — 30.000 Heures sous les mers (T) à 12.55, 6.04. Sujets courts à 2.54, 9.03. Le monstre aux yeux verts (AR) à 3.00, 6.00. Le monstre au masque (D) à 4.26, 9.35. Fin à 11.15 heures.

LAURET — Nouvelles et annonces à 1.00, 4.50, 8.45. Cet enfant est mien (A) à 1.10, 5.05, 9.00. Sept heures avant la frontière (A) à 3.10, 7.00. Fin à 11.00 heures.

LAURET — La foire aux illusions (A) à 1.15, 5.15, 9.20. Nouvelles à 3.10, 5.10, 9.10. Les gladiateurs à 3.30, 7.25. Dernier spectacle complet à 7.25. Fin à 11.25 heures.

LEVIS — Lancelot, chevalier de la reine (A) à 7.15. Nouvelles à 9.12. Le grand retour (T) à 9.22.

Décès de l'abbé Joseph Olivier



Le 12 février, au Mexique, est décédé l'abbé Joseph Olivier, curé de l'Église de Beauce à l'âge de 69 ans et 11 mois. Les funérailles auront lieu le 18 février à l'église de l'Enfant-Jésus de Beauce et de là au cimetière paroissial.

L'abbé Joseph Olivier né à St-Nicolas le 22 mars 1895, fils de feu Napoléon Olivier et de feu Marie Arthémise Dion, a fait ses études classiques au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 24 sept 1924 par Mgr Alfred Langlois du diocèse Prince-Albert. Saskatchewan il a été aumônier de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de Laval et des jumelles Dionne à North-Bay, à l'Hôpital St-François d'Assise chez les sœurs St-Louis de France du Bon Pasteur du collège Jésus-Marie. Vicaire de St-Gédéon Beauce et de St-Arsène et curé de l'Enfant-Jésus depuis 1953, il était le frère de M. et Mme Napoléon Olivier (Marguerite Fauchette) de St-Nicolas et de M. et Mme Philippe Olivier (Feu Eva Olivier). Nièces, sœurs, sœurs Grises de St-Hyacinthe. Beaucoup neveux et nièces.

Direction des funérailles a été confiée à la maison Edgar Mercier et Fils Ste-Marie Beauce.

Décès de Madame Maurice-E. Fleury

Madame Maurice-E. Fleury, née Jeanne Hallé, 766 Côte d'Abraham, Québec, est décédée subitement.

Elle laisse dans le deuil son époux, sa mère ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, plusieurs neveux et cousins, neveux et nièces.

Mme Etienne Hallé, Lévis, Mme Henri Maranda (Edith Hallé) Québec, M. et Mme Joseph Hallé (Pauline Marotte) Lévis, M. et Mme Daniel Perreault (Marie Hallé) Montréal, Mme Fernand Roy (Blanche Hallé) St-Georges, Béc, M. et Mme Armand Hallé (Germaine Bégin) Montréal, Mlle Florence et Irène Hallé, Lévis, M. et Mme Henri Hallé (Cécile Roy) Hartford, Conn., M. et Mme Joseph Trévis (Louise Jeanne) Québec, Dr et Mme Laurent Lizotte (Marguerite Hallé) Québec, Mme J.-Yves Picard (Germaine Hallé) Québec, M. et Mme Roland Hallé (Rita Lécuyer) Lévis, M. et Mme Roger Hallé (Murielle Dallaire) Québec.

Le service sera chanté samedi le 20 février à 9.30 heures, en l'église St-Vincent-de-Paul, Côte d'Abraham.

Le corps est exposé au salon funéraire Germain Lépine, 300, Chemin Ste-Foy, Québec. Le trajet en automobile.

Décès de Mme André Laneville

Princerville. — Mme André Laneville, née Mélanie Pélipin, est décédée à la suite d'une courte maladie. Agée de 86 ans, Mme Laneville était l'une des doyennes de Princerville. Les funérailles ont eu lieu à Princerville.

C'est l'un des neveux de la défunte, M. l'abbé Luc Allard de Québec qui a chanté le service funéraire. Il était assisté de MM. les abbés André Turmel et Julien Lefebvre, vicaires.

Mme Laneville laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille ainsi que deux petits-fils: M. et Mme Henri Laneville, Louis et Marc de Drummondville, un gendre et trois filles: M. et Mme Arsène Sylvain (Alice), Mlle Yvonne et Germaine Laneville, tous de Princerville. De nombreux parents et amis ont témoigné leurs condoléances.

SERVICES SPÉCIAUX

Gardénia LITE
FLEURISTE

572 Côte d'Abraham
QUÉBEC. TEL : 525-4853

STATIONNEMENT GRATUIT
EN FACE
1-2 (mar. 1. p. au 20-3) S.S.

Décès de Mlle Caroline Tessier

Mlle Caroline Tessier de l'Anclienne-Lorette, fille de feu M. Joseph Tessier et de feu Mme Philomène Robitaille est décédée à l'hôpital Sainte-Monique le 16 février à l'âge de 87 ans.

Elle demeurait au no 1451 Notre-Dame, Ancienne-Lorette. Elle laisse dans le deuil, sa sœur Mlle Amarilla Tessier; ses belles-sœurs, Mme Alexandre Tessier et Mme Frédéric Tessier Gagnon, M. Jules Tessier, M. et Mme Majella Tessier, M. et Mme Lorenzo Tessier, M. et Mme Adalbert Hamel, M. et Mme Omer Jobin, Mlle Juliette et Eva Belleau, M. et Mme Laureat Belleau, M. et Mme Jean-Baptiste Cloutier, M. et Mme Joseph Cloutier, M. et Mme David Drouin, Mlle Aurore et Marie-Anne Tessier, M. et Mme Léo Moisan, Mme Lucien Juneau, M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Octave Tessier, M. et Mme Lucien Tessier, M. et Mme Lionel Hamel, M. et Mme Maurice Goulet, M. et Mme Léo Leprie.

Les funérailles auront lieu vendredi matin en l'église de l'Anclienne-Lorette et l'inhumation au cimetière paroissial. D'ici là la dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires de J.-Léon Bédard 1547 rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette.

Décès de M. Pierre Olivier

M. Pierre Olivier, fils de M. et Mme Adrien Olivier (Claire Hamel), est décédé le 17 février, à l'hôpital St-Augustin, après une longue maladie, à l'âge de 16 ans et 2 mois. Il demeurait à 789 Côte Ste-Genève, Québec.

Outre ses parents, il laisse dans le deuil, ses sœurs: Diane, Nicole, Claudette, Dominique, Line et Ginette Olivier; ses frères: Richard et Marc Olivier; ses oncles et tantes: M. et Mme Fernand Hamel, Jos. Richard, J.-B. Moisan, Armand Blanchette, Jean-Paul Poulin, Nap Vallée, Jean-Yves Hamel, Raymond Hamel, Mme Alex. Lafrance, M. et Mme Em. Kayne, Fernand Olivier, Claude Olivier, Raymond Olivier, Réal Bussières, R.S. St-Joseph, M. et Mme Roméo Plante, Charles Mussey, Fernand Paquet, Marc Rousseau, Gérard Chevalier; sa grand-mère, Mme Napoléon Olivier ainsi que plusieurs cousins et cousines.

La dépouille mortelle est exposée à 1187, 1ère Avenue, (La Cle Hubert Moisan). Les funérailles auront lieu samedi le 20 février en l'église de St-Vincent de Paul à 10 h. 30 a.m. La direction des funérailles a été confiée à la Cle Hubert Moisan, Québec. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

LE PAYS DU SOURIRE

avec
Jean-Louis Pelierin
Alme Major
Henri Norbert
Louise Gosselin
Thérèse Laporte

Direction Edwin Bélanger
Mise en scène Henri Norbert
Chorégraphie Brydon Paige
des grands Ballets Canadiens

Académie de Québec

Les 20-23-25-28 février

Billets en vente au 100, rue d'Youville

à partir du 5 février.

Prix: \$2.50 à \$4.00

Tél.: 529-7242

Décès de Mme J.-P. Labranche



Mme Jean-Paul Labranche, née Gabrielle Simard, est décédée à l'âge de 41 ans et 7 mois. Elle était l'épouse du président de la Procure Ecclésiastique Inc. et domicilié au 836 Madeleine de Verchères.

Outre son époux, elle laisse ses filles: Mlle Lucie, Louise et Reine Labranche; ses parents: M. et Mme Ernest Simard (Gracia Gilbert); ses beaux-parents: M. et Mme Delphine Labranche (Arise Giguère); ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jules Simard (Carmen Guévremont), Paul Simard (Reine Marois), Marcel Latouche (Gilberte Simard), Mmes Harmel Rhéaume et Paul Coriveau, M. et Mme P.H. Matte, Lionel Boucher, Armand Labranche Roger Beau-lieu et Mme Daniel Labranche; ses oncles et tantes, le Itcol, Oscar Gilbert, c.l. et Mme Gilbert M. et Mme Hominia Gilbert, Mme J.-A. Jinchereau, Mlle Anna Gilbert.

Les funérailles auront lieu samedi en l'église de Saint-Sacrement. Les restes mortels sont exposés aux salons funéraires Marceau, 270 rue Marie-de-l'Incarnation. L'inhumation se fera au cimetière Saint-Charles.

Racket de la protection abol

MONTREAL (P.C.) — Le directeur de la police, M. Adrien Robert, a déclaré que le racket de la protection, qui fleurissait depuis plusieurs années dans la ville depuis l'arrivée de la police, a cessé d'exister.

"A moins que nous ne nous trouvions dorénavant en face d'une bande de fiers-à-bras, inconnus de nous jusqu'ici, nous pouvons affirmer qu'il n'y a plus aucune trace de ce racket", a dit le directeur Robert au cours d'une entrevue.

No B-386 HYDRO-QUEBEC

Appel public d'offres MONTREAL

Quatre (4) transformateurs de puissance

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en cinq exemplaires, aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue St-Jacques, Montréal, P.Q., à temps pour être reçues avant 10 h. 30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 11 mars 1965, pour fournir et livrer dans la région de Montréal:

1 transformateur 25/33.3 MVA 121-128.5 kV pour le poste Montréal-Nord.

1 transformateur 18.37/24.45 MVA, 120-25 kV pour le poste St-Maxime.

2 transformateurs 25/33.3 MVA, 121-25 kV pour le poste Marie-Victorin.

le tout en conformité du document d'appel d'offres No B-386.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de TRENTE DEUX MILLE DOLLARS (\$22,000). Ce dépôt sera restitué après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h. 30 a.m. et 5 h. p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats
Suite 809
HYDRO-QUEBEC
75, rue St-Jacques, Montréal 1, P.Q.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25 l'exemplaire complet, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada, sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être clairement indiquée la mention "Appel d'offres No B-386".

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-sécrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 15 février 1965.

avis de décès

BILODEAU — A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 83 ans et 9 mois, est décédé M. Adrien Bilodeau, époux de feu dame Lucie-Anne Couture, demeurant à Outremont.

La dépouille mortelle arrivera à 4 heures, 10, à la Gare de Lévis. Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures en l'église de St-Viateur d'Outremont et de là au cimetière de St-David.

49491 17-2 (2 fs)

DE KONINCK — A Rome, le 13 février 1965, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Charles de Koninck, doyen de la faculté de Philosophie à l'Université Laval, époux de dame Zoé Decruydt. Il sera exposé jeudi, le 18, à 11 heures a.m. à sa demeure, au 25, avenue Ste-Genève.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures, en la basilique Notre-Dame de Québec. L'inhumation se fera au cimetière Belmont.

16-2 (3 fs)

FLEURY — A Québec, le 16 février 1965, est décédée dame Jeanne Hallé, épouse de M. Maurice-E. Fleury, agent manufacturier, demeurant à 766, Côte d'Abraham.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures 30.

Départ du funérarium de Germain Lépine Ltée, 300, Chemin Ste-Foy, à 9 heures 15, pour l'église St-Vincent de Paul et de là au cimetière Belmont.

49490 17-2 (3 fs)

GAGNE — A Québec, le 16 février 1965, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée Louise Bradet, épouse de feu M. Edmond Gagné demeurant à 1544, 4^e Avenue.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 heures.

Départ des salons mortuaires Paul-H. Tremblay, 698, Ste-Rue, à 8 heures 45 pour l'église de St-Fidèle et de là au cimetière St-Urbain, cité Charlevoix, où un service sera chanté.

17-2 (3 fs)

GROLEAU — A St-Gilbert, le 17 février 1965, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Laurette Groleau.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de chez son frère M. Séverin Groleau, à 9 heures 45, pour l'église de St-Gilbert et de là au cimetière paroissial.

18-2 (2 fs)

GUAY — A l'Hôpital Laval, le 16 février 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Lucien Guay, industriel et ex-échevin de la Cité de Lauzon, époux de dame Adèle Berrigan, demeurant à 486, St-Joseph, Lauzon.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures.

Départ des salons Gilbert & Turgeon Ltée, 203, St-Joseph, à 9 heures 45, pour l'église de Lauzon et de là au cimetière paroissial.

49492 17-2 (3 fs)

LABRANCHE — A Québec, le 16 février 1965, à l'âge de 41 ans et 7 mois, est décédée dame Gabrielle Simard, épouse de M. Jean-Paul Labranche, demeurant à 836, Madeleine de Verchères.

Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures 30.

Départ des salons mortuaires Sylvio Marceau Inc, 270 Marie de l'Incarnation, à 8 heures 15, pour l'église de St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles.

17-2 (3 fs)

MARCOTTE — A l'Hôpital St-Augustin, le 17 février 1965, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédé M. Jean-Paul Marcotte, époux de dame Marie-Anne Marcotte, demeurant à 615, de la Canadienne.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 318, de la Canadienne, à 8 heures 45, pour l'église de St-Fidèle, et de là au cimetière St-Charles.

18-2 (3 fs)

Décès de M. Adjuir Bilodeau

A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 83 ans et 9 mois est décédé M. Adjuir Bilodeau, époux de feu dame Lucie Anne Couture, domicilié à Outremont. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Albert Cyl (Florence) de Montréal; M. Hervé Bilodeau de New York; M. et Mme Jean-Baptiste Gâté (Lévy) de Montréal; Mlle Marie-Ange Bilodeau de Montréal; M. et Mme Harry Magown (Fernande) de Montréal; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Cyrille Lacasse (Ereina), Québec; M. et Mme Sylvio Bilodeau, de St-Hyacinthe; M. et Mme Ernest Bilodeau de Québec; M. et Mme Eugène Bilodeau de Lévis; M. Charles-Henri Bilodeau de Québec; Mme Vve Siméon Côté de Québec; Mme Vve Victor Couture de Québec.

La dépouille mortelle arrivera à 4 h. 10 à la gare de Lévis.

Les funérailles auront lieu vendredi à 9 h. en l'église de St-Viateur d'Outremont. L'inhumation aura lieu au cimetière de St-David.

Plans du pavillon de l'alimentation

MONTREAL — Un comité de 14 membres représentant l'industrie de la fabrication des produits alimentaires a été formé dans l'intention de mettre sur pied, de concert avec l'Expo 67, les plans du pavillon de l'alimentation à l'Exposition universelle.

Les membres du comité sont des personnalités bien connues de l'industrie, et ont été choisis plutôt pour leurs qualités personnelles que comme représentants officiels de leurs compagnies.

M. Pierre Charest, président de la Cle J.J. Joubert Ltée, à Montréal, est la tête de ce comité.

REMERCIEMENTS

DURAND — Les membres de la famille de M. Albert Durand remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Albert Durand, soit par offrandes de masses, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles.

A tous un cordial merci.
49510 20-2 (1 fs) REM,

LA TÉLÉVISION A QUEBEC

4 CFCM-TV 5 CKMI-TV 11 CBVT-TV

AUJOURD'HUI JEUDI

CANAL 9 h. 30 a.m.

4-Musique

10 heures

11-Musique

10 h. 28

11-Aujourd'hui à CBVT

10 h. 30

11-Musique

10 h. 45

11-Musique

10 h. 55

11-Musique

11 h. 15

11-Musique

11 h. 25

11-Musique

11 h. 35

11-Musique

11 h. 45

11-Musique

11 h. 55

11-Musique

SERVICE AUDITIF MAICO

895 Côte d'Abraham

VENTE D'APPAREILS AUDITIFS
LABORATOIRES DE REPARATIONS
BATTERIES DE TOUTES SORTES

Stationnement gratuit au garage White Rose

DEMAIN VENDREDI

CANAL 9 h. 30 a.m.

4-Musique

10 heures

11-Musique

10 h. 30

11-Musique

10 h. 45

11-Musique

10 h. 55

11-Musique

11 h. 15

11-Musique

11 h. 25

11-Musique

Ce qu'en pense M. René Lévesque

La première étape d'une politique de l'immigration: un comité interministériel

Par Roger BRUNEAU

Le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque croit que la première étape à franchir pour le gouvernement dans l'élaboration d'une politique de l'immigration consisterait à créer un comité interministériel qui grouperait des représentants de tous les ministères intéressés de près à l'immigration, comme les ministères du Travail, de la Famille et du Bien-Être social, de l'Éducation, et autres, afin de coordonner tous les efforts qui peuvent s'accomplir dans ce domaine.

Le ministre prenait la parole hier après-midi, dans le débat sur une motion de M. Gabriel Loubier député de Bellechasse, qui réclame la création d'un ministère ou d'un service provincial de l'immigration.

M. Lévesque explique qu'il a plusieurs motifs qui justifient une action immédiate du Québec dans le domaine de l'immigration. Ces motifs sont les suivants: la démographie, l'économie, la question sociale, et la politique.

DEMOGRAPHIE
Dans le domaine démographique, le ministre a démontré que le Québec a été déficitaire, en rapport avec les autres provinces, tant au point de vue du nombre des immigrants qui sont entrés dans notre territoire qu'au point de vue du choix de ces immigrants.

On a souvent voulu relier le problème de l'immigration au Québec à celui du chômage, et on a longtemps craint les immigrants qui venaient prendre nos places", disait-on. Il est prouvé que cette crainte n'est pas justifiée, puisqu'un immigrant qualifié acceptant un emploi qui, autrement restait vacant, crée par le fait même une nouvelle activité économique susceptible de profiter à plus d'une personne.

Mais sur ce point, il est important d'avoir un service qui s'occupe de faire une sélection des immigrants afin qu'ils ne soient pas de bras inutiles qui viennent s'ajouter à notre population et deviennent actif pour le Québec.

ECONOMIQUE
Au point de vue économique, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, dit le ministre en préconisant une surveillance de l'immigration par le Québec. Il y a des secteurs de notre activité économique qui profiteraient de l'arrivée d'immigrants qualifiés. Le gouvernement lui-même a déjà profité dans ses services de tels personnages compétents.

Aujourd'hui

AMPHITHEATRE DE MEDICINE — à 8h. 30 p.m. "Le Soleil se lève en Grèce". Présentation de l'œuvre et du cinéaste Samivel par M. Patrick Plumet, professeur au collège Saint-Vallier.

FESTIVAL EAGECCQ — au Séminaire "Ouragan sur le Caire".

CLUB 2N — au motel Carillon, à 7h. 30 p.m., souper carnavalesque.

LIGUE DES CITOYENS DE STE-CLAIRE D'ASSISE — à la salle paroissiale, rue Boiscclair, à 8h. p.m., réunion mensuelle; le Dr J.-S. Bouchard parlera sur "Les viandes sur le marché dans notre région sont-elles propres ou impropres à la consommation par notre population?"

RICHILIEU STE-FOY — à 7h. 30 p.m., au Grand Boulevard, on fête le Carnaval et la Saint-Vallier.

AMERICAN RIGHT-OF-WAY ASSOCIATION — en collaboration avec l'Université Laval au Château Frontenac, 4e symposium annuel.

CONSTITUTION

L'Ontario s'occupe personnellement d'immigration depuis plusieurs années dans le but de maintenir le caractère anglo-saxon de sa population. Il serait nécessaire que le Québec tente de maintenir ses positions sur le plan linguistique, au moment où il veut s'affirmer dans tous les autres domaines.

MOTIF HUMAIN
Le quatrième motif est humain et social. Le Québec ne peut rester étranger à une politique aussi importante que celle de l'immigration. Le droit à la justice sociale s'applique non seulement aux Canadiens français qui habitent notre province depuis toujours, mais aussi aux Néo-Canadiens qui vivent avec nous depuis peu. Les immigrants ont droit à toute la protection de nos lois.

POLITIQUE
Le gouvernement du Québec doit voir à attirer chez lui des immigrants et il pourra arri-

ver à faire connaître ses intentions et ses possibilités par une bonne publicité. Cette information pourrait éliminer ce qui reste de la résistance de plusieurs à l'égard de l'immigrant.

DEBUT
Le début d'une politique générale devrait aussi tenir compte de quatre points: l'accueil des immigrants, l'éducation des Néo-Québécois, l'éducation scolaire des enfants d'immigrants et une politique de recrutement.

Du côté de l'accueil, il n'existe à peu près aucun service qui s'occupe des immigrants actuellement.

M. Lévesque préconise la création d'un ou plusieurs centres d'accueil qui pourraient particulièrement servir à loger temporairement des immigrants qui n'ont pas de répondants dans notre pays. On pourrait en profiter pour donner aux immigrants, des cours

abrégés sur la langue, les mœurs, l'économie, et d'autres facteurs qui aideront le nouvel arrivé à s'intégrer dans notre société.

Dans le secteur de l'activité on pourrait avoir un service qui s'occuperait de diriger les immigrants vers les industries où ils s'affirmeront davantage. Cette formule éviterait aux immigrants de se décourager dans un secteur ouvrier qui ne leur conviendrait pas.

En troisième lieu, il faut attacher une grande importance à l'éducation des enfants d'immigrants. Ces derniers ne doivent pas nécessairement être intégrés dans nos écoles publiques, puisqu'ils ont peut-être des croyances différentes. Il faudrait s'assurer aussi que les écoles qu'ils fréquenteront pourront leur enseigner la langue du pays ou donner l'éducation dans leur langue.

Le quatrième point serait

une politique sélective des immigrants. Un tel service permettrait de faire venir dans le territoire du Québec, des immigrants qui s'adapteraient plus facilement à nos mœurs, nos coutumes, notre climat et certains autres.

Enfin, le ministre en vient à la conclusion qu'il serait prématuré d'avoir un ministère de l'immigration. Il se rappelle plutôt ce service interministériel mis au point dans le domaine des richesses naturelles, où le groupe des représentants des ministères des Terres et Forêts, de l'Agriculture et de la Colonisation, et des Richesses naturelles, cette formule a donné d'excellents résultats en faisant disparaître de nombreux problèmes.

Il croit qu'on pourrait créer un tel système dans le domaine de l'immigration, ce qui serait un service spécialisé dans ce secteur.

Le ministère de l'Éducation prendra des décisions en avril; Ecoles normales au statu quo

Par Jean Martel

Dans le cours du mois d'avril, le ministère de l'Éducation annoncera les décisions qu'il prendra, à la lumière des recommandations du rapport Parent, sur le cours élémentaire et sur le cours secondaire. En ce qui concerne la formule de l'institut, formule recommandée par la commission Parent, les enfants qui fréquentent les dernières années du cours classique sauront à quoi s'en tenir, de sorte qu'ils ne seront pas pris par surprise en septembre prochain. Quant aux écoles normales, elles ne subiront pas de modifications substantielles en 1965-66.

Voilà ce qu'a annoncé, hier, en Chambre, M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation. Le ministre a fait remarquer que son ministère veut, relativement aux recommandations du rapport Parent, agir vite, mais aussi avec prudence. Voici les priorités que le ministère a établies: un cours élémentaire de 6 ans, un cours secondaire de 5 ans, la formule de l'institut et la formation et le perfectionnement des maîtres.

L'élémentaire et le secondaire
En ce qui concerne les cours élémentaire et secondaire, un projet de règlement sera mis au point. M. Gérin-Lajoie a annoncé qu'un comité de développement scolaire étudie ce projet.

L'institut
Le ministère de l'Éducation a constitué un comité de planification qui a pour mandat d'étudier les implications qu'aurait la fondation d'instituts, au point de vue du financement, de l'organisation institutionnelle et du personnel enseignant.

Maîtres
Le Conseil Supérieur de l'Éducation, a dit M. Gérin-Lajoie, a conclu que la formation et le perfectionnement des maîtres étaient une question qui devait venir au premier rang des préoccupations du ministère de l'Éducation. Un comité du plan de la formation des maîtres a été formé. Son mandat est d'élaborer un plan concret sur l'organisation et l'aménagement de la formation des professeurs, sur l'évaluation de leurs qualifications et sur les exigences que le ministre doit avoir à l'égard des enseignants.

M. Gérin-Lajoie a fait savoir que son ministère étudiait les recommandations du rapport Parent depuis décembre et qu'il consultait les intéressés.

M. Binette délégué à Rome et à Paris

M. Gaston Binette, ministre d'État et député libéral du comté des Deux-Montagnes, remplacera M. Paul Gérin-Lajoie, Ministre de l'Éducation, pendant le voyage de celui-ci à Rome et à Paris. M. Binette a, en effet, été nommé ministre de l'Éducation suppléant avec pleins pouvoirs. Rappelons que M. Gérin-Lajoie assistera à la cérémonie au cours de laquelle Mgr Roy recevra à Rome la pourpre cardinalice. A Paris, il signera une entente avec le gouvernement français concernant le secteur de l'enseignement.

Moyenne de vie

Hommes: 67.30 ans;
femmes: 72.84 . . .

Le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce vient de franchir la première étape vers l'établissement d'une statistique démographique complète au Québec en présentant des tables de mortalité pour chacune des dix régions économiques du Québec.

Ces tables, préparées par le Bureau de la statistique du Québec, complètent celles que publie périodiquement le Bureau fédéral de la statistique. C'est la première fois que l'on fait, au Canada, une étude de ce genre au niveau des régions d'une province.

Le Bureau de la statistique a puisé dans la documentation démographique du ministère de la Santé du Québec, responsable de l'enregistrement et de la conservation des actes de l'état civil, et il a pu mener à bonne fin cette étude d'envergure grâce à l'utilisation des calculatrices électroniques du Centre de mécanographie du ministère des Finances.

Une brève analyse de cette étude révèle que l'espérance de vie d'un enfant qui naît actuellement est, en moyenne, au Québec, de 67.30 ans s'il est de sexe masculin, alors que celle de l'enfant de sexe féminin s'établit à 72.84 ans.

La région de Québec possède, pour la période 1960-1962, l'espérance de vie la plus basse à la naissance pour la population masculine, soit 67.07 ans, suivie par la région du Saguenay-Lac St-Jean, où l'on peut s'attendre à ce que, si les conditions de la mortalité demeurent les mêmes dans les années à venir, les hommes vivent en moyenne 67.14 ans. La région de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent possède l'espérance de vie la plus élevée avec 68.58 ans.

Comme l'indiquent ces quelques chiffres, les tables de mortalité offrent un intérêt particulier pour les spécialistes, médecins, actuaires, démographes, etc. Elles représentent aussi un outil indispensable à tout effort de planification, que ce soit dans le domaine de l'économie, de l'éducation, du bien-être et de la santé.

Des données complémentaires, portant sur la fécondité, les migrations, les causes de décès par région, les mariages et les divorces, paraîtront ultérieurement et permettront de dresser un tableau complet des perspectives démographiques dans le Québec.

L'opinion de M. Jean-Jacques Bertrand

Le ministère fédéral de l'Immigration n'a pas fait son devoir dans le passé

Par Roger BRUNEAU

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand, reproche au ministère fédéral de l'Immigration de n'avoir pas fait son devoir dans le passé en présentant le Canada aux futurs immigrants.

On n'a qu'à questionner les immigrants qui nous arrivent pour leur entendre dire que l'idée qu'ils se faisaient du Canada, avant de venir sur notre sol, c'est qu'il s'agissait d'un pays de langue anglaise.

Si pendant des années les gouvernements provinciaux du Québec n'ont à peu près rien

fait pour l'immigration, il y avait tout de même un ministère fédéral de l'Immigration, ministère d'un gouvernement qui n'est que la création des provinces dont le Québec, et qui aurait dû remplir son devoir non seulement à l'égard des Canadiens de langue anglaise mais aussi des Canadiens de langue française en faisant connaître notre pays comme une nation bilingue, anglo-française.

"Je crois que s'il y a eu négligence de la part des autorités provinciales, il y a eu manquement grave des autori-

tés fédérales dans ce domaine, manquement grave à l'endroit de l'élément français au Canada et en particulier de la province de Québec".

Jean XXIII
Le député de Missisquoi dit que le Québec doit faire un effort dans le domaine de l'immigration. Il rappelle un passage de l'encyclique "Pacem in Terris" de Jean XXIII où il est dit que "tout homme a droit à la liberté de mouvement et de séjour à l'intérieur de la communauté politique dont il est citoyen; il a droit, moyennant des motifs valables,

Plan de développement économique non complété

Par Jean Martel

Le Conseil d'Orientation Économique du Québec a décidé de ne pas présenter, pour le début de l'année 1965, un plan de développement économique pour la province. Le Conseil dit dans son rapport annuel 1964, qui a été déposé hier en Chambre par M. Jean Lesage, que ce projet était trop ambitieux et qu'il "était illusoire de présenter, sous l'étiquette de Plan, un rapport qui incorporait sans doute des données très valables et des suggestions utiles, mais qu'on ne pouvait assimiler à un plan de développement économique".

Au lieu de s'attaquer à tous les problèmes à la fois, le Conseil a décidé de porter l'effort sur certains secteurs prioritaires. C'est ainsi que certaines questions sont à l'étude. Ce sont: les fondements économiques d'une politique d'achat du gouvernement du Québec; les facteurs de localisation industrielle dans une perspective de décentralisation; les conséquences économiques de l'établissement d'un complexe sidérurgique dans la province; la politique de mise en valeur des ressources naturelles; l'aménagement du territoire et les besoins futurs en main-d'œuvre de la province.

CONDITIONS
Le Conseil s'est rendu compte qu'il y avait des conditions indispensables à toute planification économique. Il faut, en particulier, faire certains changements de structure, prévoir des adaptations dans le processus de décision gouvernementale et préciser les responsabilités de certaines institutions nouvelles.

TRAVAUX
Pendant l'année qui vient de s'écouler, le Conseil d'Orientation Économique s'est attardé à étudier le problème du chômage saisonnier.

D'autre part, les études préliminaires préparatoires au premier plan de développement économique ont été faites grâce à des nombreux groupes de travail, composés en majeure partie de fonctionnaires et de professeurs d'universités.

M. Arsenault prétend qu'il avait raison

M. Bona Arsenault, secrétaire de la province, avait-il raison lorsqu'il dénonçait l'infiltration, dans les organes d'information canadiens-français, de séparatistes gauchistes communistes et révolutionnaires? Il prétend que oui. En effet, hier, il fit parvenir aux journalistes de la galerie de la presse du parlement provincial une note dans laquelle il rappelle que, mardi le 16, une commentatrice du canal 10 de la télévision montréalaise

et membre du RIN, Mlle Michelle Duclos, avait été arrêtée à New York. Mlle Duclos fut arrêtée, dit le secrétaire de la province, sous l'accusation d'avoir procuré de la dynamite à des saboteurs américains qui se préparaient à faire sauter la statue de la Liberté, à New York.

M. Arsenault dit que lorsqu'il dénonça l'infiltration de séparatistes gauchistes communistes et révolutionnaires dans nos organes d'information, il subit l'assaut des critiques acerbes de certains journalistes et caricaturistes. M. Jean-Marc Léger, éditeur du Devoir, le tourna en ridicule dans un article intitulé: "Les sages propos de M. Arsenault".

Dans son message d'hier, le secrétaire de la province termina en disant que tout "commentaire sur la commentatrice Duclos et sur les propos de M. Léger étaient superflus".

Calendrier

JEUDI, 18 FEVRIER 1965

S. Siméon, év. et m.

Demain:

S. Gabin, prêtre et m.

SOLEIL: Lever: 6.44

Coucher: 5.16

LUNE: Lever: 8.49

Coucher: 8.46

Les marées de jeudi le 18 fév.

Hauts: 8.02 a.m. — 8.27 p.m.

Basses: 3.31 a.m. — 3.39 p.m.

Les marées de vendredi le 19

Hauts: 8.46 a.m. — 9.12 p.m.

Basses: 4.11 a.m. — 4.25 p.m.

PHASES DE LA LUNE de FEVRIER

Nouvelle lune le 1, à 11.36 a.m.

Premier quartier le 9, à 3.53 a.m.

Pleine lune le 15, à 7.27 p.m.

Dernier quartier le 23, à 0.39 a.m.

N.B. — L'horloge indiquée est d'après l'heure normale de l'Est

"SON BONHEUR EST LE NOTRE"

Pas un papa, pas une maman ne désire voir son enfant devenir une victime de l'alcoolisme, du dévergondage.

Que fait chacun ou chacune pour prévenir de telles catastrophes? Espace payé par H. PÉQUOT

DEUXIEME TIRAGE AU CONCOURS "OUI, CA BOUGE"...



Le 16 février, on a procédé au 2e tirage du grand prix au concours "Oui, ça bouge... en notre génération Pepsi". C'est M. Mike Griffin, gérant des Castors "Pee-Wee" qui a procédé au tirage d'un billet donnant droit à une Ford Mustang. L'heureuse gagnante est Mme Raymond Lachance, de 196 rue St-Jean Baptiste, Beaufort. Deux Pee-Wee du club Castor assistaient au tirage: MM. Réjean Giroux et Jean-Paul Martineau. De gauche à droite, MM. René Coulombe, président de Alex. Coulombe Ltée, Mike Griffin, gérant des Castors "Pee-Wee" et André Talbot, directeur du district.

MM. Arsenault et Bertrand protestent publiquement

L'un contre le "Carabin"

Le Secrétaire provincial, M. Bona Arsenault proteste énergiquement contre un article paru le 21 janvier dernier dans "Le Carabin" et dans lequel il est dit que le ministre, sous le pseudonyme d'Alain Aroujo et avec la permission de l'Ordinaire de Sherbrooke, en date du 12 juin 1962, aurait publié "son manuel de l'étudiant sur l'infiltration communiste".

"Le Carabin" disait que cette publication devait être suivie d'une seconde sur l'infiltration manichéenne, mais la seconde tranche est encore attendue.

Et le journal étudiant déclarait: "Personne ne niera l'utilité politique de pareil instrument pour émasculer à la fois des adversaires de gauche et de possibles adversaires de droite".

Le ministre proteste de toute son énergie: "Je n'ai jamais écrit sous le pseudonyme d'Alain Aroujo ni avec l'auto-

risation de l'Ordinaire de Sherbrooke". Visiblement irrité, le ministre affirme que l'article du Carabin est faux. "Je dénonce le Carabin. C'est une machination gauchiste communiste. C'est forgé de toute pièce. Je n'ai jamais publié de manuel d'étudiant. C'est une machination montée pour bafouer celui qui a dénoncé l'infiltration gauchiste communiste. C'est fait dans le but évident de diminuer l'autorité de quelqu'un qui a dénoncé l'infiltration communiste. On voit que ces gens se sont infiltrés jusqu'au Carabin".

Dans ces sentences que nous communiquent le Secrétaire provincial, on voit que la révolte gronde en lui à la pensée des lignes écrites dans Le Carabin. "Cela fait voir jusqu'à quelle bassesse ces gens que j'ai dénoncés ont recourus pour essayer de propager leurs idées", dit-il en terminant.

L'autre contre le "Soleil"

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand, a protesté hier contre un éditorial paru dans le quotidien Le Soleil récemment et dans lequel on reprochait à M. Gabriel Loubier de présenter une motion réclamant la création d'un ministère ou d'un service de l'immigration au Québec. On disait notamment dans cet article, que le député Gabriel Loubier avait tort de prendre des airs de vierge offensée, "lui qui appartenait à un parti politique qui, d'après l'éditorialiste, ne faisait que se plaindre de la situation de l'immigration pendant toutes les années où il a exercé le pouvoir", a déclaré M. Bertrand en mentionnant l'article en question.

Le député de Missisquoi trouve que cette remarque est mal placée et que le député de Bellechasse a le droit et le devoir de s'intéresser aux pro-

blèmes politiques du Québec. Par ailleurs, dit-il, si on veut reprocher à l'Union nationale de n'avoir rien fait pendant qu'elle était au pouvoir, on pourrait aussi retourner plus loin dans le passé et dire que les libéraux n'ont rien fait pendant les 40 années précédentes.

"Je pense que de plus en plus dans le Parlement en 1965, nous voulons nous occuper des problèmes du présent et regarder l'avenir".

Si les gouvernements dans le passé ne se sont pas tellement penchés sur ces problèmes, il y a des raisons, alors que bien des Canadiens français demeurent réfractaires à l'idée de l'immigration. D'ailleurs, les statistiques démontrent que le nombre des immigrants a augmenté dans le Québec depuis 1946 et particulièrement depuis 1952.

AVIS D'ASSEMBLEE

L'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Caisse Populaire de Québec-Est pour la reddition des comptes de la dernière année sociale et l'élection des officiers aura lieu

Ce soir à 8 heures

à l'édifice de la Caisse Populaire, 510 est, rue St-François. Ernest Guimond, Secrétaire.

OFFRE D'EMPLOI

STENO-TRANSCRIPTRICE "B"

Le Conseil de la Cité de Sainte-Foy offre un emploi de steno-transcriptrice "B".

FONCTION: — Doit transcrire de la dictée enregistrée sur disque directement au dactylographe, noter en sténographie et transcrire en dactylographie divers textes. Peut être appelée à faire de la classification simple.

QUALIFICATIONS: — Formation professionnelle. Diplôme d'une école commerciale.

Expérience: Deux à cinq ans d'expérience dans le travail de bureau de divers services d'une cité ou d'un organisme à caractère public.

SALAIRE: — Le salaire pour cette fonction sera de \$2,835.00 à \$3,790.00.

APPLICATIONS: — On recevra les applications jusqu'au 1er mars 1965. A compétence égale, les résidents de Ste-Foy auront la préférence.

DIVISION DU PERSONNEL

Cité de Sainte-Foy, Hôtel de Ville de Sainte-Foy, 1000, Route de l'Eglise, Sainte-Foy, Québec 10, P.Q.

AVIS A NOS ABONNÉS

LORSQUE VOUS DESIREZ FORMULER UNE PLAINTES AU SUJET DE LA LIVRAISON DE VOTRE JOURNAL, SIGNEZ

522-4771

ENTRE 8h. 30 A.M. à 7h. P.M. DU LUNDI AU VENDREDI LE SAMEDI JUSQU'A 1h. P.M.

Nous vous assurons d'une attention immédiate.

L'Action

Chaque abonné de "L'Action" a actuellement 4 chances de gagner une automobile